Un deux Avt, der 25/06/07 19:43 Page 1

L'ENVOLÉE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS
juin 2007
2 euros
N°20

DOSSIER COURS D'ASSISES

ALPAGUER•ASSIETTES•BALLON•MITARD•BAVEUX•BAGNE•CAGE•GNOUF•COGNE

CONDE•FROMAGES•GERBE•MORFLER•MOUCHARD•PERPETE•TAULE•TROU

SECHOIR•SOURICIERE•TAPISSAGE•POTIRON•VIOLON•CURIEUX•ENCRISTER

J'en ai marre de voir condamner l'assassin amateur par des assassins professionnels. C'est à en pleurer, c'est à en vomir, c'est à en souhaiter la fin du monde… Car c'est encore peu de chose que l'immortalité du censeur ne souillant que lui-même et qui, tôt ou tard, excite la colère et pousse à la révolte, à côté du spectacle d'un juge doctement criminel et qui porte à son comble le malheur d'être homme en nous faisant désespérer de la race tout entière et nous laisse sans ressort, sans énergie, sans autre recours que le blasphème ! Ce que je possède de sens critique, de cœur à l'ouvrage s'épuise contre cela. Je connais, bien sûr, des moments de renoncement où je voudrais simplement me tapir dans un coin, ne plus entendre parler d'amour, d'espoir, de révolte, de rien… Puis je remonte avec hargne, et l'envie me submerge de donner libre carrière, une fois pour toutes, à la brute et à l'imbécile qui se morfondent en moi, de les lâcher dans la pétaudière comme on lâcherait ses chiens…

Serge Coutel

POISSER•LAZARO•POULAGA•BASCULE•RATIERE•REBECTAGE•GUIGNOL•LARDU

EDITO

Pas de changement, une continuité. Les réformes annoncées depuis longtemps vont être votées et appliquées. Dans un contexte antisocial, sécuritaire oblige, un premier lot concerne directement les questions carcérales et judiciaires. Les peines planchers (une peine minimum imposée dès la deuxième infraction du même type) et la restriction de l'excuse de minorité (les mineurs seront jugés comme des majeurs) sont les deux gros chantiers entrepris par la nouvelle garde des Sceaux. Ils ne sont pas une grande innovation en la matière, ils formalisent ce qui était déjà l'usage. La récidive légale (le fait de réitérer un même délit dans un laps de temps donné) a toujours permis aux juges de prononcer des peines plus lourdes, le casier judiciaire a toujours servi d'échelle pour le calcul des peines. Les magistrats protestent… Une coquetterie si l'on se rappelle que les juges qui n'ont pas appliqué cette règle de la démultiplication des peines sont bien rares. Les flics, eux, ne s'y sont pas trompés. Ils déplorent que le nouveau gouvernement n'ait pas proposé ce dont Sarkozy avait parlé lors de son long passage à l'Intérieur : punir, non pas la récidive légale, mais la réitération (la récidive à l'américaine, sans distinction entre les délits).

Qui peut s'étonner qu'une fois les EPM construits, on ne se donne pas les moyens de les remplir? Qui pourra s'étonner de l'ouverture prochaine des centrales de haute sécurité, tombeaux vivants pour les condamnés à des peines éliminatrices ? Qui pourra être surpris par un nouveau réveil des quartiers populaires ?

Se battre contre l'enfermement, c'est se battre contre le monde qui le génère, contre cette société capitaliste qui cherche encore et toujours à faire croire que les profits sont accessibles à tous, mais à condition de les mériter. Notre plus grande défaite serait de croire une seconde que nous aurions quelque chose à gagner à nous ranger aux côtés des maîtres.

Il n'y a pas de récidivistes, laissons ce vocabulaire aux funestes publicitaires ; il y a les parcours de milliers de personnes qui essaient de «s'en sortir», et qui paient le plus souvent leurs «délits» en années de prison . Il n'y a pas de «mineurs délinquants», il y a des enfants qui ont compris très tôt que, dans ce monde, rien ne leur sera accessible. L'adage vieux de plus d'un siècle est toujours d'actualité : mêler les forces de tout ceux pour qui « le droit de vivre ne se mendie pas mais se prend ».

COMMUNIQUE DE PRESSE
Le journal « L'Envolée » condamné par le tribunal de Beauvais

« Vous avez décrit maladroitement une situation bien réelle. »
le président du tribunal

Après plusieurs reports du délibéré, le tribunal a rendu le 29 mai 2007 un jugement malheureusement très éloigné de l'écoute apparemment attentive du 19 décembre : la première plainte a été déclarée prescrite, mais le journal L'Envolée a été condamné à 1 000 euros d'amende avec sursis pour chacune des trois autres plaintes de l'administration pénitentiaire, et à 500 euros de dommages et intérêts pour R. Danet.

Dans ses motivations, le tribunal de Beauvais a déclaré ne pas mettre en doute les violences dénoncées : il a considéré que l'infraction de diffamation envers l'administration pénitentiaire « *était constituée dans sa forme et par les mots employés* », en ajoutant que « *la faiblesse de la peine la rend symbolique, car vous avez décrit maladroitement une situation bien réelle* » : c'est dans la forme qu'il voit matière à offense, et donc à condamnation. Tout comme l'administration pénitentiaire, il interdit aux prisonniers de dénoncer eux-mêmes les exactions qu'ils ont subies : la vérité crue constitue une « offense » !

Contrairement aux apparences, ces amendes ne sont pas « symboliques », et pour nous la condamnation est lourde et forte de sens. Le sursis est une mesure destinée à avertir le journal que nous ferions mieux de renoncer à publier les textes de prisonniers.

Les 500 euros pour R. Danet sont le comble de l'indécence : le tribunal n'a pas jugé bon d'annuler la procédure de plainte alors que l'ouvrage cité par L'Envolée date de trente ans et qu'il n'avait fait l'objet d'aucune poursuite à l'époque. Il était alors risqué de faire trop de bruit autour du « malaise cardiaque » auquel Patrick Mirval venait de succomber dans l'ascenseur qui le menait au mitard de Fleury ; ascenseur dans lequel se trouvait R. Danet. Il est vrai que depuis, ce personnage a été largement récompensé pour ses actes, passant du poste de surveillant à celui de directeur hors-cadre, le plus haut grade de l'administration pénitentiaire.

L'opacité et le silence sont intrinsèques au fonctionnement de l'administration pénitentiaire. La justice, « en toute indépendance », paraît une fois de plus être là pour le rappeler. Six numéros du journal ont fait l'objet de plaintes pour diffamation ; à quand la prochaine, celle qui révoquerait éventuellement le sursis et mettrait L'Envolée en danger de mort ? Si, pour des journaux à grand tirage, 3 000 euros ne représentent presque rien, ces frais hypothèquent notre existence : pour sauvegarder notre indépendance, nous avons fait le choix de ne pas être subventionnés et de ne recevoir d'argent d'aucune organisation.

Cette épée de Damoclès, outre une attaque contre la liberté d'expression et contre la liberté de la presse, est une censure à peine déguisée.

Sans illusion particulière, sans goût pour la procédure ni pour les tribunaux, nous sommes contraints de faire appel de cette décision.

Pour L'Envolée, Denise Le Dû, directrice de la publication

SOMMAIRE

DOSSIER : UN PAVÉ DANS L'URNE

LA RUPTURE TRANQUILOU
Notes sur les événements consécutifs aux élections et leur représentation policière — pages 4-5

« DIMANCHE ? »
Extrait d'un tract distribué en manifestation avant le premier tour — page 5

QUELQUES-UNS DE LEURS MOTS…
Revue de presse sur les débordements post-électoraux — pages 6-7

...QUELQUES-UNS DE NOS MAUX
Les arrestations et la justice — pages 7-8

DU CÔTÉ D'UN COMITÉ ANTI-RÉPRESSION — page 8

RADIS EXPLOSIFS ET COURGETTES EXPLOSIVES !
Extrait d'un tract écrit par le Chatô, un squatt de Montreuil — page 9

FIN DE LA PACIFICATION ?
Extrait d'une brochure à paraître
Considérations actuelles sur le jet de pierre — page 10

ABCÈS
27 mars 2007 Gare du Nord — pages 11-12

RÉCITS DE COMPARUTIONS IMMÉDIATES
Le 9 mai 2007 à Bordeaux, après le second tour des élections — pages 12-14

LETTRE OUVERTE... À UN ESPRIT FERMÉ
TOUT en TOUS devient : PEAU-CIBLE — page 15-16

JE PEINE À L'ITALIENNE
La politique sécuritaine de l'Italie — page 42

DES PRISONNIERS DE SEQUEDIN DÉNONÇENT LEURS CONDITIONS DE DÉTENTION — pages 17-18

DOSSIER : LES COURS D'ASSISES OU LA POLITESSE DES BOURREAUX

Compte-rendu commenté du procès de la tentative d'évasion de Christophe et Cyril Khider, et Mounir Benbouabdellah
Encarts sur le fonctionnement d'une cour d'assises (jurés, experts..), interview d'un des avocats, circulaires de l'AP, récits d'autres tentatives d'évasion — pages 19-41

PASSE-MURAILLES
Interview de Christophe, animateur d'une émission sur les prisons en Belgique — pages 43-46

LES EPM FERMENT LEURS PORTES... SUR LES PREMIERS MÔMES — pages 42-43

LETTRE OUVERTE AUX ESPRITS NON FERMÉS — page 48

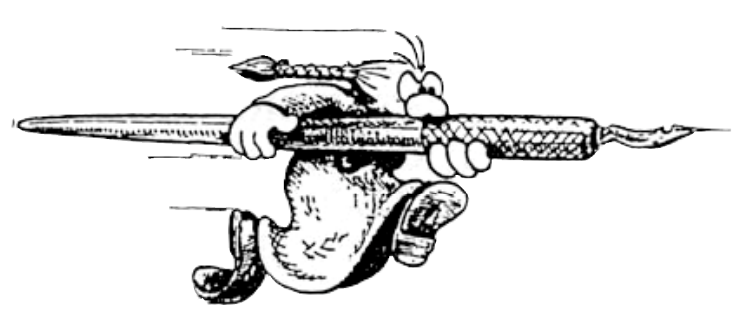

L'Envolée

L' Envolée est un journal critique du système carcéral et judiciaire, et du monde qui le génère.
Ce n'est pas le premier, ni le seul ; il s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du châtiment, de la discipline, de la prison.
Les textes publiés viennent à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de la détention.
S'attaquer à l'enfermement, c'est forcément s'en prendre aussi à tout ce qui fabrique, réforme, perfectionne le contrôle social hors des murs des prisons : le formatage des « citoyens » dès le plus jeune âge, le salariat précarisé ou à perpète, l'urbanisme qui flique les villes et quadrille les espaces sont bien le pendant de la construction des prisons.
L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir ; il produit une peur nécessaire au maintien de cette société.
En ce sens, c'est bien plus qu'une simple répression, qu'un moment de contrôle, de sanction des actes « délictueux » ; c'est un ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de continuer à se développer dans ses nouvelles formes.
Ce journal participe d'une réflexion, d'une dynamique qui transforment les mots en luttes.
Il est essentiel de publier des récits et des témoignages de l'intérieur, in extenso ou par extraits, pour mettre concrètement en relation les questions du sécuritaire, de l'enfermement, du droit, du système pénal avec les autres luttes sociales.
Un des problèmes actuels n'est pas tant l'absence de débat au sujet de l'« horreur carcérale » que les points de vue d'humanistes et de sociologues qui défendent l'idée d'un enfermement à visage humain.
Nous ne sommes pas les porte-parole de ceux que la prison relègue au rang de muets sociaux : les prisonniers écrivent, réfléchissent, résistent…
Nous ne voulons pas penser et nous battre à leur place mais avec eux.
Nous ne sommes pas subventionnés et nous ne recevons d'argent d'aucune organisation pour garder notre autonomie.
Nous fabriquons nous-mêmes nos outils, et nous recevons parfois l'aide d'amis et de personnes qui disposent de matériel.
Nous sommes à la recherche de ceux qui auraient envie de participer à cet effort pour nous permettre de continuer à exister par leurs contributions. Au-delà de la fabrication, la distribution du journal reste difficile, coincée entre la censure acharnée de l'Administration pénitentiaire et les contraintes marchandes du réseau officiel de la presse.
Un journal est fait pour être lu ; la diffusion de l'Envolée reste déterminante pour notre activité : constituer un outil de réflexion et de résistance contre cette société qui génère de plus en plus de contrôle et d'enfermement.

LA RUPTURE *TRANQUILOU*[1]

1 Titre du dernier album de Michel Sardouille.

Notes sur les événements consécutifs aux élections et leur représentation policière

Rarement des élections auront tant mobilisé. Un grand bain démocratique à l'américaine pour couronner une campagne d'incitation au vote présenté comme seule possibilité de changement. Ce vote était vendu par le PS, l'UMP et les autres comme la "réponse" aux "questions" posées par les mouvements des dernières années, du mouvement des lycéens de 2005 au mouvement dit anti-CPE de 2006 en passant par les émeutes dans les quartiers populaires de novembre 2005. Sur l'air du : «*Si tu votes pas, ça se passe sans toi* » , on les a tous entendus, de Thuram à Trust en passant par AC le Feu, et d'Enrico Macias à Faudel en passant par Doc Gynéco[2] .
La peur d'un Sarko (l'homme du Kärcher, de la prédestination génétique au suicide et des prisons pour mineurs) a aussi conduit un pourcentage impressionnant d'électeurs dans les urnes. Cet épouvantail n'était pourtant pas le seul à invoquer la sainte trinité "travail-morale-sécurité", et face à lui, la Royale alternative préconisait l'encadrement militaire des jeunes…

Au milieu de cette campagne tricolore, de ce lavage de cerveau collectif, on a vu des permanences de partis politiques de tous bords attaquées, voire détruites par le feu ; des bureaux de vote rendus inaccessibles la veille du premier tour ; des bulletins dérobés ici et là, et un réseau hertzien saboté du côté de Millau le soir du second tour -sans compter les slogans, affiches et tracts qui ont fleuri pour dénoncer cette mascarade (voir « *Dimanche ?* » et « *Quelques-uns de leurs mots* »). Et puis, sans qu'on distingue la part d'anti-sarkozy, d'envie d'en découdre avec la flicaille et de dégoût de cette farce, quelques milliers de mécontents sont descendus dans la rue à l'annonce du résultat.

Ces réactions spontanées qui s'agrégeaient ici et là, ça faisait plaisir. Pour la première fois sous la Ve république, le résultat d'une élection a provoqué le soir même des refus en actes divers… Pour autant, pas de quoi s'y croire tout à fait. L'aliénation plus ou moins acceptée ne s'estompe qu'un instant dans le jet d'un pavé sur le casque d'un robot en Kevlar. Les séparations ne disparaissent pas définitivement parce qu'on se retrouve pour crier sa rage dans la rue. Des pratiques partagées et une haine commune du keuf (*Today pigs, tomorrow bacon*) ne conduisent pas automatiquement à un dépassement collectif (voir «*Fin de la pacification ?* »).

De leur côté, les préfectures de police continuent de verrouiller les dispositifs contre ceux que médias et politiques ont immédiatement désignés comme les « ennemis de la démocratie », ceux qui refusent le pouvoir décisionnel des urnes ; histoire aussi de confirmer que le petit empereur de Neuilly fera bien ce pour quoi les maisons de retraites l'ont élu : fusionner, par exemple, les différents services de renseignement, leur donner des bureaux flambants neufs , ou renforcer les pouvoirs directs du président sur la police[3].

De nombreux interpellés des manifs sauvages sont passés en comparution immédiate, écopant de prison ferme. On a pu constater aussi que l'échelle des peines s'était parfois quelque peu déplacée : des étudiants sans casier écopaient de prison ferme pour des jets de cannette (voir *« Quelques-uns de nos maux »* et *« Récits de comparutions immédiates »*). Craignant une contagion, les médias ont fait le *black-out* sur ce qui a pu se passer dans les banlieues et autres quartiers populaires : il a fallu qu'un flic tire à balle réelle sur un jeune à Grigny[4] pour qu'on reconnaisse que tout n'était pas si calme et que les flashballs avaient aussi beaucoup fonctionné .

2 *« Au total, 44,5 millions de Français ont leur carte d'électeur en poche. En 2002, 3,4 millions de moins étaient inscrits. Avec une hausse de 4,23 % par rapport à 2006, les inscriptions sur les listes ont enregistré leur plus forte croissance annuelle depuis 1981 », lu dans la presse des 28 et 29 mars. « Abstention, piège à con. Soutenu par le rappeur Joeystarr et l'humoriste Jamel Debbouze, le collectif Devoir de mémoire, des militants de mouvement pour une citoyenneté active, des étudiants de Sciences Po ont sillonné les banlieues, portant une carte d'électeur en collier et des panneaux : « je vote donc j'existe ». Voilà ce bout de carton coloré transformé en "arme républicaine". » Libération* du 31 décembre 2006. *« Rost, Axiom, Seyfiu, Alibi Montana… ces rappeurs-là ne lancent pas des appels à la haine, à « niquer la police et le système ». Dés qu'ils montent sur scène, il exhortent leurs fans à se rendre aux urnes le 22 avril après les avoir vivement incités, à la fin de l'année dernière, à s'inscrire sur les listes électorales. Ils n'hésitent pas non plus à venir "chater" politique au pied des tours. A l'origine de cette mobilisation citoyenne de la planète rap, le choc du 21 avril 2002 mais aussi les émeutes de novembre 2005 et les propos jugés "humiliants" de Sarkozy », Le Parisien* du 26 mars 2007.

3 Voir la communication d'Etat à ce sujet dans *Le Figaro* des 14 et 28 mai 2007 *: « Deux mille fonctionnaires des services de pointe de renseignement du ministère de l'Intérieur font leurs cartons et rejoignent leur nouveau siège à Levallois-Perret. La DCRG s'installe aux étages supérieurs. Suivra la semaine suivante la DST, puis le 20 juin la sous direction anti-terroriste de la PJ. Ce n'est pas la fusion pour la fusion, mais il est clair que la logique est d'éviter les doublons, de favoriser une vraie coopération et de mettre en commun les moyens. »*

Et puis est revenue une vieille image, à peine modernisée : celle d'une entité fantomatique, "anarcho-autonome". Ce qui n'était encore qu'une "mouvance d'extrême-gauche" au moment du CPE est en train de devenir sous la plume des journalistes un "groupuscule organisé". Pour alimenter cette politique-fiction, le ministère de l'intérieur a multiplié les perquisitions dans des squats et des domiciles privés, les contrôles d'identité systématiques aux abords de certains lieux, les arrestations… tandis que les parquets ouvraient des enquêtes pour incendies en bande organisée. Il s'agit à la fois de "taper dans la fourmilière", d'actualiser les fichiers, de couler dans un même moule des situations et des révoltes diverses ; et de fabriquer des délits. Fumigènes et pétards deviennent des explosifs ; quatre personnes qui courent dans la rue, une bande organisée ; une chaussure balancée devient une arme par destination…

Figer la variété d'une multitude sur la même photographie de groupe, l'amalgamer, rien de tel pour l'isoler du reste de la population, dite citoyenne. Le but est bien de délimiter une opposition responsable et républicaine ; de prévenir ceux qui voudraient s'en écarter qu'ils courent les mêmes risques que ces "ennemis intérieurs" ; comme eux, ils seront pris en charge par les services anti-terroristes. Ce scénario à l'italienne - en fait européen, avec l'Italie à la tête des instances d'harmonisation des politiques sécuritaires (voir : « Je peine à l'italienne » P.42) est en train de se mettre en place.

Pas question de se couler dans le moule, de se conformer à cette vision policière des luttes politiques, des conflits et du monde. Il s'agit de faire entendre publiquement des positions claires ; et d'essayer de réunir les moyens concrets d'une solidarité en évitant les pièges de certains "comités anti-répression" bloqués par les logiques syndicales et les manichéismes (séparer le bon grain de l'ivraie), qui, souvent, n'accouchent que de déclarations d'intentions.

4 *« Un jeune homme de 17 ans a été blessé, mardi soir, à Grigny (Essonne), par un policier qui a fait usage de son arme de service au cours des échauffourées survenues à la cité de la Grande Borne (11 000 habitants, 3 600 logements). (...) Cette blessure par balle est le plus grave des incidents survenus dans la journée de mardi ; en milieu d'après-midi, un CRS avait été légèrement blessé et deux jeunes de 19 et 20 ans interpellés lors d'échauffourées entre des groupes de cinq ou six personnes très mobiles et la police. Vers 23 heures, deux incendies se sont déclarés, endommageant en partie l'école maternelle de Montgeron et brûlant quatre véhicules situés sur le parking du garage situé à Grigny, en face de la cité ».* *Libération* du 10 mai 2007.

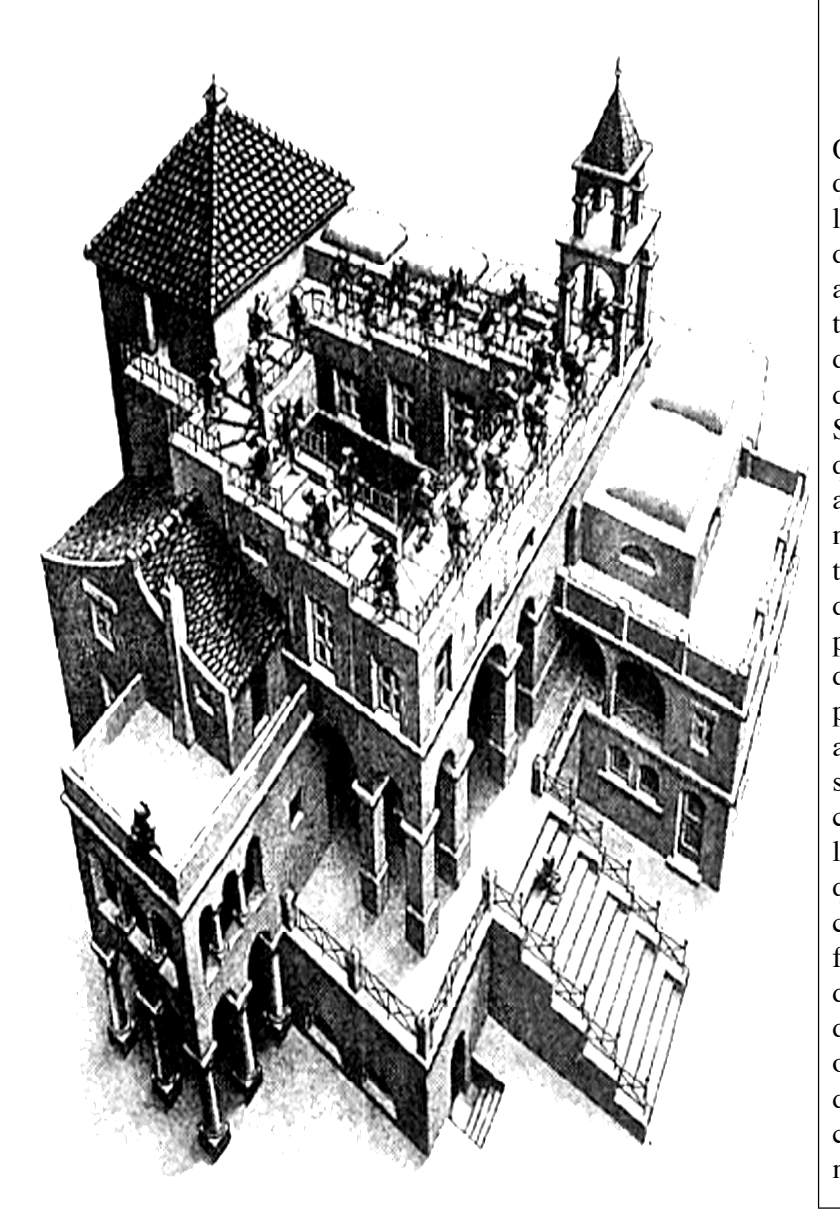

« Dimanche ? »

Extrait d'un tract distribué en manifestation avant le premier tour

On nous dit que *« la France s'est réconciliée avec elle-même »*, qu'après les révoltes de novembre 2005 et du printemps 2006, la démocratie sort victorieuse de ces élections. Tout le monde, dans un ultime sursaut, se serait rassemblé pacifiquement autour d'un trou. En guise de "réconciliation", nous constatons une intensification de l'occupation policière, des rafles de sans-papiers aux descentes dans les quartiers populaires, des contrôles de police humiliants aux tabassages de la BAC. Si réconciliation il y a, elle a un goût amer. On nous rabâche que le travail doit être la valeur centrale de notre société et apporter satisfaction et épanouissement à chacun d'entre nous. Mais ce dont chacun fait l'expérience, c'est bien davantage la soumission à des petits chefs autoritaires, la répétition de tâches abrutissantes et tant d'heures gâchées pour avoir à peine de quoi survivre. On nous parle d'"identité nationale", de la "fierté d'être Français" et d'agiter les drapeaux. Nous préférons tisser de véritables liens plutôt que de prétendre appartenir à une communauté de 60 millions d'amis fondée sur la peur de l'étranger et le sentiment de supériorité. Une communauté invoquée pour le maintien de l'ordre. Célébrer la victoire de la démocratie, c'est célébrer la défaite de ceux qui rappellent sans cesse, par leurs paroles et leurs actes, que ce monde est fondamentalement dominé par une logique qui fait de nous des gens dociles et rentables. Célébrer la victoire de la démocratie, c'est considérer que cette situation quotidienne est normale, c'est accepter et faire accepter cette oppression. C'est célébrer la défaite de l'action quotidienne, des petites résistances de ceux qui pratiquent une solidarité concrète et ne peuvent se résigner à ce que leur rage se résume à du papier. (…)

Quelques-uns de leurs mots...

« C'est un symbole politique fort, même si personne ne sait vraiment ce qu'il signifie. (…) Chez les socialistes du 3e arrondissement, on se risque à évoquer des monarchistes ou tout du moins des extrémistes. (…) Au local de l'UMP, dans le 17e, on pense plutôt à un groupe d'anarchistes : « ils agissent en bande organisée. Ce n'est pas la bande de gamins du quartier qu'on aurait pu soupçonner ». *Une chose est sûre, personne n'avait jamais constaté une telle recrudescence de violences politiques à l'approche d'échéances électorales »,* peut-on lire dans *20 minutes* du 13 février 2007 après que quatre permanences aient été "vandalisées" le week-end précédent, portant à douze le nombre de permanences (UMP, PS, Verts, PC) attaquées depuis le mois de janvier.

« La ville de Millau condamne fermement ces actes de dégradation, voire de terrorisme, qui ont privé la population de sa liberté d'accès à l'information » : communiqué de la ville de Millau après que les câbles de deux relais de transmission de télé hertzienne aient été sectionnés. L'image a disparu pendant plusieurs minutes sur 4000 à 10000 télés le 6 mai à 20h15.

« Notre démocratie ne connaît qu'une loi, celle du suffrage universel » : François Hollande au soir de l'élection de Nicolas Sarkozy, à propos des manifestations qui se déroulent spontanément ici et là.

« C'est un acte de malveillance manifeste ! Aussi loin que remonte ma mémoire, je n'ai aucun souvenir comparable », s'est offusqué J.F. Legaret, maire UMP du 1er arrondissement, après le collage de la serrure des deux tiers des cinquante bureaux de vote des cinq premiers arrondissements de la capitale et l'incendie de 34 véhicules dans la nuit du 5 au 6 mai 2007 à Paris.

« Manifestement, il y a un petit groupuscule qui veut mettre le désordre dans la capitale. Il devient urgent d'y mettre un terme » Christophe Caresche, adjoint socialiste au maire de Paris chargé de la sécurité, dans *Le Parisien* du 7 mai.

« Le PCF condamne absolument les violences perpétrées par un petit nombre de personnes qui prennent le prétexte de l'élection présidentielle pour des actes nuisibles et sans signification politique » : déclaration officielle du parti après que, selon la police, 730 véhicules aient été brûlés dans la nuit du 6 au 7 mai, et 365 dans la nuit du 7 au 8.

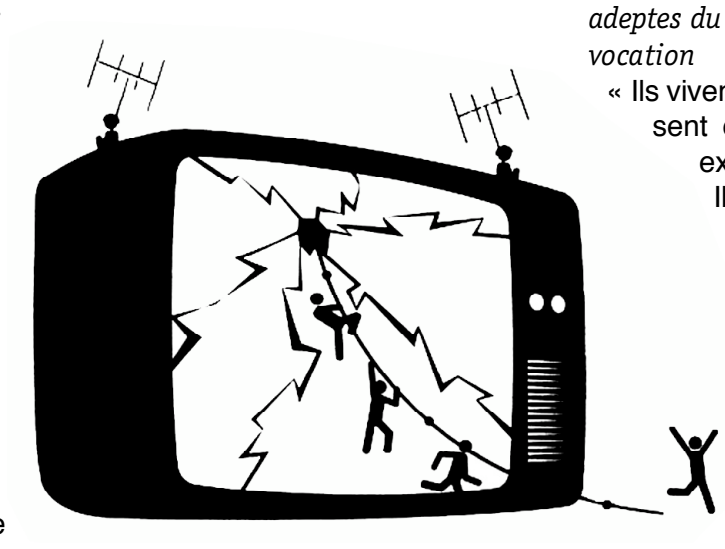

« Comme toujours, certains s'expriment par la violence. Heureusement, il ne s'agit que d'une minorité, de quelques centaines de personnes…
Tout le monde craignait de grosses émeutes dans les banlieues, mais les banlieusards ne sont pas des sauvages. Les gens se révoltent quand il y a une injustice. Aujourd'hui ce n'est pas le cas, M. Nicolas Sarkozy a été élu démocratiquement.
Arrêtez ! Il y a beaucoup d'autres moyens de se faire entendre plus efficacement. Nous vivons dans une société pleine de préjugés, ces violences les renforcent alors qu'il faut les combattre. » Lilian Thuram, défenseur de l'équipe de France dans *Le Parisien* du 10 mai 2007.

« Anarchistes, autonomes, communistes révolutionnaires, marginaux alcooliques, voire simples étudiants en colère : ils sont quelques centaines d'émeutiers à avoir répondu aux résultats de l'élection présidentielle par des actions au cœur des grandes villes françaises ». Le Monde du 10 mai 2007.

« Parmi les 300 irréductibles qui ont investi la Bastille dans la nuit de lundi à hier, figuraient plusieurs dizaines d'activistes de la CNT et de la FA, reconnaissables à leurs T-shirts sombres estampillés d'un "A" blanc. Des "autonomes", le visage masqué par des foulards et considérés comme les plus ultras, complétaient le tableau. Inspirés par la philosophie d'Action Directe, ces nihilistes sont adeptes du coup de poing et de la provocation en bande organisée. « Ils vivent dans des squats et refusent d'intégrer toute structure, explique un officier des RG. Ils se regroupent au gré des manifestations grâce aux portables… » *Manipulateurs avertis, ils embrigadent les lycéens aux grilles des établissements et aiguillonnent sans relâche les déçus de la gauche modérée ».*
Le Figaro du 9 mai 2007.

« Nous comprenons les inquiétudes, mais nous n'appelons pas à manifester contre le résultat d'un vote démocratique. Nous attendons de voir quelles seront les réformes engagées avant de réagir. Ce qui se passe aujourd'hui est anti-productif et fait le jeu du gouvernement », estime un responsable de l'UNEF dans *Le Figaro* du 10 mai 2007.

Ce sont *« des actes de malveillance résultants de déclarations irréfléchies, voire haineuses et malintentionnées, d'opposants politiques »* déclare G. Siffredi, maire UMP de Châtenay-Malabry (92) et suppléant de Devedjian aux législatives, après que sa permanence ait été couverte de peinture dans la nuit du 20 mai. Quelques jours plus tôt, c'était la permanence de R. Karoutchi, sénateur UMP et candidat à la mairie de Nanterre, qui subissait le même sort.
« J'ai l'impression qu'il s'agit d'un groupe assez organisé, radical, qui s'attaque

à certains symboles dans la capitale. Je ne crois pas à des événements indépendants les uns des autres, tout semble lié … ». Christophe Caresche, dans *Le Parisien* du 22 mai 2007.

« "Cette poignée d'ultras nous rappelle de mauvais souvenirs : dans les années 1970, les autonomes ont commencé par des actions similaires et cela s'est terminé par des bombes et des assassinats" : *selon ce policier, la surveillance des groupes violents d'extrême-gauche est redevenue une "priorité opérationnelle" pour les RG alors que la PJ est saisie de plusieurs dossiers liés à cette mouvance.*
Qualifiés d' "anarcho-autonomes" par les services de police, ces militants sont plusieurs centaines en France, dont une cinquantaine en Ile-de-France où ils occupent une demi-douzaine de squats "politiques". S'y ajoute plus d'un millier de sympathisants actifs, dont 150 à 200 à Paris. (…)
La section anti-terroriste de la brigade criminelle est ainsi saisie de près de cent incendies de ce type en avril et en mai. Des suspects ont été interpellés dans certaines affaires.
La sous-direction anti-terroriste de la PJ enquête quant à elle sur l'attaque d'un centre des impôts à Toulouse et sur deux tentatives d'attentats contre un pylône électrique d'EDF dans les Bouches-du-Rhône et un relais TDF à Lyon. »
Le Figaro du 8 juin 2007.

« La situation d'échec absolu a toujours été la preuve qu'ils étaient sur la bonne voie, seuls contre tous. Dans ce contexte, une partie de la gauche radicale s'investit dans des "micro-révolutions", des "micro-combats" pour faire vivre la geste révolutionnaire.
Cette mouvance renoue avec l'action directe théorisée par une partie des anarchistes de la fin du XIXe siècle et par les autonomes des années 1970.
L'objectif affiché est de créer des failles, des perturbations pour faire s'écrouler le système. Enfants des médias, ils ont surtout compris que les actions visibles et spectaculaires sont plus payantes que des actions plus pacifiques.
Ces groupes sont fascinés par la violence, par l'engagement physique avec un côté presque "kamikaze".
Ils sont considérés comme peu fréquentables par beaucoup de militants et d'organisation d'extrême-gauche.
Un isolement qu'ils contribuent à créer car ils sont à la recherche d'une forme de pureté sans compromis ni modération. Dans une telle situation, il semble évident que plus ces éléments de la gauche radicale sont en décalage avec le reste de la société, plus la tentation de lutte armée peut être forte.
Ces derniers mois, certaines opérations, comme des voitures incendiées après repérages, mûrement réfléchies et menées de manière professionnelle, ont d'ailleurs parfois flirté avec le terrorisme ».
Dominique Reynié, politologue, dans *Le Figaro* du 10 mai 2007.

Quelques-uns de nos maux...

Le 31 mars, deux personnes sont arrêtées et accusées de l'incendie d'un local du PS à Avignon ; deux perquisitions, et elles sont toujours incarcérées à la prison du Pontet, mises en examen pour *« dégradation par incendie ou moyen dangereux pour les personnes »*.

Le 22 avril, quatre personnes sont arrêtées et accusées d'incendie de voiture à Montpellier ; perquisition dans un squat. Elles sont mises en examen pour *« bande organisée, dégradation par incendie et détention de substances ou produits incendiaires »*. L'un est toujours en prison et les quatre seront jugés en septembre.

Deux personnes, arrêtées le 22 avril au soir à Paris, ont été jugées en comparution immédiate pour *« détention de substances inflammables »* et condamnées respectivement à treize mois fermes et cinq mois avec sursis. Des perquisitions ont été menées dans plusieurs squats de Paris. Une personne sans papiers a été arrêtée et incarcérée en centre de rétention avant de ressortir cinq jours plus tard après une mobilisation de ses amis ; les occupants des squats sont photographiés, fichés et des affaires personnelles leur sont volées.

Le 7 mai 2007, la préfecture de police annonce 518 arrestations sur tout le territoire au soir du second tour. Il est fort probable que ce chiffre soit en dessous de la réalité. A titre d'exemple, quand la DGPN ne comptabilise que 46 arrestations à Paris, la préfecture de police en annonce 79. En rapportant les 592 arrestations comptabilisées par la DGPN aux près de 10 000 manifestants recensés par les RG, on arrive à un ratio de 6 % d'arrestations !

Pour la nuit du 7 au 8 mai, la DGPN annonce 160 arrestations dont 20 à Paris. La préfecture de police de Paris parle, quant à elle, d'une centaine d'arrestations dans la capitale. La presse parle quant à elle d'au moins 200 arrestations le lundi soir

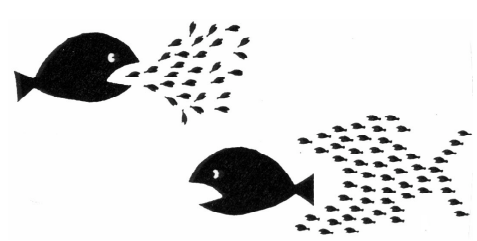

à Paris et d'une quinzaine de gardes à vue.

Pour le mardi 8 mai au soir, le ministère annonce 218 « arrestations d'émeutiers » à Paris au cours des manifs sauvages ; 41 à Lille ; 10 à Rennes ; 11 à Nantes ; 1 à Lyon ; 20 à Toulouse ; 4 à Bordeaux. Une quinzaine de personnes arrêtées à Paris passent en comparution immédiate à partir du lendemain. Quatre sont condamnées à quatre mois chacun.

Le mercredi 9 mai au soir, un rassemblement place Saint-Michel à Paris contre la manifestation annuelle des organisations de jeunes d'extrême-droite est entière-

ment entouré par la police. 118 personnes sont embarquées. Dans les cars qui les conduisent au commissariat de la rue de Clignancourt (18e), les keufs passent la "Marseillaise" chantée par Mireille Mathieu ; puis ils gardent tout le monde deux heures à l'arrêt devant le commissariat en poussant le chauffage des bus tout en gazant à l'intérieur. Après un contrôle d'identité, les derniers sortent du commissariat vers quatre heures du matin. Une dizaine de flics en civil suivent un groupe à la sortie du commissariat, puis les chargent et donnent de la matraque pour faire courir les derniers.

Le 11 mai, trois personnes sont mises en examen pour *« tentative de dégradation par incendie, fabrication d'engins incendiaires et détention et transport de substance inflammable »*. Ils auraient projeté de mettre le feu à un véhicule devant *Le Fouquet's*, restaurant des Champs-Elysées où Sarkozy avait fêté sa victoire.

Deux personnes de 19 ans ont été condamnées le jeudi 11 mai par le Tribunal correctionnel de Melun (Seine-et-Marne) à des peines de quatre et deux mois de prison ferme pour *«participation à un attroupement armé et délit d'embuscade en réunion »*. Ce délit, invoqué pour la première fois en Seine-et-Marne, a été créé par la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance. Une trentaine de personnes avaient jeté des cailloux sur les flics à Dammarie, quatre avaient été arrêtées.
Procès, le 14 juin, de deux personnes accusées d'avoir incendié un local UMP à Villeurbanne. Elles ont été maintenues un mois en détention provisoire après être passées en comparution immédiate le 14 mai. Elles avaient été identifiées par un voisin qui avait filmé la scène et une caméra de vidéosurveillance.

Le ministère de l'intérieur a annoncé 887 interpellations pour les six jours qui ont suivi l'élection.

Enfin, il faut ajouter à ces peines, les prélèvements d'ADN qui se systématisent maintenant que les commissariats sont tous informatisés en réseau et que les flics commencent à être formés à mettre un coton-tige dans la bouche. Celles et ceux qui, sous la pression, ont accepté le prélèvement auront eu au moins comme "peine" leur inscription au FNAEG (Fichier national automatisé des empreintes génétiques) ; ceux et celles qui l'ont refusé ont commis un délit qui les ramènera devant les tribunaux un de ces jours.

Du côté d'un comité anti-répression

L'ampleur du mouvement "anti-CPE" sur Grenoble a été surprenante, la répression policière a été à son image. Suite aux premières confrontations et aux arrestations qui s'en sont suivies, les étudiants ont senti la nécessité de s'organiser afin de soutenir efficacement les interpellés.
Des tracts des conseils juridiques comportant le contact d'un avocat militant étaient largement diffusés au début de chaque manif, ainsi qu'un tract faisant le bilan de la répression de la manif précédente avec le compte-rendu des procès de la semaine.
Les personnes de ce comité se sont aussi occupées d'une équipe médicale lors des manifestations, ils ont assuré une présence au commissariat pour récupérer les noms des interpellés manquants et prendre contact avec les familles et ils ont procédé au tri et à la gestion des images de manifs afin de trouver des images de nature à faire acquitter les prévenus. Tous les procès ont été suivis, les salles d'audience étaient systématiquement combles.
Dès le début de la répression, des soirées et des appels à soutien se sont multipliés : tantôt des concerts, tantôt des débats en présence d'inculpés. Les amendes ont pu être assurées à hauteur de 60 %, ainsi qu'une participation financière pour les personnes qui se sont tapées des TIG.
Le comité anti-répression s'est constitué sous forme de cellule dormante pouvant se réactiver rapidement en cas de nécessité, comme lors des manifestations contre l'inauguration de Minatec.

Radis explosifs et courgettes explosives !

Extrait d'un tract écrit par le Chatô, un squatt de Montreuil, adressé au quartier

Le Chatô était un squat d'activité situé avenue Pasteur à Montreuil.
Pendant huit mois, une quinzaine d'habitants ont fait vivre un lieu très ouvert sur le quartier et ont résisté à la BNP, exaspérée de ne pouvoir mener à bien une juteuse opération immobilière.
Après une perquisition entre les deux tours, le lieu a finalement été expulsé au bout de la deuxième tentative le 6 juin 2007 par le GIPN.
Un jeune du quartier s'est fait arrêter peu après l'expulsion et quatre autres personnes ont été interpellées le lendemain à la fin d'une déambulation musicale dans la ville qui visait à faire connaître la nouvelle de l'expulsion. Ces personnes sont poursuivies par le maire communiste, J.P. Brard en personne, pour avoir osé s'approcher de son domicile et troubler la tranquillité d'un repas familial bien mérité.
Des « habitants du Chatô et leur armée de légumes » avaient sorti le texte qui suit après la perquisition.

« (…) Ce mardi 24 avril, à 7h du matin, il y a eu une perquisition dans notre maison occupée à Montreuil. Après avoir défoncé la porte, une trentaine de flics sont rentrés, avec leurs flingues et leurs chiens.

Nous étions alors une quinzaine d'habitants présents, réveillés en sursaut par les coups de bélier sur la porte.
Ils nous ont braqué, jeté à terre et menotté dans le dos avant de nous parquer sur le palier du 1er étage.
Sans aucune explication autre que *« Il ne s'agit pas d'une expulsion ! »*, ils se sont mis à retourner la maison, piétiner les matelas avec leurs chiens, vider les étagères.
Ils ont finalement dit chercher des explosifs ; ils n'ont rien trouvé d'autre que des brochures, et puis un potager. Ils en ont tout de même profité pour prendre des identités, des informations, pour prendre aussi tout le monde en photo, pour voler des outils et des affaires personnelles.
Petite histoire d'un flicage devenu trop ordinaire.

Certains penseront qu'on ne devrait pas s'en étonner. Qu'on n'habite pas dans un squat sans avoir nécessairement affaire aux flics, attirer la curiosité du pouvoir et les délires de fichage. Nous savons effectivement que toute volonté d'autonomie, d'organisation collective, de solidarité matérielle concrète, de résistance active est toujours menacée.

Les émeutes de novembre 2005, qui furent l'occasion de multiples perquisitions au hasard, de l'installation de *checkpoints*, d'enfermements massifs. Tous les récents mouvements sociaux, où beaucoup se sont retrouvés avec des procès absurdes. Le sort des sans-papiers et des travailleurs immigrés, dont les solidarités de débrouille, dont les vies clandestines sont mises en danger perpétuellement.

Nous connaissons enfin le sort de tous ces petits rapports, ces minuscules relations qui, dans les écoles, sur les lieux de travail, dans les rues, ont été brisés pour peu qu'ils portent en eux un soupçon de subversion.

La perquisition que nous avons subie vient nous rappeler la fragilité dans laquelle cette petite terreur a placé tout souci d'émancipation et de lutte.

Et en même temps, il demeure la rage :
le refus que tout passe et que ce monde dure,
le refus que l'on nous prenne pour des animaux domestiqués dont il suffirait de gérer la "grogne",
le refus que l'on fasse de la politique une affaire d'expert, de technique, de police et de propagande.
Le refus de la dépossession qui résigne, qui rend cynique et impuissant.

Si nous écrivons ce texte, ce n'est pas pour faire pleurer dans les chaumières, pour donner un argument de plus dans le constat désagréable qu'on peut dresser sur ce monde.

Nous voulons seulement souligner que d'autres, aussi, éprouvent ce sentiment de fragilité et gardent tout de même la rage et l'espoir.

Nous l'écrivons aussi pour remercier ceux qui déjà sont venus nous demander des nouvelles et nous proposer de l'aide.

Nous garderons cette maison, ce jardin, nos rêves et nos rages.

Nous ne lâcherons pas cette mince idée : qu'en ces temps de terreur, les rencontres et l'organisation commune sont nos meilleures armes ».

UN PAVÉ DANS L'URNE

Fin de la pacification ?

Nous publions un extrait d'une brochure à paraître Considérations actuelles sur le jet de pierre, écrit en réaction à une fétichisation croissante du geste émeutier qui fait de l'affrontement répété avec les flics le programme révolutionnaire de l'époque, le visage d'une guerre civile en cours. Loin de se désolidariser de tels actes, ce texte décrit l'enfermement d'une telle posture, quand elle se prend pour une fin en soi.

«Y en a marre d'attendre ».
Toute la rhétorique autour de l'impatience n'est pas nouvelle. On peut la comprendre et la partager tout en ressentant le besoin d'une mise au point concernant toutes les tentations de fuite en avant, qui risquent toujours de produire une ligne de fracture entre les « purs » et les autres à propos de la question de la violence.
Ça mérite d'être un peu démonté, non pour opposer un discours attentiste et désarmé à l'expression d'une rage qui participe indéniablement à nous maintenir en vie, mais parce que coûte que coûte, il ne peut pas y avoir de joie véritable si on largue les amarres en n'en ayant rien à foutre du travail d'analyse de l'époque qui nous tombe sur la gueule.

Notre époque brouille les repères. On est allé loin dans l'aseptisation, dans le poliçage de la société.
Toute relation humaine est devenu ces vingt dernières années objet de gestion pacifique et démocratique : sans doute s'est développée à des degrés étouffants une nouvelle anthropologie capitaliste, prenant pour modèle le sourire publicitaire.
On a eu le sentiment d'être dépossédés des bagarres dans la rue, dans les bars, de la possibilité même de dire merde aux gens qui nous emmerdent quotidiennement. C'est dans ce cadre que la violence a pu être érigé en un geste en soi subversif, et c'est bien compréhensible. On est bien d'accord qu'il ne faut pas se laisser faire. C'est néanmoins une connerie que d'en faire un programme politique.

Face à nous, l'Etat se transforme visiblement en machine de guerre, avec ses délires anti-terroristes et sécuritaires.
Ça fait un moment qu'on subit ça, et qu'on l'analyse un peu trop connement comme une contre-révolution préventive.
Si les espaces autour de nous semblent de plus en plus occupés militairement, ça signifierait qu'il existe aujourd'hui, de manière latente, un ennemi qui rampe sous terre, qui ne se connaît pas encore comme tel, mais qui fait trembler le pouvoir au point que ce dernier lui livrerait une guerre préventive. Avant même que la vieille taupe ne sorte de son trou, on lui balancerait toute sorte de karchers dans la gueule.
En réalité, si les dispositifs sécuritaires ont accessoirement un caractère préventif vis-à-vis d'un éventuel retour de la subversion sociale, ça ne veut pas dire que c'est là leur objectif premier.
Il y a bien d'autres facteurs qui expliquent l'omniprésence de l'élément « flic » autour de nous : c'est une manière d'atomiser encore plus les liens sociaux et de supprimer les petits arrangements quotidiens avec la loi qui s'opposent au règne sans partage de l'homo œconomicus ; ça génère un vrai dynamisme en terme de production de nouvelles technologies, ce qui est un besoin vital pour le bon fonctionnement du capitalisme ; et il ne faut pas oublier que la peur, c'est avant tout une économie.
(...)

On pourrait se dire que chacun est libre de ses pratiques, que si on n'est pas d'accord, il suffit après tout de ne pas y participer, on ne va pas non plus se transformer en apôtre du pacifisme qui vient gémir « pas de violence » alors que des copains choisissent de prendre des risques.
Dans l'absolu, il est évident que ceux qui posent le pacifisme et la non-violence en principes ne sont pas vraiment de notre côté. Mais c'est bien parce qu'on ne condamne pas la violence en tant que telle, parce qu'on a envie de croire en la possibilité d'un mouvement révolutionnaire à venir et qu'on pense que laisser se développer un nihilisme incendiaire va à l'encontre de cette perspective, qu'il faut aussi critiquer ces pratiques. C'est parce que la violence et l'affrontement ont bien sûr un sens qu'on n'a pas envie de les voir se transformer en un rituel vide venant peupler le vide de notre époque. »

Si le monde ne va nulle part, pourquoi une telle vitesse ?

Abcès

27 mars 2007 Gare du Nord

« Une histoire qui commence gare du Nord, on peut jamais savoir comment ça se termine. »
Reda B., chef des contrôleurs, 15 ans de RATP

**Des flux, des flux, des flux.
180 millions de voyageurs par an,
première gare d'Europe,
troisième gare du monde.
Un mardi.
Banalité du mal ... 18h,
interconnexion Metro-RER.**

Organisme adapté au conditionnement du transport – pas de haut-le-cœur, aujourd'hui.
Rythme cardiaque parfaitement calé sur le flux – pas besoin de tranquillisants, aujourd'hui.
Vitesse de déplacement optimisée dans les couloirs : pas trop lente, pas trop rapide, ajustée au mouvement perpétuel.

Soudain, c'est l'incident !

Abcès de fixation. Regroupement, ou “attroupement”, comme on nous dit pour rappeler notre condition de bestiaux face aux CRS et aux GPSR...

Selon un jeune gars, deux heures avant, un môme de 14 ans sans ticket, récalcitrant au contrôle, s'est fait mettre violemment à terre par les contrôleurs, casser le bras et traîner dans l'arrière-boutique (trois jours plus tard, il aura 32 ans, quelques délits derrière lui et des galères de papiers).
Ce “banal contrôle” fait immédiatement réagir les passants choqués par la scène qui insultent les contrôleurs et les flics venus à la rescousse ; comme quoi un contrôle n'est jamais banal[1] ...
Voyant qu'ils ne peuvent pas faire grand-chose pour évacuer les lieux, les CRS vont se cacher dans un petit cagibi, en attendant que tout le monde les oublie un peu, le point de fixation se faisant par principe sur le bleu de leur uniforme. Rien n'y fait, tout le monde reste là, plutôt content de discuter et de gueuler sa haine du flic.

Curieuse connivence générale alimentée en permanence par de nouveaux venus qui s'arrêtent et discutent. On est loin de la peur vendue par les télévisions.

Les caméras aussi sont là ; il est presque 20h, il y a sûrement moyen de faire un petit direct. Les flics s’étant repliés, pas d'affrontements à filmer pour l'instant.
Par chance , un petit groupe s'agglutine déjà devant les caméras, jouant l'émeute, et s'exerce au jet de cannettes en gueulant le trop court : *« Police partout, justice nulle part »*. Avant même qu'il se passe quoique ce soit, la mise en scène de l'évènement est dans toutes les têtes. Pourtant, l'abcès est là, au cœur du flux..

Chaque fois qu'un flic pointe le bout de son nez pour voir si la voie est libre, des cannettes volent dans sa direction...
Puis, ç’en est trop. Ordre d'évacuation. Bond offensif : un, deux, trois, lacrymos.

Pendant ce temps-là, le service public du métro et du RER n’a pas été interrompu. Tout le monde continue d'aller et venir.
Lacrymos. Panique. Ca se met à courir dans les couloirs en direction du “nouveau pôle d’échange banlieue”, dernier mot de l’innovation urbaniste. Certains s’emparent de barres de métal au passage. Entre colère et effarement, tout ce petit monde se retrouve poussé sur ce damier géant, “espace de convivialité” conçu pour occuper le badaud en transit pour sa banlieue. Entre les boutiques de godasses, de parfums, de presse et de saucissons du terroir, on trouve tout de même des escaliers menant aux quais. Ici aussi, ça continue d'affluer, les trains déversent imperturbablement leurs voyageurs. Les vitres des publicités commencent à voler en éclats. Très lentement, comme dans un ralenti de football, un gars s'avance fièrement, une barre de fer à la main, vers la vitrine. On s'écarte, on le laisse passer. Après s’être assuré que tout le monde le regarde, caméra comprise, il brise la vitrine dans un grand fracas. Un frisson jubilatoire parcourt l'assistance.

Un peu plus loin, un groupe de nanas s'acharne en vain contre la vitrine d'un magasin de fringues. Tout de suite, un lascar plus équipé surgit pour leur filer un coup de main. Une jeune fille en pleurs se jette sur lui et l'implore de ne pas casser la boutique où elle travaille. Il lui pose la main sur l'épaule, rassurant : tout ira bien, il veut juste récupérer ces petites chaussures roses qui plaisent à la demoiselle, rien de bien méchant. Trois heures après, les larmes ont séché ; assise sur des marches au milieu des décombres, la jeune fille a l’air d’apprécier l'ambiance.

Devant l'entrée qui conduit au RER E, *Foot Locker* est envahi par une joyeuse mêlée d'une trentaine de gaillards. Saisi d'horreur devant cette scène qui porte manifestement atteinte à la propriété, un civil sorti de nulle part décide d'embrumer le décor.

1 *Un contrôle n'est jamais banal*, communiqué du Réseau pour l'Abolition des Transports Payants, 29 mars 2007 (dispo sur http://metro.samizdat.net)

Quand nous réouvrons tranquillement nos yeux rouges, les bleus sont là, en rangs bien serrés.

Remercions pour la suite de la soirée Jean-Marie Duthilleul, Étienne Tricaud et Daniel Claris, architectes inspirés de cet espace parfaitement "fluide", qui ont permis aux 300 à 400 personnes présentes de jouer pendant plus de trois heures au chat et à la souris avec les flics, la banane aux lèvres et la rage au ventre. Dans un tel décor, impossible pour la police - même épaulée de gendarmes à mitraillette - de faire correctement son travail de maintien de l'ordre.
Ils se contentent de petites charges qui déplacent de quelques mètres cette masse d'emmerdeurs contents d'être là ; le tout dans un flux régulier de voyageurs qui ne se tarira que tard dans la soirée.

A une heure du matin, la chose se poursuit encore dehors avec un dernier petit feu de joie au milieu de la rue. Ce soir-là, les ordres semblent clairs : pas d'arrestations massives ; juste au compte-goutte.
La centaine de civils présents se jettent sur des jeunes qui, une seconde auparavant, lâchaient une jardinière sur une brigade en pleine charge.
9 arrestations. 4 passent en comparution immédiate, 2 sont condamnés à quatre mois fermes, un autre quatre mois avec sursis et un autre sera rejugé. Le "resquilleur" prend 6 mois fermes.

Trois semaines avant le 1er tour, cet événement a tout naturellement trouvé sa place dans la campagne. On a eu droit à quelques perles : *« Si Ségolène Royal et la gauche veulent être du côté de ceux qui ne paient pas leur billet dans le train, c'est [leur] choix »* (Sarkozy) ; ou encore celle du réseau Voltaire qui n'a pas hésité à dévoiler courageusement qu'*« il n'y a jamais eu d'émeute, mais un affrontement soigneusement organisé devant les caméras entre "autonomes" et forces de l'ordre. Les coups tordus de la campagne électorale commencent. »* !

La palme revient sans doute aux syndicalistes cheminots CGT de Paris-Nord qui déclarent dans un tract intitulé *Emeutes...on vous dit pourquoi : « En résumé, des agents sont psychologiquement atteints et choqués, 5 agents de la Surveillance Générale ont été blessés. Nous leur apportons tout le soutien dans cette période difficile. Il est scandaleux d'être agressé sur son lieu de travail. C'est inacceptable et cela doit cesser ! Les cheminotes et les cheminots de notre gare doivent travailler sereinement, sans danger et exercer leur mission de service public pour l'intérêt du plus grand nombre. »*

Néanmoins, ce n'est pas le grand soir. Il s'agit avant tout d'une réaction collective face à un contrôle ; une solidarité active, un défi face à l'autorité des flics. Comme nous le rappellent d'ailleurs dans *Le Parisien* les *« premiers consternés »* (syndicats de flics SNOP et Alliance) : *« Une interpellation sur trois dégénère. (...) Le principe de l'opposition aux interpellations se systématise ».*

Pour autant, pas d'illusions. L'Etat n'interrompt pas pour si peu le flux de la plus grande gare européenne de voyageurs... Il faut maintenir son débit à tout prix, quitte à laisser un abcès s'installer quelques heures !

Récits de comparutions immédiates

Le 9 mai 2007 à Bordeaux, après le second tour des élections

Tous ont été jugés pour des faits commis lors de la manifestation du 6 mai au soir.

A chacun, le juge demandera s'il a voté. Les neufs premiers ont comparu détenus, les huit autres ont comparu libres. La procureur déclarera elle-même que *« la décision de libérer ou non les gardés à vue mardi 8 a été prise en fonction des antécédents judiciaires et des éléments de personnalité ».* La façon dont sont évalués les "éléments de personnalité" (qui permettent d'éviter la détention provisoire) semble assez floue. On constatera simplement que ceux qui ont comparu détenus étaient tous, sans exception, ouvriers ou chômeurs. Et dans la mesure où tous ceux qui ont comparu libres le sont restés, c'est mardi, devant le parquet, que tout semble s'être joué plutôt qu'à l'audience.

"A chacun, le juge demandera s'il a voté."

21 ans, sans domicile fixe, "de type maghrébin", sans emploi depuis six mois. Dernier emploi : manoeuvre, travaux publics ; en intérim. Condamné en avril 2006 pour des "faits de même nature". Il lui est reproché d'avoir *« jeté une cannette de bière, d'avoir fait un doigt d'honneur aux policiers, et de s'être exhibé »*. Il reconnaît seulement le doigt d'honneur et nie le reste. Deux flics se portent partie civile et demandent indemnités et dommages et intérêts pour un total de 1400 euros. L'un d'eux est absent. Celui qui est présent dit ne pas pouvoir reconnaître formellement l'accusé puisqu'il était "masqué" avec une écharpe. Le juge : - *« Pourquoi avez-vous fait un doigt d'honneur ? - Parce que j'aime pas la police. - Pourquoi aviez-vous un tournevis dans la poche ? - Parce que je voulais crever les pneus des forces de l'ordre. Pour les déranger. »* La procureur : *« On a le droit de manifester sa joie et sa peine, ce droit est garanti. Il y a cependant une limite : les débordements de violence ayant pour objectif de contester le résultat ; et lorsque c'est le fait de certaines personnes qui, comme monsieur, n'ont pas apporté leur expression dans l'urne »* … c'est pire. Elle demande quatre mois de prison fermes avec mandat de dépôt. Le juge, lui, donnera six mois fermes, avec mandat de dépôt (= direct à la maison d'arrêt de Gradignan).

20 ans, baladé de foyer en foyer, suivi par des éducateurs, bénéficie d'une "aide jeune majeur", donc d'un logement.

Vient de suivre une formation de coffreur-brancheur. Sans emploi. Jamais eu affaire avec la justice. Accusé d'avoir lancé des morceaux de bois sur les CRS. Bien alcoolisé (*« une circonstance aggravante depuis la loi de mars 2007 »*, dit la procureur), il reconnaît les faits : *« Au début, [avec mes amis], on n'avait pas l'intention d'aller manifester »*. Lui non plus n'a pas voté. Aurait déclaré à la police : *« cela n'a rien à voir avec mes opinions politiques »*. Il avait un couteau sur lui. La procureur demande deux mois fermes avec mandat de dépôt. Son dernier mot au procès : *« Si je prends deux mois fermes, il faudra tout recommencer à zéro, je perds le foyer, je perds tout »*. Son avocate insiste sur le fait que la prison le détruirait. Verdict : quatre mois fermes, sans mandat de dépôt.

20 ans, charpentier, en CDI depuis 5 mois. 1100 euros de salaire par mois. Habite chez ses parents. Il avait bu "dix verres de vodka". Accusé d'avoir jeté cailloux et bouteilles. Il avait voté. Le président : *« C'aurait été Madame Royal qui aurait gagné, les CRS auraient été au même endroit ! »*. Il reconnaît le jet de bouteilles, pas de cailloux, mais reconnaît qu'il voulait le faire. Il a déjà fait du travail d'intérêt général (TIG) et il a du sursis pour "vol en réunion". La procureur demande cinq mois fermes sans mandat de dépôt *« pour qu'il puisse continuer à travailler »*. Le juge dépasse à nouveau : ce sera six mois fermes, sans mandat de dépôt. Il avait annoncé *« Il n'y a aucune satisfaction de la part d'un tribunal, jamais, à prononcer une peine de prison. »* L'avocate avait prévenu : *« sa mère dit que si vous l'envoyez en prison, c'est fini, il poursuivra sur cette voie »* (celle de la délinquance).

35 ans, maçon le jour, manutentionnaire la nuit, guadeloupéen. Quatre enfants de 1 à 10 ans. Accusé d'avoir jeté une bouteille depuis la rue Elie Gentrac. Avait beaucoup bu. Ne participait pas à la manif, il était là *« avec ses amis comme tous les soirs »*. La cannette a *« heurté le mollet d'un fonctionnaire de la BAC »*. Un autre l'a repéré tout de suite. Condamné pour des faits similaires en 2005, il était en sursis avec mise à l'épreuve... La procureur demande quatre mois fermes avec mandat de dépôt (là, elle n'invoque pas le fait qu'il travaille.) Il aura six mois fermes, sans mandat de dépôt. Le président ajoutera *« cette mesure ô combien bienveillante, vous la devez au seul fait que vous avez un contrat de travail »* (parvenu à la dernière minute au tribunal).

23 ans, plombier-chauffagiste en intérim. Accusé d'avoir lancé une bouteille de bière sur la BAC. A été condamné pour des "faits similaires" en février 2006. Le PV de la police dit qu'il était "particulièrement déterminé". Il raconte : *« J'ai suivi la foule à partir de la place Saint-Michel. Au début, j'étais chez un ami, et on n'avait pas du tout prévu d'y aller. Les gens dans la manif nous ont vu à la fenêtre, ils nous disaient de les rejoindre... On a fini par y aller. Dans la manif, j'étais en train de prendre des photos avec mon portable. Tout ce que je voulais, c'était voir ce qui se passait. Parce que c'est l'histoire ! C'est l'histoire de France, monsieur le président ! Et là, je sors de garde à vue et de détention provisoire dans des conditions inhumaines. »* La procureur dit que les policiers ont tous bien noté, précisément, qu'il a lancé des bouteilles. Elle demande quatre mois fermes et le maintien en détention. Juge et procureur demandent des détails sur le contrat de travail : seul un CDI permettrait d'éviter le mandat de dépôt. L'avocat demande la relaxe. Il prendra cinq mois fermes avec mandat de dépôt.

Le président :

« C'aurait été Madame Royal qui aurait gagné, les CRS auraient été au même endroit ! ».

29 ans, ouvrier en CDI depuis plus d'un an, orphelin, élevé par la DDASS. Condamné déjà onze fois, mais rien depuis trois ans. Il s'est rangé, vit avec son amie. Accusé d'avoir lancé des cailloux. Il dit qu'il s'est *« retrouvé dans une rafle, il faut dire ce qui est »*. Il criait *« Ségolène, Ségolène »* au moment de son interpellation, à 1h25, rue Sainte-Catherine. Il était ivre. *« C'est quatre policiers qui veulent enfoncer un jeune ! J'étais définitivement sorti de la délinquance ! Si je rentre en prison, je perds tout »*. La procureur demande six mois fermes et le maintien en détention. Le juge la suivra.

Deux gamins de 18 et 19 ans qui se sont rencontrés dans la manif, l'un s'est fait gazer... Ils ont fini par brûler des poubelles *« pour se venger »*, et un fourgon, cours Victor-Hugo, vers 5 heures du matin. Le président insiste pour que le propriétaire du fourgon renvoie l'affaire au civil afin que ces gamins payent les dégâts. - L'un : *« c'est parce que j'avais la haine contre Sarkozy, comment il parle des jeunes et tout ça »*. *« Il fait quoi votre père ? » ; « Il est incarcéré pour conduite en état d'ivresse et conduite sans permis »*. La procureur rajoutera délicatement que son père a aussi été incarcéré pour proxénétisme. *« Et votre mère ? » ; « Elle est décédée quand j'avais onze ans »*. Il est au bord des larmes, reste debout. La procureur explique qu'ils auraient pu brûler un immeuble, donc tuer des gens en brûlant une poubelle. Comme il est « *de bonne foi* », elle demande pour lui quatre mois avec sursis et mise à l'épreuve, plus des TIG. Elle sera suivie par le juge : quatre mois avec sursis et cent cinquante heures de TIG. - L'autre a déjà été condamné une fois à deux mois fermes. *« C'était au moment des émeutes de 2005 »*, dit-il. Ses parents vivent au Havre et la justice l'a placé à Bordeaux, dans un hôtel, *« pour qu'il change de vie »*, dit son avocat. La procureur demande quatre mois fermes et mandat de dépôt. Il prendra trois mois fermes plus trois mois avec sursis. *« Oui, on juge aussi les gens en raison de leur casier »*, dira le juge en lisant son délibéré.

27 ans, deux enfants à charge. Accusé d'avoir lancé des projectiles sur la police. Annonce avoir un CDI, une promesse d'embauche, sans pouvoir le prouver. Le PV dit qu'il était ivre, or il conteste. Pas eu d'éthylomètre. L'avocat demande la nullité sur ce motif, le président la rejette aussitôt. D'après les policiers, un groupe de 100 personnes s'est jeté sur eux pour empêcher son interpellation au milieu de la manif ; d'où six tirs de flashballs. Il dit qu'il est allé à la manif par curiosité.

« C'est une curiosité malsaine », dit la proc'. (Pour elle, dès qu'il y a eu des jets de projectiles, les bons manifestants auraient dû quitter les mauvais. Pour le juge, il faut voter.) Il a déjà été condamné il y a presque dix ans. *« Vous me jugez sur mon passé ! »* La proc demande quatre mois fermes. *« Voilà un garçon qui ne travaille pas depuis janvier »* sermonne-t-elle. L'avocat souligne des incohérences dans la description physique : le PV décrit un autre survêtement, des rayures alors qu'il n'y en a pas, une capuche alors qu'il n'en a pas... Ça n'a évidemment aucun effet : il prend quatre mois fermes avec mandat de dépôt.

Bac + 1, technico-commercial. *« Avez-vous voté ? »* demande encore le juge ; *« Bien entendu ! »*. Accusé d'avoir jeté des tuyaux en PVC sur la police place Pey-Berland. La proc' : *« Je pense que c'est évident pour tout le monde : Monsieur paraît avoir un certain niveau intellectuel... »*. Le juge : *« Si nous avons bientôt des lois sur la récidive, vous en êtes un peu responsable, Monsieur »*. Son avocat : *« Encore un pas, et nous pouvons nous retrouver sous le coup de la fameuse loi anticasseurs »*. La procureur demande cent vingt heures de TIG. Le juge les lui donnera, plus trois mois de prison avec sursis.

23 ans, étudiant en master de géographie. Accusé d'avoir insulté un flic, d'avoir été ivre, d'avoir jeté des bouteilles, d'avoir uriné devant un flic. Un flic de la BAC est là, qui porte plainte, demande 300 euros pour préjudice moral. Il les aura. L'accusé reconnaît les insultes, pas les jets de bouteilles, dit que *« bien sûr »* il a voté, qu'il n'avait pas voulu aller à la manif, mais qu'elle est passée deux fois sous ses fenêtres, qu'il avait bu, qu'il a même un ami gendarme, et qu'il regrette. Il sert à peu près ce que le président a envie d'entendre. Pas de casier judiciaire. Cent vingt heures de TIG, trois mois de prison avec sursis.

Lycéen, Terminale ES (*« mais alors vous faîtes du droit ! »*), jets de bouteilles qu'il ne reconnaît pas, insulte qu'il reconnaît. Le juge : *« Il n'y a pas d'autres moyens de montrer votre mécontentement ? Je vous rappelle qu'il y a les législatives, bientôt ! »* La procureur répète qu' *«il ne fallait pas rester dans la manif si on n'était pas d'accord avec les jets de bouteilles »*. On pourrait en déduire que les manifestants ont été arrêtés indistinctement parce qu'ils étaient là, mais non, elle a bien dit que le *« dispositif de police judiciaire à l'intérieur de la manifestation »* (c'est-à-dire des policiers qui infiltrent et des policiers qui filment) avait mené un travail rigoureux pour que soient arrêtés les auteurs de violences. L'avocat qui n'a pas encore plaidé, est le premier à dire au tribunal *« sans vouloir [le] choquer »*, que les policiers ont peut-être décidé d'attraper n'importe qui pour lui faire la leçon. Le président coupe violemment *« C'est intolérable, ce que vous dites, Maître ! Oser prétendre que des policiers font de faux procès-verbaux, oui, ça choque le tribunal ! »*. Il est plus de 21 heures, tout le monde a faim et l'inutilité des procès apparaît de façon de plus en plus criante. Pas de casier judiciaire. Trois mois avec sursis, cent vingt heures de TIG.

24 ans, étudiant en géographie. Dit qu'il avait un caillou dans sa poche *« au cas où il se ferait attaquer par des énervés d'extrême-droite »*. Le président coupe, furieux : *« Et vous, vous êtes un énervé d'où ? »* ; *« Je suis pas énervé »*, essaye de répondre l'étudiant. Il nie avoir lancé quoi que ce soit, dit qu'il est pacifiste. Le président revient sur la future loi sur la récidive, qui semble l'inquiéter : *« C'est grâce à des comportements comme le vôtre qu'on ne pourra plus prononcer de peine comme on le souhaite »* ; puis, ironique : *« si, par extraordinaire, le tribunal entrait en voie de condamnation, accepteriez-vous du travail d'intérêt général ? »*. L'avocat commis d'office tente de dresser un panorama de la révolte en Gironde depuis le dix-septième siècle, mais se fait rapidement couper par le juge. La procureur demande quatre mois avec sursis, pas de TIG parce qu'il ne reconnaît pas les faits et que ça ne lui plaît pas ; et 400 euros d'amende. Il prendra comme les autres trois mois avec sursis et cent vingt heures de TIG.

22 ans, menuisier formé par les compagnons du tour de France, sans emploi. Reconnaît avoir lancé une cannette en direction des forces de l'ordre. 3 mois avec sursis, 120 heures de TIG.

19 ans, ouvrier en intérim (et pourtant libéré par le juge des libertés mardi !), veut entrer dans la Légion. *« J'ai lancé une bouteille sur les CRS pour me venger d'avoir reçu des gaz lacrymos »*. Refuserait de faire du TIG. La procureur : *« il a des capacités visiblement inférieures à ceux qui l'ont précédé »*. Son avocat commis d'office, qui n'a pas pu placer l'histoire des révoltes sous l'ancien régime, l'enfonce : *« il me paraît très immature, on le verrait plutôt devant un tribunal pour enfants »*. Il prend quatre mois avec sursis.

21 ans, employé des pompes funèbres, gagne 10 euros par décès, soit environ 250 euros par mois, veut devenir maître de cérémonies funéraires. Le juge : *« on lui souhaite de rentrer dans l'administration »*. S'est *« débattu violemment »* lors de son interpellation. Un couplet du juge contre l'idée que *« les policiers sont forcément sarkozystes. Il y a certainement des gens qui ont voté Royal parmi les CRS. Si la police avait arrêté tout le monde, vous ne seriez pas 18, vous seriez 200 ou 300 »*. Trois mois avec sursis, cent vingt heures de TIG.

24 ans, cinquième année de médecine. S'est débattu avec le drapeau espagnol qu'il avait emmené à la manif *« en référence à Zapatero, qui est du camp opposé »*, dit-il. Nie avoir voulu porter des coups offensifs avec son drapeau. La procureur n'obtient pas de réponse à sa question : *« pourquoi il n'est pas parti alors que c'était des jets de pierres depuis une heure ? »* Il se défend de la façon qui semble convenir au juge : c'est-à-dire qu'il regrette sincèrement tout. Il tient à s'excuser auprès de ses parents et auprès de sa petite amie pour qui ces deux jours de garde à vue n'ont pas été faciles. Il oublie de s'excuser auprès du flic qui a reçu les coups de drapeaux, ce que lui fait remarquer le juge. Il promet : *« Je ne retournerai pas dans un rassemblement spontané »*. Trois mois avec sursis et quatre-vingt heures de TIG.

LETTRE OUVERTE… À UN ESPRIT FERMÉ ?

«Avec Sarkozy ?TOUT en TOUS devient : PEAU-CIBLE !»
AHB

Monsieur le Président de la République, bonjour.

Je me permets de vous écrire comme j'ai écrit à votre concurrente Madame Royal pour lui soumettre quelques idées avant le second tour en lui disant humblement, modestement de ne pas faire l'économie de la pensée d'un homme enfermé. Elle a eu, par son bureau politique, la correction de me répondre par retour d'une photo dédicacée qui, je l'avoue (et je vous laisse sourire à imaginer combien l'aveu est rare chez moi), m'a laissé perplexe… J'aurais mieux fait d'écrire à Laguillier, puisque je préfère les belles gueules sculptées par la vie militante aux jolies figures maquillées par l'existence étatique.

Celà dit, elle n'a pas cru bon, ou "ils" - son bureau politique - n'ont pas cru bon de miser sur mes petites analyses qui vous auraient peut-être - j'espère - un peu agacé. En substance, j'avançais, fort (ou faible, c'est selon) d'un passif de trente-cinq ans de criminalité derrière moi, que j'avais au moins le mérite de reconnaître en vous un vrai "Parrain" ; et en cela, Monsieur Sarkozy : TOTAL RESPECT ! Se mettre la France dans la poche en sifflotant La Marseillaise et lever les yeux aux ciel en invoquant le spirituel pour se mettre l'électorat "Bayrouiste" de l'Eglise dans la fouille ; bingo… c'est vous le chef, le patron, le caïd ! Y a pas photo, en dehors de celle de Pacino jouant le diable !

Après mûre réflexion, pour faire face à des Poutine futurs ou des Bush à venir, il vaut mieux avoir un dur à la tête de l'État, un chef de clan ; un comme vous, quoi… même s'il y a de l'imposture chez vous comme il y en a dans toutes... les... - "LA Famille" ! Lors de vos actes héroïques à la maternelle de Neuilly, lorsque vous avez pris le relais du courage d'un autre, j'ai été époustouflé. Voilà un père de famille qui sort courageusement cinq enfants d'une terrible prise d'otages de quasi-bébés, et vous voilà arrivant pour prendre la suite sous les bons conseils des psychoflics qui, eux, savaient pertinemment qu'il n'y avait plus de danger ; sinon, de vous à moi, jamais la police n'aurait laissé un élu de votre dimension prendre le moindre risque mortifère. Là, chapeau ! Comment s'appelait ce père de famille ? Aux oubliettes de l'histoire…

En plus, vous vous offrez le luxe de parlementer quelques minutes avec le preneur d'otages tout en gardant dans vos bras un enfant, au lieu de le passer de suite à un policier. Quelle classe ! Je n'ai aucunement pensé que vous le gardiez en bouclier, ou pour la photo, ou encore par bête inconscience. Du tout ; je me suis juste dit : il sait, on le lui a dit et affirmé, qu'il n'y a plus le moindre danger ! Un pro, quoi ! Là, franchement ; sur ce coup ? Un régal de manipulation, enrobée de modestie pour ne pas laisser trop de temps à l'analyse des images ; un vrai Romain !

Vous avez fait presque aussi bien que pour l'affaire de la double-peine –et triple chagrin. Un coup de maître, celui-là ; même des anarchistes paranoïaques y ont cru, que vous l'aviez abolie, cette vache de double-peine, alors qu'elle n'était réformée uniquement que pour des marlous inexpulsables du fait de leur protection par les articles 6 et 8 de la C.E.D.H ; et donc, en cas d'expulsion, il vous fallait les faire revenir, les dédommager et, pompon, la France grimpait d'un barreau sur l'échelle des condamnations morales qui la plaçait près de la Turquie. Alors là, chapeau. Réformer la double-peine en la faisant croire abolie a démobilisé des luttes pour les sans-papiers une foule d'abrutis sincères, d'imbéciles utiles, tant chez les militants que chez les people. Coup double ; et, pour prendre une image symbolique, en sauvant un Barrabas-délinquant, vous avez crucifié une multitude de petits Jésus-ouvriers sans identité. Moi ? Ça m'a arrangé un temps, vu que je tombais sous le coup d'une A.M.E, bien qu'ensuite la préfecture ne m'ait pas livré de titre de séjour, ce qui m'a étranglé socialement et m'a poussé droit dans les bras de la récidive, enfin ce que vous appelez la récidive : oui, elle n'existe pas, puisqu'il n'y a que continuité et non récidive. Réformer la double-peine sans donner de papiers, via certaines préfectures, aux natifs étrangers et à ceux présents en France depuis l'âge de 13 ans ; c'était faire d'une pierre deux coups puisque les poussant à la clochardisation, les Barrabas-délinquants ne pouvaient que récidiver ! Réinsertion ? Non ! Recyclage en détenus ? Oui ! Bravo ! Ah, la récidive ! Voilà un joli mot, alors qu'il n'y a, je rado-te, que continuité. Récidiver, c'est sortir de prison et commettre en petit ingrat un acte, alors que le problème initial qui a poussé à la délinquance aurait dû être réglé par la prison et le sens de la peine. La continuité c'est sortir de prison et retrouver, démultiplié, son même problème jamais réglé quel que soit son ordre de misère, financière, politique, sexuelle, etc.

Moi, je vous aime bien, M. Sarkozy. Franchement, et même ma mère – une fan, une groupie – est morte d'une Sarcoïdose qui l'a étouffée au niveau pulmonaire, en vous voyant elle retenait sa respiration d'émotion. Vous ? Vous allez tous nous empêcher de respirer cinq ans durant, et seuls les habitués de l'apnée vont s'en sortir. Lesquels ? Bah, le Milieu… pas les centristes, hein, le vrai mitan. Heu, presque celui qui –en deux jours– vous a dit ce qu'il fallait faire alors que vous aviez prévu sept jours de… vacances. En deux jours, l'affaire était dans le sac, vous avez refait le partage du beau monde. Voilà de la belle ouvrage ! Aller dare-dare prendre ses ordres, consignes, et ses galons sur un yacht ??? La classe ! Bon, le yacht s'est fait un peu galère médiatiquement, mais, hein… à ramer pour ramer, autant recevoir un seul bon coup de fouet au début plutôt que plusieurs le long de la route ! Pas vrai ! En tout cas vous voilà le gérant des Tauliers ! La créature, celle qui voit le jour et midi à sa porte, des Vampires-multinationaux* !

M. Sarkozy, je vous le dis comme je le pense, je vous respecte. Le choix de vos soutiens people ? C'est du génie. Hallyday, Sevran (beurk, pas gérable, celui-là, comme tous les talents morts), Doc Gynéco, etc. Comment n'être pas béat de cette distribution de "nonos", à défaut de "bobos", aux foules. Si, par hasard, vous avez un job pour moi… je signe les yeux fermés ! Pas de préjugés, hein… Giscard a serré la main d'un détenu. De Gaulle a dit ne pas vouloir vider les poubelles carcérales de la France pour la guerre d'Algérie, mais cela ne l'a pas empêché de recycler quelques ordures de la collaboration (Papon, mon idole !). Alors n'allez pas faire la fine bouche si je vous propose mes services, hein… Moi, le néo-SAC, je vous le refonde en un

tour de pogne si vous me laissez choisir les hommes !

Je dois être un des seuls à savoir que vous allez tenir vos promesses. Les SDF éradiqués en deux ans ? Une rigolade pour vous. Comment vous allez faire ? Eh ben tiens, mon neveu, comme ça : empêcher les SDF de mendier en les faisant circuler par des contrôles de police, et à la fin de la journée, le SDF n'aura pas eu 5 euros pour bouffer alors il va voler son quignon de pain et là, hop !

Sous Détention Ferme le Jean Valjean ! Dans les prisons, nous avons déjà les fous, alors en deux ans vous allez remplir les nouvelles prisons de SDF. L'opinion publique s'émeut pour un SDF mais jamais pour un délinquant, même économique ! Cette promesse-là, donc, vous allez vraiment la tenir ! Petit malinos va ! Vous m'é-pa-tez !!!

Les peines plancher pour les multi-récidivistes, méga, ultra et super-récidivistes ; dites, vous allez nous faire une hiérarchie, quand même, comme les niveaux à atteindre dans les jeux vidéos ! Des bonus, quoi ? Là aussi, vous allez tenir vos promesses… Mais quand même, il y a un hic… c'est que dans ce cas, précisément, vous causez de moi et, pour tout vous dire, ça me chatouille un peu la susceptibilité. Mais bon, je garde mon sang-froid car j'ai été bien éduqué, élevé ; chez moi, même si on n'était pas des aristos Vendéens, on ne confondait pas le droit d'aînesse avec le droit de cuissage…

La prison des années 70 a fabriqué des voleurs, celle des années 80 des trafiquants, celle des années 90 des pervers sexuels, et là, pour les années 2000, la prison travaille à fabriquer en série des tueurs. Alors, les enfermés à vie… je voudrais pas être un gardien de prison… ça va être des prisons-abattoirs, de la boucherie carcérale en gros.

Moi, si j'étais pas vous, je vous dirais… hum… attention Monseigneur. Faites gaffe, votre Grâce. Vous pouvez jouer avec le pédophile, car vous n'êtes plus un enfant ; mais le gars qui ne pense qu'à s'évader, le garçon qui pète un fourgon blindé à l'ouvre-boîte, il vaut mieux lui laisser un espoir de sortie, un trou pour se faire un tunnel, un passe-temps comptable avec une condamnation chiffrée et non une condamnation en un mot : "Perpète". Eh oui, un mot ne peut pas se calculer… Moi, franchement, je jouerais pas avec ça. Parce que ces gens-là, ça a des couilles ! Ça a pas peur de mourir ! Ça devient méchant, puis dangereux, puis fou et enfin cruel. Alors, heu… si vous voulez pas créer des cellules psychologiques pour les gardiens juste parce qu'ils auront croisés certains regards… gérer les prisons avec humanité. Buffet, c'était un enfant à côté de ceux qui sont en train de pousser et que vous cultivez, en serre, dans les centrales.

Bon, vous, au sommet de l'État, vous n'avez quasiment rien à craindre, mais le petit peuple, celui qui a voté pour vous… heu, ceux-là, faut les ménager un peu. Oui-oui, les victimes potentielles à venir, les promis au charclage. Les otages futurs, quoi… Hein ? Pensez-y, alors : le mieux, c'est que vos peines plancher, elles soient des planchers de duplex et non des pieds à terre. Comprenez que dans la rue, le récidiviste cerné par la police, lorsqu'il pensera au plancher –il va ouvrir le feu et emmener avec lui tout ce qui bouge alentour, et je vous le dis d'expérience, l'otage, ça remue, ça gigote, ça veut pas !!! C'est anarchique, la victime. La Fontaine a oublié un truc dans sa fable, et c'est ceci : lorsque le Chêne rebelle s'abat de tout son long, il écrase sans même vraiment le vouloir ces abrutis de roseaux qui plient sans rompre et plient tant, et penchent à qui mieux mieux, que parfois le Chêne avant de claquer en profite pour se débraguetter vite fait pour une dernière petite joie.

> *VAMPIRES**
> *Dans le corps du Capitalisme*
> *circule l'argent liquide qui donne vie*
> *aux monstres de l'économie Bancaire :*
> *Les Multinationales ?*
> *se font des dialyses !*
> *Les États ?*
> *des transfusions !*
> *Les Religions ?*
> *toutes hémophiles !*
> *Les criminels de droit commun,*
> *mafieux et autres ?*
> *des petites saignées !*
> *Les Révolutions ?*
> *des hémorragies internes et externes !*
> *Mais LE Pouvoir, lui,*
> *coagule toujours en caillots de guerres*
> *tandis que l'humanité demeure*
> *encore et à jamais exsangue…*

Donc, ne désespérez pas le Chêne sous les tempêtes judiciaires. Le pointeur, lui, il est calme en prison, mais le braqueur il a comme qui dirait une Duracell dans le rectum, et s'il peut tourner quelques années, à un moment sa Duracell elle le fait partir en fusée. En feu d'artifice, si vous voyez un peu l'image.

À propos de pointeurs, comment se fait-il qu'avec 60 % de crimes et délits sexuels, il n'y ait pas en prison le moindre sexologue ? Les dealers de pharmacopée, on a ! Les laveurs de cerveaux ? On a ! Bref, il y a tout ce qu'il faut pour nous décerveler mais pas un seul sexologue ! Alors que le cerveau et le zizi reliés par le cordon ombilical freudien, ma parole, c'est un bilboquet avec lequel faut savoir jouer si on veut pas perdre la boule.

M. Sarkozy, je concluerai ma lettre par un souhait, un vœu, un rêve, une utopie : vous rencontrer ! J'adorerais vous rencontrer pour vous dire des choses, et en entendre aussi. (Vos gardes du corps pourront me fouiller jusqu'au trognon – pas plus, hein !) Bon, une petite frappe comme moi ne mérite pas un tel honneur, votre Seigneurie ; mais pourquoi pas ? Si je ne me trompe pas sur vous, vous aurez peut-être le cran de me recevoir ou de venir à la maison, je fais la tchoutchouka comme personne. Pour parler de quoi ? La paix des braves, mon Prince, et aussi, un peu, du problème de l'immigration, parce que là, vous êtes un visionnaire ! Vouloir changer doucement mine de rien sans jamais le dire clairement, l'immigration masculine (oui-oui, vous garderez les femmes – l'enlèvement des Sabina(s) – c'est la méthode antique, qu'elles soient ni putes ni soumises ne sera pas et plus le problème) maghrébo-africo-asia-musulmane par une immigration blanche, européenne et chrétienne des pays de l'Est : c'est génial, même si ça doit prendre deux ou trois générations… Mais, sur cette affaire-là, je suis peut-être parano. Chut… Sous réserves de mes informations, nos grands étudiants-philosophes-penseurs-télégéniques n'en ont encore rien dit, alors, re-chut.

En l'attente, recevez, Monsieur le Président de la République, les salutations les plus simples mais les plus franches d'une vraie… "Racaille d'intello" !

Des Mythiques Prisons de Fresnes - celles des Résistants torturés et fusillés.

AHB

P. S. : Comme l'étudiant en philo On-fraye (avec qui on peut et veut) vous a apporté des bouquins, moi aussi j'en ai UN pour vous : le Top de la "Grâce Présidentielle"…

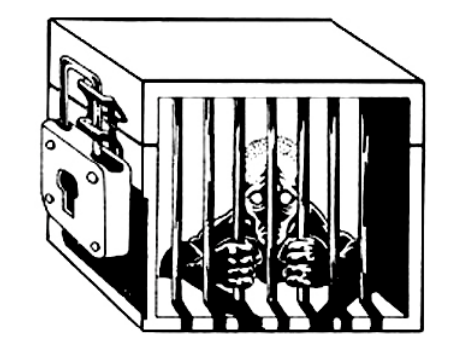

Des prisonniers de Sequedin dénoncent leurs conditions de détention

Un certain nombre de courriers émanant de prisonniers de la prison de Sequedin (59) font état de brimades et de diverses exactions de la part des gardiens et viennent recouper les témoignages de proches et d'intervenants dans cette prison. En voici des extraits.

Contact : Action Prison (actionprison@yahoo.fr)

Ces courriers ont été communiqués aux associations et syndicats Sud, CNT, Spiritek, Parcours de femmes, Ban public, OIP, Repoussons les murs, Trait d'Union, Génépi, La Brèche, L'Envolée, Oxygène, CSP59, Scalp, Gdale, Passons-nous des frontières, MRAP, GISTI, Zéro de conduite, Prison-Justice59, CIMADE, Comité Basque, associations de la MNE, ainsi qu'à divers médias de la presse écrite.

Mai 2007,

Je vous fais part de cette lettre pour vous faire savoir un peu mes conditions carcérales. Je suis incarcéré ici à Sequedin depuis plus d'un an et cette prison est très difficile, car la surveillance est trop, c'est trop galère. Premièrement, le racisme tourne trop dans cette prison, je suis algérien, je ne parle pas très bien le français, ils se moquent de mon accent et me disent : *« retourne dans ton pays »*, je suis prêt à témoigner mes dires. Je ne comprends pas pourquoi ils s'acharnent sur moi sans cesse. Aujourd'hui, ils m'ont fouillé la cellule, et mes cantines alimentaires je les ai retrouvé à terre, ils me prennent pour un chien, parce que je suis pas français. Je suis condamné et je voudrais aller au CD, détention pour grosse peine. (Six ans fermes)
Mon frigo, ils me l'ont retiré sans raison, par discrimination, je pète un plomb, je crois que je ne suis pas le seul. On a fait cette lettre pour vous faire part des agressions verbales, mais aussi des fois elles sont physiques. (...)
On peut pas aller au sport comme on a le droit, par exemple je suis sans télé depuis trois jours, ils l'ont enlevé parce qu'ils ont leurs raisons, j'ai écris à la chef mais les surveillants ont déchiré le courrier, donc pour se faire entendre, il faut d'abord parler au psy et seulement lui fait bouger les choses. On a aucun respect ici, on est des détenus pas des chiens. (...)
En bref, je pète les plombs. J'en ai marre, ils m'insultent tous les jours et quand je parle ils viennent à plusieurs, 7 ou 8 personnes, pour frapper plus fort. Je suis prêt à témoigner pour la personne qui est morte au mitard, car je la connaissais très bien et je vous garantis que c'est pas lui qui a mis fin à ses jours. Je témoigne car j'avais beaucoup d'estime pour lui et il était quelqu'un de très gentil et de très sérieux.

Yacoub

Mai 2007,

«Des cacahuètes pour les détenus »

Je vous invite à un petit voyage dans les méandres de la prison de Sequedin, histoire d'ouvrir les consciences des autocthones qui n'ont aucune idée de ce qui se passe derrière les barreaux de cet établissement, aux capitaux privés tel une multinationale inscrite en totale équation à ce système ultralibéral ! Ce dernier fonctionnant avec un réglement intérieur digne d'un régime totalitaire, dont les élus, les médias ou autres n'ont aucune connaissance ! Le détenu, qui à l'origine doit juste être privé de liberté, mais non de ses droits, de sa dignité et de son intégrité est complétement mis à nu dès son arrivée.
Les surveillants s'appliquent à vous rabaisser et vous faire comprendre que vous n'êtes rien, que vous n'aurez rien hormis ce qu'ils voudront bien vous donner ! Et encore, pour moi le petit blanc, j'ai un traitement dit "normal", ce qui n'est pas le cas pour les autres détenus, français mais d'origines diverses, auxquels on réserve un traitement spécial ! Pour le moindre incident, ils vous collent un rapport, ou vous passez aussitôt en commission de discipline, dans une salle tel un tribunal, où ces messieurs et dames sont placés tel un juge et ses assesseurs, avec un pseudo-greffier qui tape à la machine, histoire de bien souligner qu'être surveillant de prison n'est vraiment pas une vocation, et jouent à se faire passer pour ce qu'ils ne sont pas, histoire de se sentir exister et de pimenter leur quotidien morose, tels des enfants jouant aux gendarmes avec des pistolets en plastique ! Il est bon aussi de souligner que, suivant leur convenance, (à la tête du client, le délit de sale gueule existe ici), ils vous inscrivent ou non aux diverses activités de la prison, ont le pouvoir de vous livrer ou non vos cantines. Bref, que vous ne soyez dans un aucun confort qui soit, en sortant de la cellule au mieux deux heures par jour, quitte à ce que vous pétiez les plombs histoire de vous offrir quelques vacances au mitard !
Et pour terminer, je tiens à vous signaler que ces messieurs, donneur de leçons, sont eux-mêmes hors-la-loi ! Pour bien accentuer notre enfermement dans nos sept mètres carrés, ils nous ont posé des grilles en plus des barreaux, ce qui fait que l'on ne peut même plus sortir le bras dehors, et que le soleil arrive à peine à pénétrer dans la cellule. Il ne manque plus qu'à ouvrir au public et nous jeter des cacahuètes, tels des singes en cage ! Ces messieurs payent une amende à la ville tous les mois car cela leur était interdit. C'est la dicature en douceur ! (…)

Afar

Le 1er mai 2007,

Je suis remonté hier du mitard. J'y goûte assez bien depuis mon arrivée. Il faut dire qu'ici la répression bat son plein. Le cachot ne désemplit pas, c'est un réel fond de commerce tant la commission de discipline s'octroie ses petits plaisirs jusqu'à instaurer une liste d'attente. La suzeraine des lieux, à savoir Valérie Duvivier, trône au sein de cet aréopage administratif. (…)
Plus sérieusement, le climat ambiant prend un caractère réverbant. Ils en sont arrivés à amputer notre correspondance et à refouler certains de nos journaux. En effet, la semaine dernière, une rétention a été opérée sur *C.Q.F.D* et *La Cavale*, sachant que ces publications étaient et sont toujours consultables par ailleurs. Idem pour *L'Envolée* qui, malgré un envoi familial feuille par feuille, n'a plus droit de cité. Plus avant, il m'est dorénavant interdit de correspondre avec ses rédacteurs tant il me fut saisi, jeudi dernier, une lettre qui leur était adressée. Celle-ci ne contenait aucune insulte, menace et ne possédait aucun caractère diffamatoire puisqu'elle ne faisait que rapporter partiellement ce que nous subissions ici à différents niveaux !!!

Nous sommes en plein processus régressif, à quand l'amputation de la presse périodique au gré de la teneur subversive des articles, ce qui était de mise avant 74 ? Peu importe que la sécurité interne ne soit pas mise en cause, ainsi que stipule l'article D 415 du Code de procédure, on interdit pour le seul fait de contenir et d'exercer une pression coercitive sur ceux qui refusent de plier l'échine. Plus que l'hostilité de principe à l'égard du détenu, il y a ici l'humain et ce qui peut l'être, il y a l'homme et l'ayant-droit, tout n'étant qu'une question de frontières. De tels procédés sont pernicieux car ils mutilent la personnalité, ou tentent d'y parvenir, en l'amputant de son essence, en procédant à une opération réductive de l'être, limité à son seul état végétatif. Ils s'immiscent dans le quotidien carcéral jusqu'à opérer un contrôle absolu des gestes et pensées, de par l'arbitraire souverain.

L'apprentie-freudienne de service, responsable du quartier B, a mentionné sur le rapport disciplinaire que je possédais un *« égo surdimensionné »*. Possible ma cocotte, je n'ai jamais procédé à ce type d'introspection, mais tant qu'il me permettra de refouler les personnes de ton engeance, je m'en accommoderai. Ce cloaque est un centre de regroupement régional des Eris. Dès lors, la soldatesque possède en majeure partie une double casquette, gérant la masse enfermée tel un matériel d'entraînement. Tabassages fréquents, insultes, on est dans un processus d'avilissement permanent. Rien ou presque ne filtre.

Ici, toute arrivée en transfert est synonyme de rétention d'une partie du paquetage, induisant l'achat de nouveaux objets prioritaires (thermo-plongeur, Mach III et ses rechanges, etc...), qui plus est coûteux pour des budgets souvent limités. On saisira qu'il y a là une parfaite harmonie public-privé, totalement éprouvée, où la société de gestion tire un profit direct des agissements du premier. On a le sentiment, si l'on y ajoute la disparition des sacs de linge au parloir, procédé coutumier forcément imputé aux familles, qu'ils organisent une gigantesque braderie de nos effets. A ce stade, que les protagonistes soient intégrés à nos promenades avec le sigle "canaille" brodé au poitrail car ils ne valent guère mieux !!!

Fort à parier que ce type d'établissement, où le "confort" physique n'est qu'un leurre, anxiogène et déshumanisant, va se généraliser, selon le sacro-saint principe d'américanisation du système, s'étendant au monde carcéral. Ce ne seront que des usines à récidive, car ce qui est ingéré à un tel niveau ne peut qu'être régurgité sur le groupe social le moment venu.

On voit l'exemple de Liancourt, qui demeure un lieu de rétorsion extérieur, car après les actions punitives récurrentes, qui oserait contester qu'elles s'inscrivent dans un contexte programmé d'action-réaction ?

Xavier

Le 18.05.2007,

Alcatraz en France,

Voici le récit de mon histoire au "mitard" pour des faits, bien sûr, pas trop justifiés. Le jour de mon arrivée, ils m'ont fait la misère, m'ont traité, m'ont menacé ; un surveillant m'a dit *« on va venir te tuer sale arabe » ; « si tu as des couilles, suicide-toi »* et *« une fois arrivé au ciel, tu passeras le bonjour à Allah ! »* ; *« Vive Sarko ! »*. Ils m'ont coupé l'eau pendant 24 heures ; sachant qu'étant musulman, je ne mangeais pas de porc, m'en ont ramené pendant 3 jours, je n'ai pu manger que des fruits. Ici, à *« Sequedingue »*, les surveillants nous prennent et nous traitent comme des merdes, des vauriens, et même parler avec mes potes m'était interdit.

Les surveillants n'appliquent pas la loi en vigueur dans les prisons, ils font les leurs.

Ce qu'ils veulent, c'est nous détruire, l'un après l'autre. En partant avec des désavantages certains dus à nos origines magrebhines, ils nous ont tous dans le colimateur, ce qui fait que même quand on n'a rien fait on est coupable et que l'on ne peut rien obtenir. Ils nous volent, il manque toujours du linge ou des cantines. Ils ne sont pas là par vocation et certains sont jaloux de la situation des détenus.

Le marseillais

Sequedingue, le 8 mai 2007,

Ici, toujours le même climat. Il devient crucial que nous alertions intégralement des agissements locaux. Chaque jour, ils nous précarisent un peu plus, altérant notre équilibre par l'application de mesures iniques et d'atteintes permanentes à nos libertés fondamentales. (…)

Nous sommes excédés, ayant le sentiment d'effectuer une sursanction dans un endroit dispensé du règlement officiel des prisons, bafouant les dispositions du code de procédure pénale, appliquant son autorité et justifiant ses excès par l'infra-pénalité en vigueur, tablant sur la méconnaissance de nombreux détenus quant à leurs droits effectifs. Quoi de plus aisé, dès lors que la censure livresque est absolue là où la détention du *« Guide du prisonnier »* est mal venue.

Il règne localement un arbitraire ignoble, étayé par des diktats qui ne le sont pas moins. Nos combats personnels se veulent convergents, chacun étant tôt ou tard confronté aux mêmes provocations, abus et, forcément, sanctions. Tour à tour, nous sommes orientés vers le mitard, passage obligé de ce cloaque. On ne peut en faire abstraction si l'on désire demeurer soi-même et préserver tant que faire se peut sa personnalité. Nul n'est à l'abri de cette option banalisée, ratifiée dans une optique sadique. Que Sequedingue soit une fosse septique, soit, mais nous n'en serons jamais la matière première !!!

Il n'est aucun établissement de la circonscription pénitentiaire de Lille qui ne fasse subir à son effectif un régime comparable à celui de Sequedingue. A ce stade, nous souhaiterions être soutenus par un comité extérieur et obtenir une médiatisation suffisante de notre condition afin d'enrayer les agissement actuellement perpétrés à notre encontre.(…)

J'en profite pour souligner l'esprit collaborateur des services annexes, faisant corps avec la politique en place, copains comme cochons, lesquels n'ont de social, de médical ou de pédagogique que le terme. S'il est dit que les hyènes ne se mangent pas entre elles, l'adage est présentement vérifiable. A savoir que toute mesure d'assouplissement (permission, conditionnelle et remise de peine) relève de l'avis partiel mais prépondérant de ces gens-là fait froid dans le dos !! Quid de l'objectivité et de l'impartialité requises en pareille circonstance ? Il ne faut pas s'abuser, tous ces cocos-là, c'est la même limonade !

D'un point de vue général, Sequedingue, c'est l'aliénation de l'esprit, c'est l'offre d'un pseudo-confort corporel au détriment d'un droit de réflexion, c'est la soumission mentale et la prohibition de l'esprit critique sous un vernis de surface ! Quel que soit le prix à payer, je n'intègrerai jamais votre processus d'abaissement et endiguerai votre mode opératoire tant que possible, mon aversion des lieux et de vous-mêmes n'étant que le pendant de votre hostilité de fonction. Contraint de rester et de subir, je demeurerai dès lors ce chiendent vivace, nuisible à votre état d'esprit, qu'il vous faudra tôt ou tard éradiquer, de par les racines développées. (…)

Xavier

LES COURS D'ASSISES OU LA POLITESSE DES BOURREAUX

Suite au dossier «*longues peines*» du numéro 19, nous avons suivi un procès d'assises. Sans perdre notre temps à décrire la prétendue impartialité de ces tribunaux dits populaires, nous tenterons de mettre en lumière cette machine impitoyable, capable d'envoyer, dans la bienséance, des hommes et des femmes derrière les barreaux pour des dizaines d'années, quand ce n'est pas pour la vie…
Nous avons pris comme « exemple » le procès qui s'est tenu aux assises de Créteil du 8 au 16 mars 2007 où ont été jugés et condamnés Cyril et Christophe Khider ainsi que Mounir Benbouabdellah pour la tentative d'évasion de la maison d'arrêt de Fresnes du 27 mai 2001 ; procès dans lequel les trois coinculpés risquaient des peines très lourdes.

Le dimanche 27 mai 2001, en début d'après-midi, un hélicoptère a survolé la maison d'arrêt des hommes de Fresnes. Quelques minutes plus tôt, trois hommes armés s'étaient emparés de cet aéronef piloté par une femme et l'avaient contrainte à les emmener au-dessus de la prison. Après avoir survolé la base militaire de Villacoublay, ils étaient arrivés à destination à l'heure des promenades dans les cours grillagées. En ce dimanche ensoleillé de fête des Mères, nombreux étaient les prisonniers à être sortis respirer un peu. Dès que l'hélico s'est placé en vol stationnaire, une fusillade a éclaté entre ses occupants et le gardien d'un mirador (Nicolas Taffin) qui a été blessé à la poitrine tandis qu'un des passagers était touché à la cuisse.

UN BREF RAPPEL DE LA TENTATIVE D'EVASION

L'échelle de corde larguée en vol était trop courte, les filins de sécurité empêchant l'hélico de descendre assez bas. L'appareil est reparti bredouille après avoir lâché un sac contenant armes et gilets pare-balles.

Deux prisonniers, Christophe Khider et Mounir Benbouabdellah, se sont alors emparés du matériel et ont pris trois gardiens en otages afin de négocier leur sortie de prison.

Le RAID est intervenu dès 15 heures pour tenter de débloquer la situation : libérer les surveillants, contenir un début de mutinerie à Fresnes et maîtriser les deux prisonniers.

Vingt et une heures plus tard, ces derniers se sont rendus après avoir libéré leurs otages sans qu'aucune violence ait été commise à leur égard. Mounir s'est livré le premier, et une heure plus tard Christophe s'est rendu à son tour. Cyril, lui, sera arrêté en août 2001.

L'instruction du procès aura duré le délai maximum « autorisé », six années. Six années d'enquêtes à charge, sans que soient vraiment entendus les inculpés (Christophe n'a vu qu'une seule fois le juge d'instruction), sans que soient entendus les deux cents principaux témoins (les prisonniers qui se trouvaient dans les cours de promenade de Fresnes ce jour-là), sans les éléments qui auraient pu démontrer que les premiers tirs venaient du mirador : contrairement à ce qu'ont raconté les versions pénitentiaire et médiatique, les occupants de l'hélicoptère n'avaient aucun intérêt à cet échange de tirs qui compromettait la réussite de l'opération et mettait leurs vies en danger. L'objectif étant de repartir avec les deux prisonniers, mieux valait qu'aucun coup de feu ne soit tiré.

Six ans d'instruction pour arriver à un procès que la justice espérait simple, où les dés étaient déjà jetés et où les jurés devaient sans tiquer condamner lourdement ces trois hommes coupables d'avoir osé braver l'Administration pénitentiaire. C'était compter sans la pugnacité de Christophe, Cyril et Mounir, de leurs familles, sans la fermeté de deux avocats de la défense (Me Ripert pour Mounir et Delphine Boesel pour Christophe) ; c'était aussi compter sans l'honnêteté aussi rare que remarquable de Marielle Simon, pilote de l'hélicoptère, pourtant partie civile, et de son avocat …

Les trois prisonniers inculpés :
Mounir Benbouabdellah, Christophe et Cyril Khider.
Les avocats de la défense :
B. Ripert pour Mounir, D. Boesel pour Christophe,
P. Lumbroso pour Cyril.
L'avocat de Mme Simon : C. Devaux.
Les avocats de la pénitentiaire : Winter, Cahen.
L'expert en balistique : Schlinger.
L'expert-psychiatre : Agrapart Delmas.
L'avocat général : Devoucoux.
La présidente : Dubreuil.

COUR D'ASSISES SELON LES TEXTES OFFICIELS

La cour d'assises juge les personnes accusées de crime (meurtre, viol, vol à main armée…), de tentative et de complicité de crime. C'est une juridiction non permanente. Elle se réunit généralement tous les trois mois pendant une quinzaine de jours.
Elle est composée de 3 juges professionnels : un président (président de chambre ou conseiller à la cour d'appel) ; deux assesseurs (conseillers à la cour d'appel ou magistrats du tribunal de grande instance du département de la tenue des assises) ; un jury de 9 citoyens jurés tirés au sort ; ils sont au nombre de 12 en appel. Un avocat général, magistrat du parquet (ministère public) qui représente l'Etat et demande l'application de la loi. Un greffier, fonctionnaire chargé des tâches administratives et de retranscrire les débats. La cour d'assises peut prononcer des peines de réclusion criminelle, à perpétuité ou à temps, ou d'emprisonnement ferme ou avec sursis ; des peines d'amendes ; des peines complémentaires (interdiction d'exercer une activité, obligation de se soigner…).
La cour d'assises spéciale sans jurés (composée de sept magistrats professionnels en première instance et de neuf magistrats en appel) peut statuer en matière de terrorisme, de trafic de stupéfiants, d'infractions militaires.

Depuis le 1er janvier 2001, les condamnations rendues par une cour d'assises peuvent être contestées. L'appel est porté devant une autre cour d'assises qui réexamine l'affaire. L'arrêt de la cour d'assises d'appel peut faire lui-même l'objet d'un pourvoi en cassation. L'appel de la décision de la cour d'assises doit être formé dans un délai de dix jours à compter du prononcé de l'arrêt. Ainsi, peuvent faire appel : l'accusé ; le ministère public ; la personne civilement responsable ; la partie civile. Cette cour d'assises est composée de 3 magistrats professionnels et de 12 jurés.

JEUDI 8 AU MATIN

Le palais de justice de Créteil est hypersécurisé : gendarmes sur les toits, escortes renforcées, double fouille avec double portique, interdiction de rentrer dans la salle d'audience avec un téléphone portable même éteint. La salle est gavée de matons, de gradés, de directeurs régionaux, de flics… un spectacle sécuritaire bien organisé pour dire aux jurés et à la presse : attention, vous allez voir des criminels dangereux et irrécupérables…

La présidente pensait pouvoir régler rapidement les préliminaires : tirage au sort des jurés, lecture de l'acte d'accusation. Premier incident : Christophe et Mounir refusent de se lever lorsqu'elle leur parle. Christophe s'en explique immédiatement : « *Alors que je vous l'avais demandé et que cela ne présente aucun danger pour vous, vous avez refusé que je sois à côté de mon petit frère dans ce box et que nous puissions nous voir au dépôt. Nous ne nous sommes pas vus en liberté depuis 1992, et la dernière fois, c'était dans un parloir à Fresnes, en 2001.* » De fait, ils ne se lèveront quasiment jamais, sauf quand ils décideront de prendre la parole.

Incidents provoqués par Ripert :
L'avocat grenoblois commence par demander l'annulation du procès et son report à cause de la fouille qu'ont essayé de lui imposer les gendarmes à l'entrée du palais. Il a ensuite été bousculé et éjecté devant les jurés. Il dépose des conclusions car cela jette le discrédit sur la défense qui apparaît d'emblée aux yeux des jurés comme sujette à caution. Interruption de séance, plaidoirie des avocats de la partie civile qui, eux, acceptent sans problème d'être fouillés comme « *tout citoyen* » et ne voient là qu'une mesure de sécurité nécessaire ; réquisitoire de l'avocat général qui rappelle qu'un avocat peut être pris en otage par les accusés (*via* sa famille retenue par des complices) et se trouver dans l'obligation de procurer des armes pour une tentative d'évasion… Ripert balaie tout ça en leur rappelant fermement quelques vérités sur les véritables raisons de cette mascarade sécuritaire. Interruption, délibéré, la présidente déclare nulle la demande de Ripert.

Comme tout ça a pris un certain temps, la présidente annonce qu'elle veut commencer le procès de la tentative d'évasion dont sont coupables les trois hommes qui sont dans le box. Ripert dépose une nouvelle conclusion et demande à nouveau le report du procès devant une autre cour d'assises, la présidente ayant clairement affirmé la culpabilité des prévenus alors que l'acte d'accusation n'était pas lu et que les jurés n'étaient pas encore tirés au sort. Nouvelle interruption, plaidoirie et réquisition de l'accusation qui, bien évidemment, jure ses grands dieux qu'on ne peut pas entendre la moindre partialité dans les paroles de la présidente. Ripert démontre le contraire et met en évidence le rôle de cette magistrate qui, tout comme le juge d'instruction, conduira les débats à charge, tentant d'influencer les témoins, les jurés, etc. Interruption, délibéré, la présidente annule la demande de Ripert.

La présidente présente les différents protagonistes et indique que l'Ufap et FO pénitentiaire sont parties civiles dans ce procès. Ripert l'interrompt immédiatement et dépose des conclusions pour que ces deux syndicats ne puissent pas être parties civiles. Il est déjà tard dans l'après-midi et la présidente commence à montrer des signes d'agacement, voire à s'énerver. Elle menace Ripert en lui indiquant qu'elle va refuser ses interruptions : il lui répond fort calmement qu'il dépose une conclusion sur le fait qu'elle lui refuse de déposer des conclusions. Le ton monte, elle comprend qu'elle n'aura pas le dernier mot et s'excuse péniblement. Interruption. Ripert plaide logiquement que FO et l'Ufap n'ont rien à faire là en tant que syndicats, qu'ils

n'ont pas été attaqués en tant que tels et que les victimes, s'il y en a, sont des surveillants en particulier ; il faut choisir : soit c'est la profession qui est attaquée et les surveillants retirent leurs plaintes, soit ce sont des surveillants, et les syndicats n'ont rien à y voir. L'avocat des syndicats pénitentiaires (Winter) énonce sentencieusement que les syndicats sont pour le progrès social et que c'est dans cette optique qu'il faut considérer cette représentation. Suspension, la présidente reporte sa décision.

Les jurés sont tirés au sort. La greffière lit l'acte d'accusation. L'audience est suspendue pour le repas.

Dès le début, le procès a été bousculé. La cour d'assises, machine pourtant bien réglée, a été forcée de se révéler pour ce qu'elle est : une machine à broyer où le pouvoir de la présidente est absolu s'il n'est pas contesté d'emblée, où les jurés ne sont que des alibis voués à légitimer une accusation et une condamnation programmées. Les trois prisonniers, Ripert et Boesel ne laisseront jamais ronronner ce procès alors que d'habitude, aux assises, tout le monde s'endort du sommeil du juste sans même se réveiller pour le réquisitoire de l'avocat général qui demande tranquillement une peine de trente ans.

JEUDI APRÈS-MIDI

Enquête de personnalité des trois accusés :

Christophe, Cyril, Mounir, et témoignages de Catherine Charles (la mère de Christophe et Cyril) et de leur père.

Nous ne retranscrirons pas ces témoignages très émouvants : nous trouvons toujours très déplacée la façon intrusive dont la justice, prétendant retracer des vies entières, se permet des considérations et des conclusions insultantes ; surtout après avoir permis pendant six ans d'instruction que la vie de Cyril soit constamment mise en danger par la pénitentiaire avide de vengeance! Ce qu'il faut rappeler avec force, c'est que cette tentative d'évasion est le geste d'amour d'un jeune frère qui ne peut pas vivre avec l'idée que son frère aîné pourrait passer plus de trente ans enfermé. Il n'y a rien de plus à dire, tout le reste ne sert à la « justice » qu'à transformer la simple évidence d'une relation forte entre deux personnes qui ont grandi ensemble en une espèce de maladie émotionnelle dont il faudrait guérir : le fameux « *rapport fusionnel* ». Est-ce que la justice française a demandé à Lucie Aubrac si c'est un « *rapport fusionnel* » qui l'a conduite à arracher son époux des prisons allemandes de Lyon ?

VENDREDI MATIN ET APRÈS-MIDI

La journée débute par une remise en place par Ripert de la greffière qui rechignait à enregistrer un dépôt de conclusion qu'il exigeait car on venait encore d'essayer de le fouiller à l'entrée !

Témoignage de Marielle Simon, pilote de l'hélicoptère.

Elle raconte avec précision ce qu'elle a toujours dit : la prise d'otage, le survol de la zone militaire pour tenter d'alerter les autorités –avec succès, puisque les flics savaient alors qu'un hélicoptère survolait une zone interdite et se dirigeait vers la banlieue parisienne. Elle décrit le vol stationnaire, le cri d'un des passagers : « *ah les cons, ils tirent !* », les balles qui ont atteint l'habitacle, dont une pas loin d'elle, la blessure de l'un des trois passagers, le repli vers un terrain de sport. Elle se souvient que le « meneur » l'a remerciée avant de la menotter à son appareil. Bien qu'elle soit partie civile, elle garde toujours cette interrogation en filigrane : pourquoi lui a-t-on tiré dessus ? A-t-il agi sur ordre, et si oui, de qui?

LES JURES SELON LES TEXTES OFFICIELS

Il est établi dans chaque département, par voie de tirage au sort, une liste annuelle de jurés d'après une liste préparatoire, établie par le maire de chaque commune à partir de la liste électorale. Cette liste annuelle compte 200 noms au minimum, à savoir un 1 juré pour 1 300 habitants dans chaque département de province et 1 pour 1 800 à Paris. Elle est subordonnée au respect de plusieurs conditions : ***Etre français, avoir plus de 23 ans, lire et écrire en français, jouir de ses droits civiques et familiaux, ne pas avoir encouru un certain nombre de condamnations, notamment une peine de prison supérieure à 6 mois*** *; trente jours au moins avant l'ouverture des assises, le Premier président de la cour tire au sort les noms de 40 jurés qui figurent sur la liste annuelle et qui constituent la liste de session ; suivant la même procédure, il établit ensuite une liste spéciale comportant 10 jurés suppléants ;*

Le jury de jugement est désigné par voie de tirage au sort avant chaque affaire et doit comprendre 9 noms. L'accusé peut récuser 5 jurés et le ministère public 4 jurés (respectivement 6 jurés et 5 jurés en cas d'appel), sans avoir à en préciser les motifs.

Une personne nommée juré ne peut refuser et est tenue de remplir ses fonctions. Peuvent être dispensées : les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes n'habitant plus le département, les personnes pouvant justifier d'un motif grave : maladie justifiée par un certificat médical, impératifs professionnels ou familiaux.

Les jurés sont appelés à signaler à la cour ou au Président les maladies ou affections incompatibles avec la fonction de juré (surdité, impossibilité de maintenir une position assise prolongée, etc.) ou encore les autres circonstances qui ne permettraient pas au juré de remplir convenablement ses fonctions (mauvaise compréhension du français, analphabétisme, etc.).

En cas d'absence non justifiée, le juré s'expose à des sanctions pénales. Dès l'ouverture de la session, le greffier procède à l'appel des jurés. Si une absence est constatée, la cour examine si la personne dispose d'une excuse légitime. Dans le cas contraire, elle prononce une amende de 3 750 euros en application de l'article 288 du Code de procédure pénale.

Le juré a droit à des indemnités, en vertu du Code de procédure pénale. Il y en a 4 sortes : une indemnité journalière de session, (...)

(...) une indemnité journalière de séjour, une indemnité de transport, une indemnité pour perte de revenu professionnel. Cependant, ces indemnités ne sont pas versées d'office, elles doivent être demandées au greffe du tribunal de la cour d'assises.

Le devoir d'attention : le juré doit prêter une attention particulière aux débats, aussi bien à ceux qui font état de charges contre l'accusé qu'à ceux qui lui sont favorables. Si l'inattention d'un juré est évidente, la cour peut le remplacer par un juré supplémentaire. A défaut, cela pourrait conduire à la cassation de l'arrêt. Le devoir d'impartialité et l'interdiction de manifester son opinion : la présomption d'innocence est un principe fondamental de la justice pénale. Les jurés doivent donc rester impartiaux et ne manifester aucune opinion. L'interdiction de communiquer : les jurés s'engagent à ne pas parler de l'affaire avec d'autres personnes que les autres jurés et les magistrats de la cour. Ils ne peuvent pas parler avec les parties présentes au procès ou à des journalistes. Le secret des délibérations garantit une totale liberté d'expression des jurés au cours du délibéré et les met à l'abri de toute pression. Sa violation constitue un délit puni d'une peine de prison et d'une amende. Le secret doit être maintenu même après la décision définitive.

Le droit de poser des questions : à l'accusé, aux témoins, aux experts. Il faut cependant avoir demandé la parole au président et veiller à ne pas manifester son opinion dans la question. Si le juré craint de faire une maladresse, il peut adresser un billet au président de la cour qui posera la question à sa place.

*Les jurés doivent prêter serment à l'ouverture du procès. Le président prononce alors ces paroles : "**Vous jurez et promettez d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées contre X…, de ne trahir ni les intérêts de l'accusé, ni ceux de la société qui l'accuse,; de ne communiquer avec personne jusqu'à votre déclaration; de n'écouter ni la haine ou la méchanceté, ni la crainte ou l'affection; de vous décider d'après (…)***

Témoignage de Taffin, le surveillant en poste dans le mirador qui a ouvert le feu sur l'hélico. L'AP montre son vrai visage : mieux vaut deux cents morts que deux évadés. Taffin assume le fait d'avoir tiré, à l'aveugle, sans savoir qui se trouvait dans l'hélicoptère, précisant qu'il ne pensait pas aux otages, que son travail était d'empêcher coûte que coûte les évasions, qu'il aurait d'ailleurs encouru des sanctions disciplinaires, voire une garde à vue pour complicité, s'il ne l'avait pas fait. Il conclut son magnifique discours par : « *si c'était à refaire, je le referais* »… en sachant que Mlle Simon était dans l'hélicoptère. Pas un mot d'excuse pour elle, alors que Cyril avait tenu à lui exprimer ses regrets pour les tourments causés.

Là, Marielle Simon et son avocat ont compris qui a failli la tuer sans l'ombre d'une hésitation. Elle revient dire à la barre qu'elle insiste sur le fait que les premiers coups de feu tirés depuis l'hélicoptère n'ont commencé qu'après : « *les cons, ils tirent* », ce qui signifie bien que le mirador a ouvert le feu le premier en toute illégalité.

La présidente vient de perdre une partie civile qui jouera maintenant contre elle et contre l'AP : cet élément sera aussi décisif aux yeux des jurés qui ne peuvent pas mettre en doute la parole de la pilote.

La journée se termine comme elle a commencé : Christophe dit à la présidente que leur présence est inutile, car elle ne leur laisse jamais la parole.

LUNDI MATIN

Expertise balistique de M. Schlinger ;

Moment important, car c'est en s'appuyant sur les conclusions de cet « expert » que l'accusation entend prouver aux jurés que les trois occupants de l'hélicoptère (dont Cyril a reconnu faire partie) auraient tiré les premiers, justifiant ainsi les tirs de Taffin sur l'hélico par la légitime défense.

Exposé interminable, fondé sur le visionnage de deux films tournés par des témoins habitant dans la cité qui jouxte la prison (certainement des matons). On voit plusieurs fois les cassettes, avec l'image, puis sans l'image, au ralenti… et l'expert tente de décrire chaque coup de feu avec une objectivité parfaitement aléatoire. De fait, seul son titre d'expert donne du crédit à ce qu'il raconte, car on n'entend pas du tout ce qu'il décrit. La seule chose certaine reste que les trois de l'hélico, eux, n'avaient aucun intérêt à un échange de coups de feu, étant donnée la précarité de leur situation en vol stationnaire au-dessus de la cour. Mais qu'importe, le trio infernal de l'accusation (l'expert-la présidente-l'avocat général) essaiera par tous les moyens de convaincre les jurés de cette absurdité. C'est encore compter sans les accusés, les avocats de la défense, et l'avocat de la pilote de l'hélicoptère qui tous ont mis à mal cette version officielle.

Pour l'expert, il est incontestable que les premiers coups de feu ont été tirés par la kalachnikov, depuis l'hélico : il compte même 18 coups avant le premier tir venu du sol. La distinction se fait d'après lui par la qualité du son : il affirme aux jurés que les tirs de l'hélico s'entendraient mieux et plus nettement que ceux du mirador.

Christophe demande le visionnage d'une autre cassette qui, comme par hasard, n'a pas été soumise à expertise (celle diffusée par FR2), qui, selon la présidente, ne présente aucun intérêt – et pour cause, on n'y entend pas les mêmes coups de feu. L'ambiance se tend à nouveau, la présidente cherche à faire taire Christophe en lui ordonnant de ne parler que par l'intermédiaire de son avocat. Ripert intervient à son tour pour lui rappeler que Christophe est tout à fait en droit de poser des questions et d'intervenir.

Les questions posées à cet

« expert » vont ruiner ses mensonges. La première chose qu'il faut rappeler, c'est que l'arme de service qui se trouvait dans le mirador et dont Taffin s'est servi a évidemment pu être rechargée avant d'être mise sous scellés : on a minimisé le nombre de coups tirés par Taffin pour accréditer une chronologie farfelue des tirs.

L'avocat de la pilote remet immédiatement en cause la pseudo-scientificité de l'analyse sonore. Il prouve ainsi son insuffisance et exige une comparaison avec d'autres éléments. Il demande confirmation qu'on a bien affaire aux originaux, ce qui n'est pas le cas ; si l'on a examiné le matériel qui a filmé, la capacité des micros, celle de la bande passante : non, bien évidemment. Il souligne le fait qu'on n'a même pas comparé un tapotement sur le micro à un coup de feu de l'enregistrement. Avocat dans l'aéronautique depuis fort longtemps, il a étudié de très près le dossier concernant le crash du Concorde : l'éclatement du pneu de ce dernier n'a jamais été audible dans les enregistrements, alors il s'étonne de la prétendue évidence des preuves avancées par l'expert. La présidente le somme de ne pas faire de commentaires et de s'en tenir à des questions.

Delphine Boesel (avocate de Christophe) note que si l'on suit le décompte des tirs fait par l'expert, il y a incompatibilité entre la capacité du chargeur et le nombre de balles retrouvées. La présidente lui coupe aussi la parole, s'efforçant de disqualifier ses remarques.

Ripert se lève à son tour et hurle à l'intention de l'expert : « *vous êtes nul, nul, complètement nul, et votre expertise est fausse !* ». Il rappelle qu'il les connaît bien, les experts, qu'il a l'habitude de leur prétendue scientificité qui cache mal des allégations bidons tout juste bonnes à légitimer des peines de prison. N'a-t-il pas lui-même convenu qu'il avait travaillé avec un autre expert, en prise de son, celui-là, dont il ne fait que rapporter les résultats en son absence ? Autant dire qu'il reconnaît sa parfaite incompétence en la matière. Ripert exige la présence de l'expert audio. La présidente refuse…

L'expert est décontenancé, il n'a pas l'habitude d'être apostrophé de la sorte ; en général, il est reconnu comme une espèce de savant dont on ne peut pas mettre la compétence en doute. La première question posée par Ripert est pourtant simple : l'expert a dit que les derniers coups de feu avaient été tirés par le mirador (puisque les premiers seraient venus de l'hélicoptère), alors que Taffin était déjà gravement blessé à la poitrine !!! Ripert amène l'expert à s'enferrer malgré l'aide de la présidente qui fait tout ce qu'elle peut pour le tirer de ce mauvais pas. L'avocat de la pilote reprend la parole pour dire que l'on ne peut pas faire coïncider l'expertise et le témoignage de Mme Simon. L'ambiance est survoltée, la présidente s'exprime complètement à charge parce qu'elle sent que la faiblesse du dossier est en train d'apparaître aux jurés ; et l'expert est finalement obligé d'admettre qu'il ne peut assurer qu'il n'y a pas eu de coups de feu avant le premier tir de kalachnikov de l'hélicoptère.

La présidente demande à revoir encore les deux films, histoire de convaincre les jurés que le mirador n'a fait que riposter. Peine perdue.

LUNDI APRÈS-MIDI

Interrogatoire de Cyril sur les motifs de son geste : l'accusation tente en fait de prouver qu'il est l'organisateur de cette tentative.

Cyril revient sur ses échanges avec Christophe au parloir : « *il ne m'a jamais demandé de m'en occuper ; mais il me mettait la pression parce que d'autres gens ne voulaient pas faire ce qu'ils avaient dit : cela faisait plusieurs dimanches qu'il attendait et il attendait de moi que j'aille les secouer. Un mois ou deux avant, il m'avait prévenu que des gens*

(…) les charges et les moyens de défense, suivant votre conscience et votre intime conviction avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre, et de conserver le secret des délibérations même après la cessation de vos fonctions." Chaque juré est alors appelé individuellement à prêter serment, en levant la main et en disant "Je le jure".

A la fin des débats, les jurés se réunissent avec le président et ses assesseurs dans la chambre des délibérations (une pièce contiguë à la salle d'audience). C'est à ce moment-là que les jurés doivent se prononcer sur le sort de l'accusé, en fonction des circonstances du crime et de la personnalité de l'accusé. Chaque juré confronte ses idées avec celles des autres afin de préparer la décision qu'il va prendre au moment du vote. Pour prendre cette décision les jurés doivent être pleinement informés. Pour cela, les jurés ne doivent pas hésiter à poser des questions au président et à ses assesseurs, à exprimer librement leur avis, sans crainte de le voir rapporter à l'extérieur. Tout ce qui se passe dans la chambre des délibérations doit être tenu secret et le rester même lorsque la fonction de juré est terminée.

En cas de non-respect du secret des délibérations, des sanctions sont applicables : 15 000 euros et une peine d'emprisonnement d'un an.

Après la discussion, la décision est prise à bulletins secrets. Les bulletins blancs ou déclarés nuls sont comptés comme favorable à l'accusé. Au terme du délibéré, la cour et le jury reprennent place et le président annonce le verdict.
Toute décision défavorable à l'accusé (culpabilité) est prise à la majorité de 8 voix au moins (10 voix au moins quand la cour statue en appel). Celui-ci est donc acquitté si 7 voix seulement se prononcent pour la condamnation.
La décision sur la peine doit être prise à la majorité absolue des votants. Il faut 7 voix au moins (8 quand la cour statue en appel) sur la même durée de peine pour que celle-ci soit retenue, mais il faut 8 voix au moins pour que le maximum de la peine encourue soit prononcée (10 voix quand la cour statue en appel).

Après le vote, les bulletins sont immédiatement détruits. La cour retourne ensuite dans la salle d'audience pour prononcer sa décision.

INTERVIEW DE BERNARD RIPERT, AVOCAT DE MOUNIR

Quelle marge de manœuvre un avocat peut-il avoir en cour d'assises aujourd'hui ?

Aujourd'hui quasiment plus aucun président de tribunal correctionnel, de cour d'appel et de cour d'assises n'exerce son pouvoir avec une certaine compétence, avec une connaissance du dossier, le respect de la loi, de la défense et des personnes mises en examen. Tous exercent leur pouvoir simplement par l'arbitraire, la toute puissance et l'autoritarisme. Ils sont sûrs d'eux, ils n'acceptent aucune contestation, aucune autre vision des choses. Pour eux, contrairement à ce qui est écrit dans le code pénal, tout doit être à charge, le doute ne doit plus bénéficier à l'accusé mais être à son détriment : quand on doute de l'innocence, on condamne. Devant un tribunal correctionnel, de par les règles de procédure, l'avocat ne peut plus intervenir, sa seule possibilité est de poser des questions et de plaider ; avec ces deux droits restreints que la loi lui accorde, il ne peut rien faire. Si bien que le président peut faire ce qu'il veut, dire ce qu'il veut, faire remarquer sans arrêt que son opinion est acquise, que la culpabilité est pour lui évidente avec des remarques du genre : « arrêtez de mentir, dites-nous la vérité, le tribunal appréciera… *» Sans cesse, ils méprisent la présomption d'innocence, sans arrêt ils montrent que pour eux il n'y a que l'accusation qui tient. Face à ces digressions que le président s'autorise, l'avocat n'a pas de pouvoir légal d'intervention. Par contre, en cour d'assises, où la procédure est encore plus orale que devant le tribunal parce que rien n'est noté de ce qui se dit, la loi a prévu pour l'avocat un certain nombre de règles, un certain nombre de garanties pour lui permettre de s'opposer aux attitudes arbitraires et autoritaires des magistrats. C'est-à-dire que le principe de la présomption d'innocence, par exemple, est souvent bafoué par le président, mais on peut le faire remarquer : il existe une procédure en assises qui est celle du «donner acte» dont l'avocat peut se servir comme il l'entend. Et c'est consigné sur le procès-verbal des débats. En première instance, ça ne peut pas servir à grand-chose puisque le droit d'appel est ouvert, mais en appel ça peut servir pour se pourvoir en cassation. Le président en cour d'assises, contrairement à la cor-*

allaient me contacter. Je les ai rencontrés à ce moment-là. Même si dans mes premières déclarations j'ai endossé la paternité de tout le projet, je n'ai en fait été que le relais entre mon frère et ses complices. J'ai aussi gardé le sac d'armes. Lors du dernier parloir avant le fameux dimanche, Christophe s'est fâché et m'a demandé de ne plus revenir et de faire ma vie. » Voyant que les autres ne mettaient pas leur promesse à exécution, la seule solution était pour Cyril de participer à l'opération pour qu'elle se fasse enfin.

Cyril reconnaît avoir fait sortir les clients de l'hélico avant d'y prendre place avec les deux autres. Cyril était à l'arrière, derrière le pilote. Lorsqu'ils sont arrivés au-dessus de Fresnes, ils ont survolé les cours avant de stationner :

« *On est arrivés entre la première et la deuxième division. J'ai rapidement vu Christophe et Mounir dans la cour ; puis je les revois une fois qu'ils sont montés sur le toit. En arrivant, on a tenu en joue le mirador avec le Famas en espérant que le maton se coucherait dans le mirador, puis je vois le mirador pointer son arme sur mon frère, je le vois sauter en panique dans la promenade, je suppose que le mirador leur a alors tiré dessus. Je regarde à nouveau le mirador et je le vois en train de nous viser ; je commence à lancer la corde et je me rends compte que le mirador nous tire dessus ; c'est à ce moment que je dis :* «Ah les cons, ils nous tirent dessus». *Et seulement après, on riposte aux tirs de Taffin. Moi, je suis touché, mais je n'ai ressenti la douleur qu'un peu plus tard.* »

Cyril insiste sur le fait que tout est loin d'être calculé : ce n'est pas une opération militaire, comme on voudrait le faire croire. Entre la théorie et la pratique, il y a une grande différence. Pourquoi ont-ils jeté le sac dans la cour ? Il ne le sait pas.

Tout a changé quand le surveillant a tiré : «*On était persuadé qu'il n'y aurait pas de coups de feu, que le mirador allait se protéger et que nous pourrions repartir sans avoir besoin de nous servir d'armes*».

Toujours aussi partiale, la présidente pose des questions à Cyril sur ses complices ; elle lui dit qu'il doit forcément savoir qui ils sont, et affirme même qu'il les a revus après la tentative. Une bonne illustration de ses tentatives d'influencer les jurés : elle parle d'un « *complice* » alors qu'elle sait très bien que la personne en question a eu un non-lieu pendant l'instruction, mais qu'importe ; cela laisse toujours un doute dans l'esprit des jurés. « *Après l'opération, vous avez reçu un coup de téléphone d'un de vos complices qui vous disait : Mon petit canard, où en es-tu ?*».

Heureusement, Cyril flaire immédiatement le piège grossier et répond du tac au tac : « *Vous insinuez que j'ai revu un des complices en citant ce coup de téléphone alors que vous savez très bien qu'il venait de Pascal A., un ami de mon frère, et que ce dernier a été blanchi dans cette histoire ; il ne peut donc pas être pris pour un complice !* » La présidente cafouille et conclut qu'elle présume ce qu'elle veut et que l'incident est clos.

Puis l'avocat des matons, Me Winter tente à son tour de faire dire à Cyril que l'hélico a tiré le premier, avant le jet de la corde, en affirmant que c'est ce qu'il a vu dans les cassettes. Cyril lui répète : « *Je ne suis pas venu pour tirer ou blesser qui que ce soit. Je venais chercher mon frère. Pour moi, il n'était pas question de tirer, seulement d'impressionner.* »

Et comme Winter insiste lourdement, Ripert le fait taire : « *Ça va, on a compris ce que vous voulez dire aux jurés, qu'ils ont affaire à des brutes sanguinaires ; mais ce n'est pas le cas, alors fichez-nous la paix avec vos impressions qui ne reposent sur aucun élément.*».

Pendant tout ce témoignage, Cyril montre que dans ce genre d'aventure, on est loin du professionnalisme attribué par l'accusation à tout le grand banditisme : « *Quand j'ai vu Taffin ramper, j'ai immédiatement compris que tout devenait grave malgré nous, et j'ai ressenti la peur* ».

Interrogatoire de Christophe :
Echange très tendu entre la présidente et Christophe. Elle ne supporte pas qu'il parle, lui coupe la parole pour l'empêcher d'expliquer ce qui s'est passé, simplement parce que tout ce qu'il dit est extrêmement clair, évident, et qu'elle a peur de l'effet que cela peut avoir sur les jurés. Faisant semblant de ne pas comprendre ce qu'il décrit, elle lui dit : « *Vous êtes pénible, M. Khider !* » Il répond : « *Si moi je suis pénible, vous êtes très lourde.* » Elle perd les pédales et préfère botter en touche.

Christophe raconte comment il a préparé l'évasion, comment et pourquoi il l'a proposée à Mounir tardivement, en voyant que lui non plus ne supportait plus Fresnes. Il n'était pas question que Cyril monte dans l'hélico. « *Pour nous, ce qui était sûr, c'était qu'on ne voulait pas mourir dans la prison. On savait que les matons nous tireraient dessus une fois que l'on aurait attrapé la corde, comme ils l'ont toujours fait dans ces cas-là. C'est pour cela que j'avais exigé des baudriers, car même blessés à mort, on ne serait pas retombés dans la cour. Quoiqu'il arrive, je ne voulais pas mourir dans ce chiotte qu'est Fresnes.* »

L'avocat général provoque Christophe pour tenter d'entamer la clairvoyance dont il fait preuve : « *Vous pensez donc que trente-sept ans de prison, c'est invivable ?* ». Christophe prend la peine de lui répondre : « *Oui, je ne veux pas mourir en prison !* »

Delphine Boesel lui demande : « *Quel était le but de tout ça ?* »
Christophe : « *Sortir de l'enfer. Pour revivre. Ne pas être sur le qui-vive, retrouver le monde…* »
Ripert : « *Que pensez-vous de l'expertise de M. Schlinger ?* »
Christophe : « *Elle est fausse. De toute façon, on m'a refusé toutes les confrontations pendant l'instruction. C'est bien que l'on veut cacher quelque chose.* »

L'avocate précise que Christophe n'a été entendu qu'une seule fois en cinq ans d'instruction et qu'il a toujours dit que les premiers tirs venaient du mirador.

A la présidente qui l'accuse d'avoir refusé des extractions, Christophe répond qu'il a refusé une fois pour protester contre les conditions de ses transferts depuis de lointaines maisons d'arrêt (Perpignan, Strasbourg, Rouen…) menottes aux poignets, aux pieds, masque sur les yeux ; la totale, à l'américaine.

Mounir décrit à son tour les conditions de détention qui l'ont poussé à vouloir s'évader ; lui non plus ne voulait pas crever en prison.

Les surveillants en poste ce jour-là dans les autres miradors viennent témoigner de leur « *solidarité* » avec Taffin : questionnés par l'avocat de l'hélico, ils affirment qu'à sa place ils auraient aussi ouvert le feu sur l'hélico. Un autre surveillant prétend qu'il y a eu une rafale tirée en sa direction par Christophe ; Ripert lui rappelle simplement qu'on n'a retrouvé ni impacts ni douilles. Un autre avoue qu'il aurait eu le temps d'ouvrir la porte aux surveillants pris en otage, mais qu'on lui a interdit de le faire.

Comme la défense pose des questions embarrassantes pour l'AP qui a du mal à cacher qu'elle aurait pu éviter tout ça et que la hiérarchie a encouragé les coups de feu, quitte à faire des blessés ou des morts, la présidente vole à son secours en embrouillant tout pour conclure à la va-vite, quitte à gommer des éléments importants. Sa partialité n'a pas pu échapper aux jurés ; d'autant plus que ni Ripert, ni Christophe ne lui font de cadeaux. La tension reste très forte : les mensonges de l'AP ne passent pas comme la cour l'aurait souhaité !

MARDI MATIN

Audition de Samuel Lamy, un des nombreux prisonniers qui étaient dans les cours de promenade de Fresnes ce dimanche et qui ont

rectionnelle, peut être sous surveillance si l'avocat connaît ses droits, les fait respecter et remplit pleinement son rôle. Il y d'autres procédures qu'on peut utiliser pour contraindre le président à reculer, et à ne pas exercer son pouvoir de manière autoritaire. A Créteil, par exemple, j'ai interrompu tout se suite la présidente quand elle a dit dès les premières minutes : « Vous avez aidé votre frère à s'évader ». *C'est clair que peu d'avocats ont l'audace de s'opposer à un président de cour d'assises pour lui faire remarquer ses manquements, car ils se disent en général :* « Si je le fais, il y aura des représailles ». *C'est pour cela que je suis obligé d'aller plus loin, je ne peux pas me contenter de leur demander poliment pourquoi ils ont outrepassé leur fonction, il faut leur imposer sans arrêt le respect de toutes les règles de la procédure. Il faut les y obliger car ces gens-là, imbus de leur pouvoir et des compétences qu'ils s'attribuent sans les posséder vraiment, cherchent à nous faire taire et à avoir le dernier mot. C'est une espèce de guérilla qu'on est contraint de mener contre eux pour leur montrer qu'ils n'auront pas ce dernier mot, que je ne demande pas non plus d'avoir ; je demande simplement le respect des règles de procédure en cour d'assises : je les connais parfaitement, mieux que les présidents, je l'ai déjà montré, et je sais ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.*

Qu'en est-il des experts ?
La plupart des experts sont payés par la justice et ils considèrent qu'ils doivent dire ce qu'elle souhaite entendre. Je n'ai aucune confiance dans leurs expertises. J'ai encore vu dernièrement un expert médical qui disait qu'un gamin de dix-huit mois, même avec une jambe cassée ,pouvait trottiner, et que cela pouvait passer inaperçu aux yeux de son entourage… Les experts disent n'importe quoi. C'est comme les présidents, au nom de leur savoir, de leur expérience, ils prétendent tout savoir, et nous on ne pourrait plus rien dire, plus s'y opposer, alors qu'en réalité, une fois sur deux leurs conclusions sont fausses.

PSYCHOLOGISATION

Billet rédigé après le procès d'Hafed Benotman à la cour d'assises de Paris, mai 2007

« Tu la sens, ma loi dans ta faille narcissique ? »

Et tout le monde de psychologiser à qui mieux mieux. C'est dans l'ordre des choses, la psylangue a envahi le discours collectif, celui qui ne dit rien et ne dira jamais rien… sauf la croyance de masse, la compromission, la collaboration, la soumission.
Les tribunaux sont loin d'en être exclus, bien au contraire. Chacun de jargonner, piano ou forte, le président, l'avocat général, l'avocat de la défense, le témoin… Les avocats des parties civiles, quant à eux, relisent le manuel de psychologie des victimes.
Ça dit que « passageàlacte »,
Ça dit que « loipaternelle »,
Ça dit que « identitémalstructurée » (1)…
Ça dit que « sociopathie »…
Comment alors ne pas évoquer, à l'inverse, la Benotmanopathie de la société, ce fonctionnement global pathologique de la société envers un individu ? Pathologie individuelle et pathologie collective en interaction, avec ce modèle les choses paraîtraient peut-être plus claires… Sauf que très vite usage pourrait être fait de cette pathologie sociétale pour masquer les rouages des processus de pouvoir en cause qui ont fait qu'un être a été maltraité, jugé, doublement puni, enfermé, exclu, rejugé, réenfermé…
Il est de bon ton, extension du jargonnage, de parler de la schizophrénie de la société, et quel meilleur exemple que celui de la remise d'un prix littéraire à l'hôtel de ville de Paris à quelqu'un que l'on a parallèlement privé de ses papiers et qui rentre à pied chez lui à Nation parce qu'il n'a pas de fric et ne veut pas prendre le risque de se faire contrôler dans le métro ? Reconnu en tant qu'écrivain, en tant qu'homme de théatre, en tant qu'intervenant associatif, exclu en tant qu'ayant un casier judiciaire, exclu en tant que sans-papiers : quel meilleur exemple de morcellement de la reconnaissance ? Avec message paradoxal à la clé : tu vois ce qu'aurait pu être cette reconnaissance ? Eh bien, désolé, ça ne va pas être possible.
Oui, à un détail près : cette supposée pathologie est principalement un pouvoir, ou plutôt une intrication de pouvoirs, avec notamment les systèmes policier, judiciaire et carcéral. Et le pouvoir, qu'il abolisse ou altère le discernement de ceux qui l'exercent – quelles que soient leur place et leur fonction – , qu'il abolisse ou entrave le contrôle de leurs actes, n'est pas à soigner mais à combattre.

(1) Pourquoi pas psychopathemanipulateur, pendant qu'on y est, hein ? J'vous l'demande !

tout vu. Sur les deux cents, deux seulement ont été entendus –parce qu'ils ont insisté !

La présidente ne peut pas s'empêcher de commencer l'audition par le rappel de la condamnation de Samuel, sans aucun rapport avec le témoignage, mais de nature à le discréditer aux yeux des jurés : trente ans de réclusion criminelle pour meurtre. Il est en cassation. Ripert somme immédiatement la présidente de se concentrer sur le témoignage, lui rappelant qu'on n'est pas là pour juger M. Lamy mais pour l'entendre. « *Je suis descendu en promenade. On a entendu un hélico arriver. J'ai vu un des passagers pointer une arme en direction du mirador, mais sans tirer ; puis on a vu le mirador tirer sur l'hélico au moment où un des passagers essayait de dégager la corde des filins de sécurité. Après le départ de l'hélico, il y a eu un début de mouvement, des portes de cellules ont été cassées ; puis les CRS sont intervenus vers 3 heures du matin, ils nous ont frappés à coups de matraque. Le lendemain, fouille ministérielle, et ils ont saccagé nos cellules.*
Le 2 juin, j'ai adressé un recommandé avec accusé de réception au procureur de Créteil pour porter plainte contre l'AP pour mise en danger de la vie d'autrui ; car si l'hélico était tombé, nous serions tous morts en dessous. Je n'ai jamais eu de réponse. Par contre, cela m'a valu un transfert. »

La présidente commence à poser ses questions, toujours aussi décalées que partiales : « *Comment avez-vous pu voir tout ça ?* » Alors que Samuel vient de dire qu'il était juste en dessous ! Il confirme que « *le surveillant du mirador a tiré le premier. Les coups de l'hélico ne sont partis qu'après ; je n'ai entendu aucune sommation* ». « *Tant que le surveillant du mirador était visé, il n'a pas tiré. C'est quand l'occupant de l'hélico a dégagé la corde, qu'il a un peu penché la tête à l'extérieur, que le mirador lui a tiré dessus.* »

Samuel précise que pour mieux voir, il a pris appui sur un crochet d'une porte de la cour, crochet qui devait servir à attacher les chevaux au temps des écuries napoléoniennes et que l'on n'a jamais enlevé. La présidente et les parties civiles mettent en doute l'existence de ce crochet.

Ripert se lève :
cela suffit, si l'on ne veut pas croire le témoin, il demande une suspension du procès pour que l'ensemble de la cour aille vérifier sur place la véracité du témoignage. Il en a assez qu'on mette toujours en doute la parole de la défense et des témoins.
Interruption, la cour délibère sur la demande de Ripert.

A la reprise, Ripert dit qu'il vient d'apprendre quelque chose qu'il ne peut pas laisser dans l'ombre. Il révèle aux jurés que Cyril s'est fait tabasser le matin même par les ERIS à la Santé parce qu'il voulait emporter un tee-shirt et un caleçon pour son frère qui n'a rien pour se changer parce que son paquetage n'est toujours pas arrivé à Fleury. C'est d'ailleurs pour cela que l'audience a repris avec une heure de retard : Cyril a dû être « vu » par un « médecin ».

L'avocat général s'indigne du retard que Ripert fait prendre au procès par ses multiples requêtes. Ce dernier lui rétorque qu'il n'avait pas à mettre en doute la parole de M. Lamy, mais que puisqu'il l'a fait, il n'y a plus qu'à aller vérifier sur place ; d'autant qu'il n'a pas de leçons à recevoir de gens qui laissent les prisonniers se faire frapper sans intervenir.

Lumbroso, l'avocat de Cyril (qui n'a pas brillé jusque-là par sa pugnacité) se réveille un peu : « *Je suis déçu par la tournure des événements. Je ne voulais pas parler de l'incident de ce matin à la Santé parce que je n'avais pas les éléments nécessaires, mais la cour aurait pu dire quelques mots à ce sujet car elle savait ce qui s'était passé, d'autant qu'il y a un certificat médical. D'autre part, je suis choqué du fait que vous ayez, Madame la présidente, évoqué la condamnation de M. Lamy : ce*

n'était pas le sujet du débat. La cour mène les débats de façon partiale, et j'en suis déçu. »

Outrée, la présidente demande une suspension. Bousculée par la défense qui ne se laisse pas embobiner par les mensonges habituels, et pressée par l'accusation qui aimerait bien voir ce procès se terminer, elle ne tient plus du tout sa salle.

Au retour de la suspension, elle fait une déclaration solennelle qui est un aveu de faiblesse : « *Je m'étonne des remarques de la défense sur l'absence de sérénité, et de l'évocation d'une déception. Je tiens à rappeler que je suis et serai toujours respectueuse de l'impartialité nécessaire à un jugement équitable.*» ; mais elle sursoit tout de même à la demande de vérification sur place à Fresnes et reporte sa décision.

Elle lit ensuite le certificat médical établi le matin à 10 h 25 : « *douleurs lombaires et douleurs à l'épaule gauche* ».

Cyril prend la parole pour signaler que le médecin ne l'a pas ausculté, qu'il ne l'a même pas regardé, alors qu'il a pris des coups sur les jambes et sur le visage. Il est prêt à les montrer aux jurés, la présidente l'en empêche. Il dit alors qu'il espère qu'il n'aura pas le même traitement au retour, car les matons ont prétendu qu'il avait refusé l'extraction pour justifier son passage à tabac.

Samuel revient à la barre.

Ripert : « *Pensez-vous que la mission des enquêteurs est d'entendre les témoins directs ?* »

Samuel : « *J'ai fait un courrier dans ce sens et on m'a transféré. Je sais que je vais repartir et qu'on va me faire la misère à cause de mon témoignage. Je suis venu pour dire ce que j'ai vu, mais les syndicats de matons vont se téléphoner…* »

Témoignage d'un deuxième prisonnier, Nacer Farid :

il décrit la même scène avant de déclarer : « *J'ai envoyé un courrier au procureur de Créteil le 6 juin 2001 pour lui décrire ce que j'avais vu : le surveillant a tiré, on aurait dit que ça le démangeait. Il aurait pu nous tuer tous. On voyait très bien, l'hélico ne cachait pas le mirador; et je suis formel, le surveillant a tiré en visant l'hélico. L'hélico n'a pas tiré avant.* »

Il décrit les menaces des surveillants de Perpignan qui lui ont conseillé de dire que l'hélico avait tiré le premier. Il a alerté le proc' de Perpignan, celui de Paris et Me Lumbroso à propos de menaces du genre : « *On va te faire la vie dure.* » « *Mes lettres que j'ai envoyées depuis Fresnes ont toutes disparu ; mais je suis là pour dire la vérité, je n'ai pas peur des menaces. J'ai été tabassé à Fresnes. Je suis maintenant à la Cotorep, handicapé à 80 %. Après la tentative d'évasion, j'ai été choqué par le tir du mirador, et pendant quatre ans, on m'a mis à Château-Thierry avant de me ramener à Fresnes. J'ai été transféré à Perpignan, du coup je n'ai plus aucune relation familiale. Je sors en juillet prochain ; et on me parle de réinsertion!* »

Christophe remercie les deux témoins prisonniers, pas seulement d'avoir corroboré ses dires, mais parce qu'il sait qu'ils ont pris des risques. Ça énerve la présidente…

MARDI APRÈS-MIDI

Témoignage des flics : Ivarse, c'est le commissaire de la BRB qui est venu à Fresnes et qui a négocié jusqu'à l'arrivée du Raid. Dans un témoignage larmoyant et interminable, ce flic joue à la perfection le rôle de la victime choquée à vie alors qu'aucun coup ne lui a été porté, voire même aucune menace proférée contre lui. Il présente Christophe comme un être implacable et Mounir comme un fou. A la fin, histoire d'en remettre une couche, l'avocat général lui dit : « *Vous avez révélé une fort belle personnalité .*».

Ripert lui rappelle que tout ce pathos n'est que le fruit de son imagination : personne n'est mort, et les otages ont été relâchés.

Ecœuré depuis le début du témoi-

LES JURES DANS UN PROCES D'ASSISES

Le mécanisme d'un procès est bien huilé, à tel point que, même s'il le désire, il est difficile pour un juré de poser des questions sur les points obscurs du dossier, sur des faits ambigus qui exigeraient pourtant des éclaircissements. Le cérémonial judiciaire place le juré, comme un élève devant son maître, dans un état de dépendance face à une autorité qu'il a du mal à contredire, voire à déranger en lui posant des questions. Tout est fait pour que le juré ne montre rien : sous la consigne de la loi, qui dit de « rester impassible, de ne rien indiquer par des gestes ou par des paroles, des sentiments *», se loge l'attitude passive du bon vieux juré studieux, discret, pas dérangeant. Et pourtant, il est investi d'un pouvoir de décision. Le rôle d'un juré, son travail, se limite à subir des journées d'audience pour ne s'exprimer qu'indirectement le jour du délibéré. Cette position de dépendance vis-à-vis du président est confortée par le fait qu'elle est rassurante pour les jurés, lesquels, du coup, se dégagent de la responsabilité de leurs décisions. La mise en scène, le rythme routinier des audiences, entretenu par les magistrats, ont également pour effet de sécuriser les jurés qui se laissent porter par cette machine bien rôdée. On peut toujours se raccrocher à un professionnel, à un spécialiste, à quelqu'un qui sait, à celui qui guide vers le bon choix. Et bien vite, le juré n'est plus bon qu'à se poser les questions subsidiaires dans une sorte de jeu de devinettes dont les résultats sont connus à l'avance. D'autant que face aux questions dérangeantes qui pourraient surgir en dépit de ce savant dispositif de contrôle, il existe un arsenal de réponses toutes prêtes et de généralités apparemment irréfutables comme :* « La violence s'accroît sans cesse dans une société trop laxiste qui laisse courir de dangereux criminels ayant fait le choix, pour toujours, de la violence aveugle ».

Une fois transformé en auxiliaire des magistrats, le juré cherche à faire entrer chaque nouvel élément du dossier dans le cadre de la culpabilité. En l'absence de preuve, il s'efforcera de la débusquer, parfois même jusqu'à l'inventer. La cour d'assises aura ainsi réussi à le désinvestir de sa fonction de juré pour le transformer en avocat général.

Au bout de cette logique, il y a des années de prison…

Et la prison, tant qu'on n'y a pas séjourné, on en ignore tout. Il y a bien des visites organisées pour les jurés avant chaque session d'assises, mais l'administration pénitentiaire ne leur montre que du présentable.

Aucun juré ne peut prétendre avoir une conviction personnelle s'il ne parvient pas à se soustraire à la pesanteur judiciaire. Aux yeux des autorités, il n'est pas un juré particulier : il lui est demandé de jouer un rôle prédéfini, destiné à valider l'illusion d'un jugement populaire. Adhérer avec empressement aux valeurs reconnues, maintenir la réflexion au niveau de la propagande médiatique, ce n'est ni être neutre, ni impartial, c'est au contraire une prise de position, un consentement tacite à un système judiciaire vécu comme immuable, inattaquable. Et tant qu'on se coule dans ce moule préfabriqué, on s'enferme dans le spectacle de l'affrontement théâtralisé de l'accusation et de la défense, spectacle dans lequel l'accusé tient le rôle de bouc émissaire et le juré celui d'huissier de justice.

Plus les hommes sont présentés comme exceptionnels, différents du commun des mortels, plus le jugement paraît facile. La caricature manichéenne légitime un jugement en toute bonne conscience, consolidé par le poids du casier judiciaire et des prétendues expertises psychologiques, toujours à charge. Le fait de paraître dans un box, menottés et entravés, encerclés par des gendarmes, transforme les inculpés en monstres jetés en pâture à la réprobation des honnêtes gens. Difficile de ne pas prendre comme des évidences les propos des magistrats ou des journalistes professionnels, de ne pas adhérer à leurs raisonnements et aux conclusions qui en découlent. Tout est fait pour que le terme « accusé » fasse oublier l'homme qui est derrière le mot au profit d'une caricature, d'un costume sanguinolent sur un cintre. Sous la lampe à ultraviolets de la justice, les hommes sont déshumanisés à tous les stades de l'accusation : ils sont d'abord des prévenus, puis des accusés et enfin des coupables, le tout dans un alignement de dates, de chiffres, de cotes, de dépositions écrites et signées.

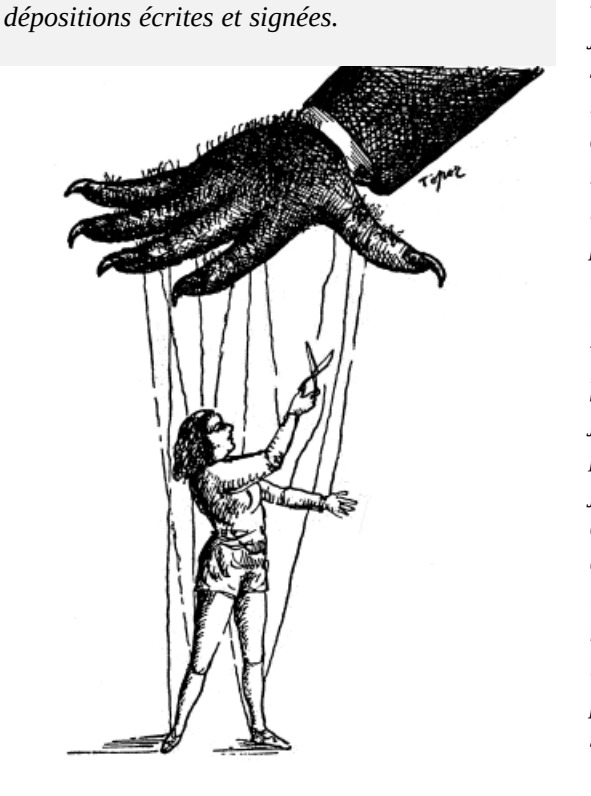

gnage, Christophe se lève pour tenter de rétablir la vérité. La présidente veut le faire taire. Christophe lui conseille de l'expulser de la salle par la force, parce qu'il en a marre de ne rien pouvoir dire alors qu'il entend un tas de mensonges ; on ne peut pas l'empêcher de se confronter à « *ce mythomane* », comme on l'en a déjà empêché avec Taffin. La présidente lui promet qu'il aura la parole plus tard et demande au commissaire de rester dans la salle.

C'est au tour du responsable du Raid de venir à la barre. Ce n'est pas lui qui a directement négocié avec Christophe et Mounir. Le vrai témoin avait demandé à témoigner, mais sa hiérarchie l'en a empêché de crainte qu'il ne dise la vérité. Le responsable se montre beaucoup plus froid et technique que le flic de la BRB. Il présente Christophe et Mounir comme des gens normaux et décrit leur déception croissante jusqu'à la reddition. C'est une sorte de robot qui applique froidement des consignes strictes ; prêt à négocier, comme à tuer si nécessaire.

Vient le tour des surveillants pris en otage par Christophe et Mounir : ils se présentent comme des héros qui ont déjoué le plan des deux candidats à l'évasion par leur intelligence et leur sang-froid. Leur version est complètement tronquée.

Laurent Lamonvaltais : « *J'ai vu mon collègue visé par l'hélico, puis juste après, un sac a été jeté. Je me suis retrouvé bloqué sur la passerelle de la promenade (en hauteur) et je me suis demandé pourquoi on ne m'ouvrait pas la porte, car je risquais ma vie. Christophe m'a vu par une lucarne et m'a dit :* « Bouge pas, reste là ». *J'ai refermé la porte, et je pensais qu'il ne pouvait pas accéder à la passerelle. En fait, les portes étaient ouvertes, et j'ai ouvert la dernière qui n'était pas très solide. Je les ai emmenés jusqu'à un téléphone. J'ai demandé qu'on me passe un gradé : j'ai dit que j'étais pris en otage, et de l'autre côté on m'a raccroché au nez. On s'est ensuite présentés les uns et les autres, et la tension est un peu retombée. Malgré tout, Mounir semblait prêt à tout, on ne savait pas comment le contrôler. J'ai toujours eu peur pour ma vie, du début à la fin ; mais en même temps, mon collègue et moi, on n'a pas essayé de fuir, car on ne voulait pas les laisser s'évader.* » En tentant de passer pour un héros, le surveillant continue au passage à gonfler la dangerosité des inculpés.

Christophe l'apostrophe en lui disant qu'il devrait avoir honte, que rien ne s'est passé comme il vient de le raconter. La présidente intervient encore.

Ripert se lève et demande avec morgue au surveillant de reprendre tout son témoignage, comme une punition. Il lui demande aussi quels sont ses rapports avec les prisonniers en général, pour s'entendre dire qu'ils sont bons ; l'avocat s'étonne alors des cris de la détention à Christophe et Mounir : « *Tuez-les!* ». Le surveillant dit ne pas les avoir entendus.

En fin d'après-midi arrive Pueyo, ancien directeur de Fresnes et actuel directeur de Fleury.

Il vient dire que Taffin a accompli son devoir et que s'il n'avait pas tiré sur l'hélicoptère, il aurait commis une faute professionnelle. Pour lui, la circulaire qui « *préconise* » de ne pas tirer sur un hélico est moins importante que la loi qui dit qu'il faut empêcher toute évasion.

L'avocat de la pilote intervient pour lui faire répéter tout ça, histoire d'être sûr que la hiérarchie ordonne elle-même aux surveillants de désobéir à la circulaire qui interdit de tirer sur un hélicoptère en vol stationnaire au-dessus d'une prison. Il lui demande s'il connaît vraiment le texte qui réglemente l'utilisation des armes à feu en cas d'évasion. Pueyo s'enfonce sans honte ni pudeur, confirmant que pour l'administration pénitentiaire, la vie d'un otage pèse beaucoup moins que le risque d'une évasion réussie.

Ripert lui demande comment il sait que c'est l'hélico qui a tiré le premier alors qu'il n'était pas là, puisqu'il est arrivé à Fresnes plusieurs heures après le départ de

l'aéronef. Pueyo répond en bafouillant qu'il connaît le résultat de l'expertise : Ripert lui signale que la loi interdit qu'un tel rapport soit rendu public avant le jugement. Pueyo se justifie en disant qu'il a entendu le personnel pénitentiaire. On sent que c'est monté de toutes pièces. Ripert poursuit en lui lisant le passage concernant les aéronefs dans la circulaire relative à l'utilisation d'armes lors d'une évasion.

Christophe et Mounir se lèvent pour attirer l'attention des jurés sur ce point. Excédée, la présidente prétend que les inculpés n'ont pas le droit de parler aux témoins. Fin de la séance.

MERCREDI MATIN

Au début de l'audience, Mounir dit à la présidente que dorénavant, si on ne les laisse pas prendre la parole pour interroger directement les témoins, ils la prendront, car contrairement à ce qu'elle prétend, c'est prévu par le CPP.

Le deuxième surveillant pris en otage, Laurent Delangue, dit tenir à regarder Christophe en face et à lui parler ; la présidente flippe , elle refuse. Le surveillant rappelle sa discussion téléphonique avec un directeur adjoint qui ne voulait pas lui passer le directeur ; Delangue s'est énervé et Christophe lui a dit que leur hiérarchie n'en avait rien à faire d'eux, qu'ils les avaient laissés en pâture, d'autant que les autres prisonniers criaient : « *Tuez-les !*» ; il contredit son collègue de la veille sur ce point. Il déclare avoir eu peur tout le temps, bien qu'il y ait eu un peu de dialogue entre eux et les deux prisonniers, et soutient qu'avec l'autre surveillant, ils ont essayé de les dissuader de tirer sur le Raid. Pour lui, heureusement que Christophe avait la tête sur les épaules, car Mounir était prêt à déclencher une émeute ; et s'il y avait eu une mutinerie, ils se seraient fait lyncher.

A Ripert qui lui demande quels sont ses rapports avec la détention, il répond la phrase syndicale : « *On n'a pas les moyens de la réinsertion, mais je n'ai jamais entendu ou vu un collègue dire : tiens, je vais aller tabasser du détenu.* »

Intervention de Christophe, qui demande au surveillant de dire la vérité ; notamment au sujet du deuxième coup de fil, quand il a mis le haut-parleur pour faire entendre aux surveillants otages ce que leur hiérarchie disait d'eux : « *tue-les, tue-les, on s'en fout!* ». Comme la présidente lui demande de se taire, il lui répond qu'il en a plus qu'assez qu'on les traite comme des merdes, qu'il veut parler et qu'il ne faut pas s'étonner de leur manque de respect puisqu'elle-même ne les respecte pas. Il dit au surveillant Delangue qu'il est vraiment un homme indigne.

Ripert intervient pour relever que la présidente a encore fait dire au surveillant que l'hélico avait tiré le premier en relisant sa première déposition aux flics juste après la prise d'otages. A l'instruction, en revanche, il a dit qu'il ne pouvait pas dire qui avait ouvert le feu. Sans doute faute d'avoir bien suivi les démonstrations oiseuses de l'expert, il estime que l'arme du mirador faisait plus de bruit de la Kalach' ; ce serait donc elle qu'on entend le mieux dans la cassette !

Arrive une psychologue, Mme Gontrand qui vient pour Mounir dont elle dresse un portrait plutôt positif : *« Pas de perversité, pas de dangerosité. Il est intelligent, il peut se donner les moyens de s'en sortir*. » Christophe intervient pour conclure : « *Je souhaite à tout le monde d'avoir un ami comme Mounir.* »

Témoignage de Catherine Charles (mère de Christophe et Cyril) : « *Le 27 mai 2001, après avoir appris par la télé ce qui se passait à Fresnes, j'arrive à la prison. Là, après m'être enquise de l'état de santé du surveillant blessé, je passe la nuit avec ma fille à*

Extraits de la circulaire ministérielle sur l'usage de la force et des armes dans les établissements pénitentiaires

NOR JUSE9840004C
Date d'application : 15 octobre 1998

A Messieurs les directeurs des services pénitentiaires
A Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs d'établissement pénitentiaire

Préambule

L'article 1er de la loi du 22 juin 1987 dispose que « Le service public pénitentiaire participe (...) au maintien de la sécurité publique. »
L'administration pénitentiaire a pour mission d'assurer (…) la garde et l'entretien des personnes qui (...) doivent être placées ou maintenues en détention en vertu ou à la suite d'une décision de justice (art. D266 du CPP).
La sécurité intérieure des prisons incombe au personnel de l'administration pénitentiaire (art. D. 266 du CPP).
Tout chef d'établissement doit veiller à une stricte application des instructions relatives au maintien de l'ordre et de la sécurité dans la prison qu'il dirige.
A ce titre, il est disciplinairement responsable des incidents ou évasions imputables à sa négligence ou à l'inobservation des règlements, indépendamment des procédures disciplinaires susceptibles d'être engagées contre d'autres membres du personnel (art. D. 265 du CPP).

Il ressort de ces textes que les missions de garde, de sécurité intérieure et de sécurité publique qui incombent au service public pénitentiaire justifient l'usage de la force et des armes quand les conditions réglementaires sont réunies.
L'armement du personnel pénitentiaire a pour objet de répondre aux situations de danger intérieur et extérieur.
Faire usage de son arme quand les conditions de son utilisation sont remplies est une obligation (cf. D. 265) professionnelle qui participe du maintien de la sécurité publique.
Il est essentiel que cette obligation soit rappelée, autant que de besoin, aux personnels susceptibles de faire usage des moyens d'armement.
Il est donc important de déterminer quelle est la marge de manœuvre d'un agent face à un événement : il dispose bien sûr d'un pouvoir d'appréciation compte tenu du fait qu'il est généralement seul face à l'événement quand il se produit. En revanche, son action est encadrée par des règles juridiques précises qu'il doit toujours garder à l'esprit. (…)

[...] III - Les conditions spécifiques de l'usage des armes par le personnel pénitentiaire

L'article D. 283-6 (ancien article D. 175) prescrit que les membres du personnel de l'établissement pénitentiaire en uniforme ou en tenue civile doivent, en l'absence de l'autorité judiciaire ou administrative, déployer la force armée dans des cas déterminés.

La circulaire interministérielle n° 72-467 du 19 septembre 1972 relative au concours des forces de maintien de l'ordre à la sécurité des établissements pénitentiaires (cf. annexe générale) rappelle que la sécurité intérieure des établissements pénitentiaires incombe au personnel de cette administration qui doit assurer le maintien de l'ordre dans les prisons.

Dès lors, le personnel pénitentiaire doit s'efforcer, avec les moyens mis à sa disposition, de rétablir la situation ou de maîtriser l'incident si cela n'est pas manifestement impossible. Si l'ordre ne peut être rétabli avec les moyens pénitentiaires, le personnel doit s'employer à circonscrire l'incident ou à en limiter les conséquences en attendant l'arrivée des forces de l'ordre sollicitées par le chef d'établissement.

[...] 2 L'usage des armes à feu équipées de munitions létales

Les prescriptions définies dans le paragraphe précédent s'appliquent aux armes à feu avec la même rigueur.

Les cas déterminés par l'article D. 283-6 se rattachent tous aux notions définies au § II (légitime défense, ordre de la loi ou commandement de l'autorité ...).

Les hypothèses d'usage des armes peuvent être regroupées en trois catégories principales :

la défense de soi-même ou des personnes,

la défense des bâtiments, des postes (y compris lors d'intrusion),

l'évasion.

2.1. La défense de soi-même ou d'autrui

Plusieurs cas envisagés par l'article D. 283-6 recouvrent la défense de soi-même et d'autrui, dont les personnes confiées à l'institution pénitentiaire. Ainsi, l'usage des armes est-il possible lorsque des violences ou des voies de fait sont exercées (…)

attendre que les choses avancent. Vers 5 heures du matin, on me ramène chez moi. Deux heures après, on vient me chercher pour repartir à Fresnes. Je rencontre un membre du Raid ; il se présente : «Christophe», *et me demande si, à mon avis, mon fils pourrait tuer un otage. Je réagis immédiatement :* «Bien sûr que non!». *On me passe mon fils au téléphone :* « Bonne fête, maman. –Bon anniversaire Christophe. » *Puis je lui dis :* « Tu sais, ils ne te laisseront pas sortir, ils préféreront sacrifier le surveillant. » *Il me répond :* « Cela ne m'a jamais servi d'être gentil. Trente ans : même Milosevic, il a pris moins! A la cour d'assises, ils m'ont tué.». *Moi, je savais qu'il n'y aurait pas de violence sur les surveillants. Il me disait :* « J'en peux plus. » *A la fin, je lui ai dit :* « Quel que soit ton choix, je t'aime, je suis avec toi. » *Puis sa sœur lui a parlé :* « Moi, j'ai pris perpète : j'ai le VIH. Tu ne peux pas nous faire ça, Christophe. » *Ensuite, on m'a ramenée chez moi. J'ai supplié «Christophe», le négociateur du Raid, de ne pas le tuer. Après la reddition, il m'appelle pour me dire que je peux aller voir mon fils au parloir à Bois-d'Arcy et me dit :* « C'est une belle personne ». *Je vois pendant trois heures Christophe qui m'explique qu'il a calmé l'émeute parce qu'il ne voulait pas de drames ; il me raconte le coup de téléphone pendant lequel un responsable lui a dit :* « Lâche le Blanc ! », *ce que les deux otages ont entendu. Tant qu'on condamnera des prisonniers à des peines de mort, des peines de trente, de quarante ans, on fabriquera de la délinquance pour alimenter le secteur sécuritaire, on remplira des prisons. On fabrique de la haine ; la violence engendre la violence.* »

La présidente finit par admettre qu'il est bien question de cet échange téléphonique à propos du «*Blanc*» et du «*Noir*» dans les dépositions, mais cela semble ne choquer ni le parquet, ni les parties civiles (sauf la pilote), qui ne voient là aucune marque de racisme : il fallait bien différencier les deux surveillants…

MERCREDI APRÈS-MIDI

Les experts : expertise médicale pour Taffin, expertises psychiatriques pour les prévenus (expert : Borstein).

Cyril : « *Troubles du caractère précoces, impulsif, instable, jeunesse tumultueuse, exempté du service national. Clan fraternel, altruiste, prise de risque considérable. Pas de maladie mentale. Pas d'état dangereux au sens psy. Responsabilité engagée. Chaleur fraternelle, acte de cœur et dévouement pour cause fraternelle. Cyril a pu évoluer depuis. Pas d'anomalie de conduite. Sa famille, sa femme et surtout sa fille peuvent l'aider.*»

Christophe : «*Réservé, prudent, assuré, dynamique, stable, mental fort, grande capacité à assumer la solitude ; pas de maladie mentale, pas d'addictions. Personnalité affirmée, tonique, réactive. Direct, autonome, indépendant sur le plan mental. Incapable de tuer de sang-froid. Assume ses actes. Carrière pipée dès le départ (carence éducative et affective). Il a toutes les capacités pour réussir dans n'importe quel secteur. Il reste réadaptable socialement.*»

Mounir : «*Gai, têtu, toujours souriant, jamais d'état dépressif. Regret de l'échec de l'évasion. Affable. Pas d'état dangereux. Joueur, il peut par avance accepter l'échec. Pas d'expression de son refus de la détention.*»

Christophe reprend le récit de la prise d'otages : contrairement aux autres récits embrouillés, emphatiques, et puant le mensonge auxquels on a eu droit jusque-là, son témoignage est limpide, précis, son débit fluide. Récit d'un drame évité. Il est surpris par tout ce qu'il a entendu et rappelle d'entrée qu'après sa reddition, un proc' est venu le voir et lui a mis la main sur

l'épaule pour lui dire : « *Avec les deux Laurent, on n'oubliera pas ce que vous avez fait* ». Promesses en l'air...

« *Le but était de pouvoir parler avec le directeur. Il fallait responsabiliser quelqu'un. C'est là que j'ai dit au surveillant du mirador 3 :* « Si tu ne me réponds pas, je tue tes collègues ! ». *Réponse du surveillant : un doigt d'honneur avant de s'enfuir. Pour moi, cela signifiait:* « Vas-y, tue-les. »

Quant au commissaire Ivarse, il raconte n'importe quoi. Dès le début, je lui ai donné ma parole qu'il repartirait vivant ; et lui m'avait promis de faire ouvrir la grille. J'ai tenu parole, pas lui, et aujourd'hui il vient jouer les héros. Il s'était présenté comme le responsable qui avait le pouvoir de faire ouvrir la grille. C'était fort dangereux pour les otages : ces mensonges auraient pu rendre fous des gens vraiment dangereux ! Il était transi de peur. Je pensais le féliciter ici, mais tout ce qu'il a raconté sur nos attitudes est tellement démesuré… Il mélange tout ; quand j'ai dit : « il n'y a pas d'embrouille *», ce n'était pas à Mounir que je parlais, comme Ivarse l'a soutenu pour donner l'impression que Mounir était incontrôlé, mais à lui ; pour le rassurer, tellement il avait peur.*

Lors de notre tentative de sortie sous la couverture, contrairement à ce qu'ont raconté les deux surveillants, c'est Mounir et moi qui étions devant et derrière, les plus exposés aux balles ; le RAID a refusé d'ouvrir la grille. Il y a eu ce coup de fil pendant lequel le directeur a clairement dit qu'il se moquait de la vie des deux surveillants. J'ai calmé les prisonniers pour qu'ils ne se fassent pas massacrer. En fait, ce sont des potes qui nous ont proposé de venir nous aider ; je leur ai dit qu'ils allaient morfler et que cela ne servirait à rien. A ce moment-là, on était dans le dortoir du personnel, j'ai proposé aux deux Laurent d'aller se reposer ; puis il y a eu le dialogue avec le négociateur, « Christophe », du Raid. Au matin, je me suis rendu compte que c'était cuit. »

Comme la partie civile hasarde une question, Christophe dit à Winter qu'il ne parle pas à un avocat de la pénitentiaire, qu'il n'a qu'à comprendre que les surveillants ont arrangé tout leur témoignage à la sauce pénitentiaire. A Lumbroso qui lui demande s'il savait que Cyril était dans l'hélico, il répond que si son frère est venu le chercher, c'est suite à une pression de sa part, et qu'en voyant trois hommes dans l'hélico, il a compris que le troisième était son frère. Il dit avoir été fier de lui, tout en regrettant de l'avoir poussé. L'avocat général lui demande s'il est fier de ce qu'il a fait ; il lui répond qu'il est fier qu'il n'y ait pas eu de morts, que les surveillants soient toujours là. « *C'est parfois plus dur de ne pas tirer : c'est un choix.* »

Christophe est très précis, direct, authentique. A la question de Delphine Boesel : « *A la fin, vous aviez envie de mourir ?* », il répond avec un sourire : « *Envie, non ; je l'avais accepté.* »

Mounir :

« *On n'a jamais envisagé d'exécuter les otages. On les a pris du tac au tac ; on les a pris, puis après on a fait pression, on s'en est servi comme monnaie d'échange. Celui qui a fait un doigt d'honneur, c'est une crapule qui abandonne ses potes. Je comprends qu'Ivarse ait eu peur : ceux qui n'ont pas peur sont des fous ou des débiles. Je ne souhaitais pas qu'Ivarse parte, je préférais le garder, mais Christophe avait donné sa parole. S'évader, c'est la seule solution pour échapper à la mort. En prison, tout est fait pour enlever l'espoir, pour pousser au suicide. J'ai fait cinq ans et demi d'isolement ; j'ai engagé une procédure, le directeur a même été condamné, mais j'ai été transféré et remis à l'isolement. Pour moi, c'est comme un tunnel : qu'il soit plus ou moins long, c'est toujours un tunnel dont je ne vois pas le bout. Si la justice appliquait sa loi : pas d'isolement, des conditionnelles…, je pourrais faire une peine. En France, on est condamné à ne jamais vraiment sortir de prison. Une fois libre, je serai encore condamné ; donc je changerai de continent.* »

(…) contre le personnel, lorsque le personnel est menacé par des individus armés, lorsque ce dernier ne peut défendre autrement les personnes qui lui sont confiées.
En tout état de cause, la riposte doit être proportionnée à la menace.

2.1.1. Les violences et les voies de fait

Les termes "violences" et "voies de fait" sont tenus pour synonymes par la Cour de Cassation.
Si la notion de "violences" recouvre les coups et blessures perpétrés contre les personnes, la notion de "voies de fait" est plus immatérielle et recouvre les actes qui, sans comporter nécessairement de contacts physiques, peuvent provoquer chez la personne qui en est victime des lésions psychologiques ou physiologiques importantes.
En d'autres termes, ces actes sont susceptibles de causer une "sérieuse émotion", sinon un dommage physique.
A titre d'exemples, constituent des violences ou voies de fait au sens de l'article D. 283-6 :
une gifle, un coup de pied, une poussée violente projetant la victime à terre, des coups portés à l'aide de bâton, de pierres...
des menaces de faire usage d'une arme par nature (couteau,...) ou par destination (barre de musculation, boule de pétanque…),
des actions violentes contre les biens qui provoquent un choc émotionnel important compte tenu du danger qu'elles font courir aux personnes : arrachage de grilles, obstruction d'un accès de sortie par une barricade, incendie volontaire de locaux... Il est à noter à cet égard que le code pénal présume l'état de légitime défense quand la victime potentielle agit "pour se défendre contre les auteurs (...) de pillages exécutés avec violence." (art. 122-6, 2° du code pénal).

2.1.2. La menace par des individus armés

Cette hypothèse recoupe en partie la notion de voies de fait. La menace est constituée quel que soit le type d'arme utilisé par l'agresseur, à moins que cette arme ne soit manifestement factice ou non susceptible de blesser. Il peut s'agir d'armes par nature (arme à feu, arme blanche) ou d'armes par destination (objets détournés de leur utilisation normale : boule de pétanque, poids et haltères,...). *(…)*

(…) La menace peut s'adresser à l'agent lui-même ou à un de ses collègues, à une personne en mission ou en visite à l'établissement, ou à un détenu.

2.2. La défense des établissements pénitentiaires et des postes de surveillance

Les actes qui sont visés et contre lesquels il convient de riposter, le cas échéant par l'usage des armes, recouvrent tout à la fois les agressions intérieures (de la part de la population pénale dans le cas d'actions collectives concertées ou non) et les agressions en provenance de l'extérieur (hypothèse de l'intrusion d'individus, ou du dépôt d'explosifs à l'extérieur de l'enceinte dans la perspective d'une évasion).

La seule défense de biens mobiliers ou immobiliers ne doit pas conduire à faire usage d'armes à feu contre les personnes.

Toutefois, la défense des locaux étant rarement exclusive de la défense des personnes qui s'y trouvent et qu'il convient de protéger, l'usage des armes à feu contre une agression à l'encontre des biens peut se justifier dans deux situations spécifiques :

l'attaque contre les biens constitue un préalable non équivoque à une attaque contre les personnes,

l'attaque vise un local particulièrement sensible du point de vue de la sécurité de l'établissement et des personnes.

2.3. Les évasions

Empêcher un détenu de s'évader est le corollaire essentiel de la mission de garde confiée au service public pénitentiaire.

L'agent doit faire usage de son arme, non seulement pour interrompre une tentative d'évasion, mais aussi pour se protéger ou pour sauvegarder la sécurité d'autrui, si l'évasion est conduite avec violences, ou sous la menace d'une arme, par exemple.

*L'article D. 283-6 prévoit qu'il doit être fait usage des armes lorsque des détenus invités à s'arrêter par des appels répétés de : "*halte !*" faits à haute voix cherchent à échapper à la garde et aux instigations des agents et qu'ils ne peuvent être contraints de s'arrêter que par l'usage des armes.*

Plusieurs situations peuvent être envisagées pour déterminer les conditions d'usage des armes à feu. (…)

Arrivée en début de soirée de l'expert Agrapart Delmas, psychologue-criminologue demeurant à Melun. Cette femme est une espèce de robot : hypernerveuse, pleine de tics, suintant la peur. Pressée d'en finir, elle argue du fait qu'elle est peu rétribuée pour ce qu'elle fait. Elle veut rentrer rapidement chez elle, et vu l'heure tardive, elle demande une escorte, car elle a peur de se promener seule le soir. Une angoisse ambulante. Son intervention, finalement plus longue qu'elle ne le souhaitait, sera un des moments les plus tendus du procès…

Mounir : « *Intelligence normale. Niveau socioculturel fatalement bas. Incapable de se remettre en question. Pas de pathologie mentale. Difficulté d'adaptation sociale. Principe de plaisir au détriment du principe de réalité. Absence totale d'interdits. Traits psychopathes évidents : échec scolaire, demande affective sans retour, agressivité, mépris pour sa propre sécurité, absence totale de remords. Dangerosité considérable au plan criminologique. Violence constitutionnelle. Passages à l'acte brutaux sans alerte. Hypertrophie du moi. Pronostic assez négatif ; la réadaptation semble aléatoire.* »

Cet « expert » qui a vu Mounir quarante minutes se permet de conclure : « *J'ai le sentiment que si quelque chose les avait gênés vraiment, ils auraient pu tuer.* »

Ripert lui rappelle sans ménagements que le Code lui interdit de tirer la moindre conclusion de sa prétendue expertise. Le comble, c'est que c'est à une question de la présidente qu'elle vient de répondre : « *Je suis certaine qu'ils auraient tiré* ». Ripert la taille en pièces :« *Votre expertise est complètement bidon, comme toutes celles de vos confrères. Vous ne l'avez vu que quarante minutes, et vous lui avez parlé de vous, de votre livre. On se contrefout de votre avis, et on se contrefout de vos supputations débiles. Gardez-vous de tout commentaire et parlez-nous plutôt de la tenue dans laquelle vous êtes venue les voir…* » Ça gueule de partout, Mounir lui dit qu'elle ferait mieux de faire vétérinaire. La présidente menace de faire expulser la salle. Ripert dit ses quatre vérités à l'expert, décrit son rôle néfaste et dangereux. Complètement dépassée, la magistrate suspend la séance.

Au retour, Christophe dit qu'il vaut mieux calmer le jeu : si l'expert n'outrepasse pas ses prérogatives, ils essaieront de ne pas s'énerver.

Christophe : « *Homme courtois, agréable, coopératif. Il est devenu délinquant par nécessité et il a volé des voitures pour manger. Intelligence supérieure à la normale. Culture très poussée. Stock verbal riche. Facultés très opérationnelles. Très mature. Sphère psychique normale. Processus défensif bien en place. Carences affectives massives. Dépourvu de jugement moral. Les tests ont montré une immaturité supérieure à l'apparence. Comportement impulsif. Pas de mode pervers ni psychopathe. Pas de violence fondamentale, ni d'agressivité. Il devient dangereux quand il est en situation de danger, et il se met souvent en situation de danger. Ses seuls regrets sont tournés vers lui. Réadaptation aléatoire, car il n'a pas de troubles de la personnalité.* »

Christophe rappelle à Agrapart qu'il avait commencé par lui dire qu'il allait mal parce que Cyril, à l'époque, venait de se faire arrêter. Elle nie et lui soutient qu'il aime moins Cyril que Cyril ne l'aime. Elle dit qu'elle voit très bien quand un détenu est dépressif : elle vient d'en voir un à Fleury, et elle a reporté son expertise. Christophe lui demande ce qui l'autorise à écrire que sa grand-mère était « *laxiste* ». *« De manière générale, les grands-mères sont tolérantes, et si la vôtre n'avait pas été aussi laxiste, elle ne vous aurait pas placé à la Ddass »*, dit-elle sans envisager qu'elle n'arrivait peut-être tout simplement plus à joindre les deux bouts.

Nouvel esclandre : les avocats protestent sur ces conclusions quasiment insultantes ; Christophe la traite de menteuse. Catherine, sa mère, se lève pour protester : la présidente veut la faire expulser, les

flics rentrent en nombre dans la salle.

C'est encore Christophe qui calme l'atmosphère en manifestant qu'il préfère traiter cette expertise par le mépris. La psychologue reprend : elle aimerait bien finir.

A peine a-t-elle commencé de lire ses conclusions sur Cyril qu'un incident éclate dans les rangs des jurés : une femme se lève, crie qu'elle ne veut plus entendre ça, qu'elle refuse d'y participer, qu'elle veut partir.

La présidente suspend l'audience.

La jurée ne revient pas ; « *pour raisons personnelles* », assure la présidente. On apprendra très vite qu'elle a été écœurée par la magistrate dont elle n'a pas supporté l'autoritarisme quasiment hystérique. Elle est d'ailleurs loin d'être la seule jurée à la fuir pendant les suspensions, car elle leur hurle dessus et les traite comme des moins que rien pour tenter de les mettre à sa botte, de leur faire admettre de gré ou de force la position du parquet et des parties civiles. D'après certains d'entre eux, la jurée qui est partie aurait même dit ses quatre vérités à la présidente avant que celle-ci ne lui ordonne : « *Quittez le palais!* ». C'est presque du jamais vu !

JEUDI MATIN

Tout le monde parle du départ de la jurée, du fait que la présidente agace tout le monde par sa partialité et qu'elle ne tient plus son procès.

Témoignage d'Eric Vidal, un troisième prisonnier de Fresnes à l'époque ; il confirme à son tour que le mirador s'est acharné à tirer sur l'hélico et que la seule personne dangereuse qu'il ait vue était le surveillant du mirador.

Christophe s'exprime sur les conditions de détention à Fresnes avant la tentative d'évasion :

« Je voulais m'évader avant. Ce que je vais dire ne concerne pas les surveillants pris en otages, car ils ne travaillaient pas dans ma division.

Quand je suis arrivé, j'étais entravé et menotté. La première chose qu'on m'a dite, c'est : « Ici, tu marches droit et sur le côté». *A la fouille, on m'a détruit pas mal d'affaires. A Fresnes, pendant mon procès d'assises en 1999, on ne me laissait pas prendre de douches. Le matelas était dégueulasse, des odeurs excrémentielles, des chiottes innommables ; du coup, je dormais sur le sommier, jusqu'à ce qu'un jour, un surveillant prenne sur lui de m'apporter un matelas neuf.*

Fresnes est à l'image de la ligne blanche dans les couloirs, qu'on n'a pas le droit de quitter des pieds : un règlement sans raison, juste pour maintenir l'idée de discipline à laquelle je n'ai pas accepté de me plier. Les promenades font environ 7 mètres sur 3, ce sont d'anciens boxes à chevaux, et on peut se retrouver à 40 là-dedans ; c'est invivable. Il n'y a jamais de calme. Même le parloir, seule bouffée d'oxygène, reste problématique : on ne peut pas prendre sa copine, sa mère dans ses bras, alors que les séparations sont interdites depuis 1986. Le personnel est alcoolisé dès 7 heures le matin. En hiver on gèle, en été on crève de chaud.

Le comportement des matons est majoritairement belliqueux. Moi, on ne me touchait pas trop, mais j'en ai vu plein se faire dérouler. Je me souviens d'un jeune gars un peu perdu, faible, qui s'est pris une droite parce qu'il avait une pomme à la main. Ce jour-là, si je n'avais pas eu un projet d'évasion, j'aurais collé une raclée au maton (alors que je ne l'ai pas fait pendant la prise d'otages). »

Mounir :

« Moi, ce qui m'a frappé, c'est les cris, les ordres hurlés. Pas de promenade où l'on peut courir. Deux douches par semaine. On m'a toujours répondu à tout ce que je disais : « Ferme ta gueule ». *Impossible de suivre des études alors que j'en avais commencé avant. Pas de sport. Tout pour détruire. Il n'y a*

(…) 2.3.1. Evasion par franchissement de la dernière clôture de l'établissement

Cette hypothèse recouvre le cas où le détenu est hors de sa cellule (de manière régulière ou non) et se dirige manifestement vers la dernière clôture de l'établissement susceptible de l'empêcher de s'enfuir (mur d'enceinte de l'établissement proprement dit et non clôture du domaine pénitentiaire).

Dès qu'un détenu est repéré en dehors des lieux où il est censé normalement se trouver, l'alerte doit être donnée et les investigations pour intercepter le détenu doivent être engagées par tous les moyens d'interventions "classiques" (personnels dotés d'armes et de munitions non létales par exemple).

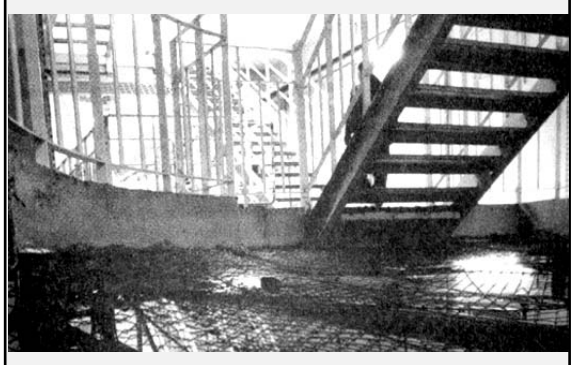

Ex. : Un détenu se trouve sur le toit d'un bâtiment d'hébergement avec l'intention manifeste de se diriger vers les murs d'enceinte. Il est repéré et cerné par les agents, les miradors sont alertés. Les dispositifs mis en œuvre se révélant suffisants pour maîtriser à terme l'incident, l'usage des armes létales est dès lors prohibé, y compris pour faire descendre le détenu du toit sur lequel il est réfugié.

Il en va toutefois différemment si le détenu en question est armé : dans ce cas, l'usage des armes à feu est justifié par la légitime défense de soi-même ou d'autrui, sous le commandement du chef d'établissement ou d'une personne qu'il aura nommément désignée.

Ex. : Un détenu tente de s'évader à l'aide d'une arme dont il menace les personnels dans sa fuite. Le chef d'établissement peut, conformément aux prescriptions de l'article D. 267, décider d'armer des agents pour une intervention spécifique dont il assure la maîtrise. L'évasion passe au second plan derrière la nécessaire sauvegarde des personnes.

Si la progression du détenu dans sa tentative d'évasion le rapproche de la dernière clôture de l'établissement, il devient indispensable de faire usage des armes létales, seul moyen d'empêcher celui-ci d'échapper à la garde des agents pénitentiaires.

Préalablement et pour tenter d'éviter d'avoir à recourir à une telle extrémité, il est recommandé à l'agent d'effectuer des tirs de semonce et d'intimidation pour empêcher le détenu de parvenir à proximité ou le dissuader de s'approcher du dernier obstacle le séparant de l'extérieur de l'établissement. (…)

(…) En revanche, dès lors que le détenu commence à entreprendre le franchissement du dernier obstacle le séparant de l'extérieur, l'agent doit tirer sur le détenu afin d'interrompre la tentative d'évasion sur le point d'aboutir : il s'agit pour cet agent d'une obligation découlant de sa mission.
Si le détenu parvient à franchir le dernier obstacle le séparant de l'extérieur, les tirs doivent cesser. Il ne peut en aller autrement que dans les cas de légitime défense (agent du mirador visé par des tireurs extérieurs par exemple). Aucune poursuite armée ne doit avoir lieu en dehors de l'enceinte pénitentiaire. Le rôle de l'agent consiste à l'empêcher de s'échapper, non à le pourchasser après l'évasion.
Dans le même ordre d'idée, un personnel logé sur le domaine pénitentiaire qui détient dans son logement une arme personnelle (aucune arme administrative ne devant être détenue dans les logements des personnels) et qui est témoin de l'évasion (ou qui en est avisé) n'est pas habilité à se servir de son arme personnelle, sauf s'il se trouve en état de légitime défense.

2.3.2. Evasion au moyen d'un hélicoptère ou de tout autre aéronef

Les évasions perpétrées à l'aide de complicités extérieures peuvent être opérées au moyen d'un hélicoptère ou d'un aéronef.
Il convient de souligner que tout tir contre l'engin aérien est prohibé au regard des risques d'explosion ou d'écrasement qui pourraient en résulter.
En revanche, les agents doivent, sous réserve de la sécurité des tiers, tirer sur les détenus qui s'emparent du câble du treuil en vue de se hisser dans les airs pour rejoindre l'habitacle de l'appareil. Tant que le détenu est accroché au filin et qu'il n'est pas arrivé suffisamment près de l'engin pour y pénétrer, les agents peuvent continuer à faire usage de leur arme. L'interruption du feu est conditionnée par le souci de ne pas atteindre l'engin.

aucun dialogue. C'est malsain, c'est constamment : « ici, tu fermes ta gueule, tu ne sais pas encore ce qu'est vraiment la prison. »

L'avocate de la partie civile pose quelques questions qui permettent à Christophe de revenir sur les techniques de « gestion » des prisonniers : l'AP mélange sciemment des gens qui n'ont rien à faire ensemble dans des réduits minuscules tout juste bons pour des insectes, au point que certains finissent par ne plus vouloir côtoyer personne.

Les prisonniers décrivent leurs conditions de détention après la tentative d'évasion :

Cyril :

« Une fois arrêté, on me place directement à l'isolement à Nanterre. Je ne peux parler à personne. J'étais affaibli moralement et physiquement par l'échec de l'évasion. On m'a dit que l'isolement durerait trois mois et demi. Je n'avais accès à rien, pas de sport, pas d'activités, que la télé. Juridiquement, rien ne justifiait mon isolement.

Je passe ensuite un mois en détention normale à Nanterre, puis transfert à Fleury : mon avocate me dit que je suis soupçonné de tentative d'évasion. L'AP n'a jamais apporté aucune preuve de cette préparation d'évasion. Toutes les nuits, les matons frappaient dans ma porte : « Enculé, on va te faire la peau! ». *J'avais peur de devenir cardiaque, on me faisait payer. Au bout de vingt et un jours, on fouille ma cellule, puis changement de cellule. Paquetage dégueulasse. Je refuse la fouille du surveillant ; direction : mitard. En fait, je préférais être au QD avec des draps « propres » que dans une cellule infecte.*

On me remet dans un autre bâtiment ; c'est tranquille pendant deux mois, puis les tracasseries commencent : refus de promenades, parloirs retardés… Je proteste : rapports, prétoire, mitard à nouveau. Je refuse d'en sortir car le directeur veut me mettre à l'isolement avec les « protégés » (les flics, les pointeurs, etc.) Je vais à l'isolement total pendant un mois.

Transfert à Villepinte : au début, tout va bien ; puis les surveillants me préviennent: « On était à Fresnes à l'époque ; tu vas voir! ». *Ils passent fréquemment la nuit pour me réveiller. J'en parle à la direction ; du coup, ils me détruisent ma cellule, mes affaires pendant des fouilles. Un jour, un maton me provoque, appel d'urgence, intervention, et je passe au mitard pour un tutoiement…*

Il y a l'histoire de la puce de téléphone dans ma chemise : une connerie inventée ; puis une perquise des flics. Ils ont trouvé deux joints alors qu'ils cherchaient un téléphone. Quinze jours de mitard. En sortant, je reprends mon stage d'informatique. Peu de temps après, le directeur me remet à l'isolement sans qu'on me dise pourquoi. Une équipe de matons nazillons commence à me mettre sous pression : des fouilles humiliantes et constantes. Rien, pas de sport, et personne pour constater. Je suis tout seul, je n'ai rien.

Dans la cellule à côté, il y a un homme qui a tué deux enfants ; juste à côté, un violeur d'enfants. Avec eux, les matons sont pleins de «Monsieur». *Leurs cantines arrivent. Moi, je dois me contenter de l'immonde gamelle. Un jour, en rentrant de promenade, je me rends compte que chaque fois que je sors, mes affaires changent de place (montre, télécommande…). Comme pour me rendre fou. Je pense que je perds les pédales. Je commence à faire des marques pour être sûr que je ne suis pas fou. Ils m'avaient prévenu : «* On t'aura à l'usure ».

L'histoire de la fouille, ou de la «carte bleue», comme ils disent : ils te passent la main dans les fesses, comme un attouchement. Avec tout ça, évidemment, je suis à fleur de peau. Je proteste ; on me met au mitard, je pète un plomb et j'insulte leur chef. Je me retrouve au cachot, menotté, entravé.

Heureusement que ma femme est arrivée au parloir, sinon ils m'auraient laissé comme ça. J'ai fait une crise de nerfs, j'ai inondé deux cellules de mitard. Je voulais être transféré au plus vite pour ne pas devenir fou.

A Osny, ça va un peu mieux. D'autres détenus me soutiennent ; du coup, on m'accuse d'être en association avec les individus les plus dangereux... alors qu'ils ne font qu'être solidaires pour que je puisse respirer.

Rouen, 2003. Ma fille vient de naître. Ma femme ne peut pas venir, ma mère non plus ; je vais directement au mitard pour protester contre cet éloignement. Au bout de quatre-vingt-onze jours de mitard, on me retransfère.

Nanterre, toujours à l'isolement pendant deux mois. D'abord du mitard, suite à des provocations de surveillants qui m'empêchent d'aller au sport. Jamais d'apaisement, toujours la pression.

Puis Fleury, toujours à l'isolement. Le bâtiment D5. Là, toujours dans l'excès, on m'interdit la chauffe ; mais moi, je ne veux pas me servir de leur pastille (chauffante, ndlr), trop dangereuse et cancérigène. Toujours un œil derrière moi, même sur les chiottes. L'oppression constante. Toujours des joutes verbales en rapport direct avec les motifs de mon incarcération, et je n'arrive pas à me dégager de ce rapport, je les insulte. Mitard encore : je refuse de me baisser et de tousser, je veux rester digne, je ne veux pas me laisser violer. Une fois ils m'ont eu, une deuxième fois je ne veux pas les laisser m'écarter les fesses. Je me mets dos au mur. Ils se mettent à trois sur moi, je ne me laisse pas faire. Ils me frappent (côtes fêlées, doigts de pied cassés). Le médecin refuse de me faire un certificat. Je perds pied, je craque, et je commence à penser à m'en faire un. Ma mère me persuade de porter plainte pour agression sexuelle. Ils peuvent me frapper, mais pas me violer. Au-delà de la sécurité, il y a toujours l'humiliation, l'envie de détruire.

La troisième fois, je refuse catégoriquement la fouille. Rapport de force, on me remet dans ma cellule, on m'apporte à manger... et le soir je me vide : empoisonnement.

Puis c'est Liancourt pendant deux mois. Là, on m'invente un nouveau projet d'évasion (via les services secrets).

Rouen, rebelote : quatre-vingt-quinze jours de mitard.

Retour à Fleury : on me sort de l'isolement, mais on m'y remet au bout de quinze jours ; pour me déstabiliser. On me met au D1 : je demande à suivre des cours. Sur les sept mois, j'en ai fait six d'école. Je voulais passer un brevet, on m'a mis dans une classe inférieure pour que cela ne me serve à rien. Au bout des sept mois, le prof me raconte que l'AP leur a dit que j'étais un dangereux preneur d'otages. Je continue ces cours car ils me permettent quand même de survivre, de faire quelque chose, de voir le soleil. Puis je demande à travailler pour envoyer un peu d'argent à ma famille. A ce moment, transfert.

Rouen encore : je dis au directeur que je suis prêt à accepter l'isolement (quand je demande pourquoi on m'y remet, on me répond : « après le beau temps, l'orage »*) s'il me promet de me faire transférer rapidement. Au bout de quatre ou cinq mois, comme il n'a pas tenu parole, je commence une grève de la faim qui durera quarante-cinq jours pour exiger mon transfert.*

Fleury : mitard, car je refuse d'intégrer une cellule insalubre, sans carreaux.

Hôpital de Fresnes : deux nuits. On me dit d'arrêter ma grève : on va me mettre en région parisienne.

Bois-d'Arcy : on veut me mettre les menottes dès que j'arrive. Là-bas, ils veulent toujours mettre les menottes, comme pour conditionner les gens, alors qu'on est déjà enfermé. Je refuse et je vais à l'isolement. Ils me font la misère, ils continuent à m'empêcher de dormir. Les pressions sont quotidiennes.

La dernière en date : à la Santé, il y a deux jours, les surveillants m'ont frappé parce que j'apportais un tee-shirt et un caleçon à mon frère, alors que c'était accepté par les gendarmes. »

LA PRISE D'OTAGES DES JURES DE LA COUR D'ASSISES DE NANTES, DECEMBRE 1985

Karim Kalki fit son entrée à la cour d'assises de Loire-Atlantique au matin du 19 décembre 1985, à 10h30 précises pour tenter de libérer Georges Courtois et Patrick Thiolet. C'est ce qu'on a appelé « l'affaire de la prise d'otages de Nantes ». Contrairement à tout ce qui a été raconté ou presque, cette prise d'otages, au fil des heures, a permis de développer un dialogue et un échange mutuels entre les « preneurs » et les « pris », de chasser la peur initiale et de vaincre l'incrédulité pour les remplacer par une sérénité et une compréhension entre les jurés et les trois compagnons… inimaginable au sein d'une institution telle que la justice.
Les témoignages des jurés retenus sont quasiment tous unanimes, ils ont vu ainsi ce qu'était réellement un procès d'assises et quel rôle on leur faisait jouer :
Un juré, otage, un an après : « Ce que je n'oublierai jamais, c'est Broussard et le RAID. Quand je le vois à la télé, j'en ai encore la chair de poule. Pour moi cet homme est dangereux. La police a essayé de nous protéger, mais ils ont voulu avant tout récupérer trois truands. C'est compréhensible quand on est à l'extérieur. Mais quand on est à l'intérieur, on a envie de hurler. Même maintenant c'est terrible de ne pas pouvoir expliquer cela à son entourage. Et qu'on ne vienne pas me parler du syndrome de Stockholm. Non, je ne suis pas amoureuse de Courtois. On nous ressort cette névrose parce que ça dérange les gens qu'on puisse comprendre Courtois. Mais finalement, je ne regrette pas d'avoir été prise en otage. Cela m'a ouvert les yeux sur le désespoir qu'engendrent tant d'années de prison. C'est de l'abrutissement, ce n'est pas humain. J'en ai appris beaucoup sur l'injustice des peines. Pour un hold-up, Courtois allait s'en prendre pour quinze ans, alors qu'aujourd'hui, un policier en état d'ivresse qui tue un arabe se retrouve en liberté surveillée. Je voudrais bien être jurée aujourd'hui. Je ne serais plus impressionnée par les professionnels de la justice. Et je ne me ferais certainement pas manipuler ».

Au procès de cette prise d'otages en 1988, les jurés de 1985 ont dû se constituer partie civile pour s'exprimer devant le tribunal, ils étaient a priori *gênants pour la justice qui aurait préféré n'avoir comme témoins directs de cette affaire que les magistrats professionnels pris en otage aussi. Et pour cause, les anciens jurés ont déclaré aux nouveaux : «* Est-ce une névrose de s'apercevoir qu'on a en face de soi trois hommes désespérés ? Si vous pouvez comprendre que nous, otages, nous comprenions le désespoir de ces trois types, alors le préjudice dont nous souffrons est réparé. *» C'était crier dans le désert : la cour d'assises (dite justice populaire) condamna Karim Khalki et Georges Courtois à vingt ans de détention et Patrick Thiolet à quatorze ans.*

Rappel sur le syndrome de Stockholm :
En 1974, lorsque les otages du groupe Baader purent quitter l'enceinte de l'ambassade de RFA à Stockholm, leur comportement atterra les psychiatres : les otages libérés prenaient parti pour ceux qui les avaient retenus dans l'ambassade. Depuis, chaque fois que cela se produit, chaque fois que quelqu'un ouvre les yeux sur des réalités inconnues jusque-là pour lui et n'épouse pas les thèses psychiatriques et policières qui dépeignent les preneurs d'otages comme des tueurs aveugles, celui qui adopte les idées de ses ravisseurs relève obligatoirement de la franche aberration mentale. Le syndrome de Stockholm est un énième exemple du rôle principal de la psychiatrie : un garde-fou de l'ordre existant ; quiconque critique les structures sociales souffre nécessairement d'un trouble mental.

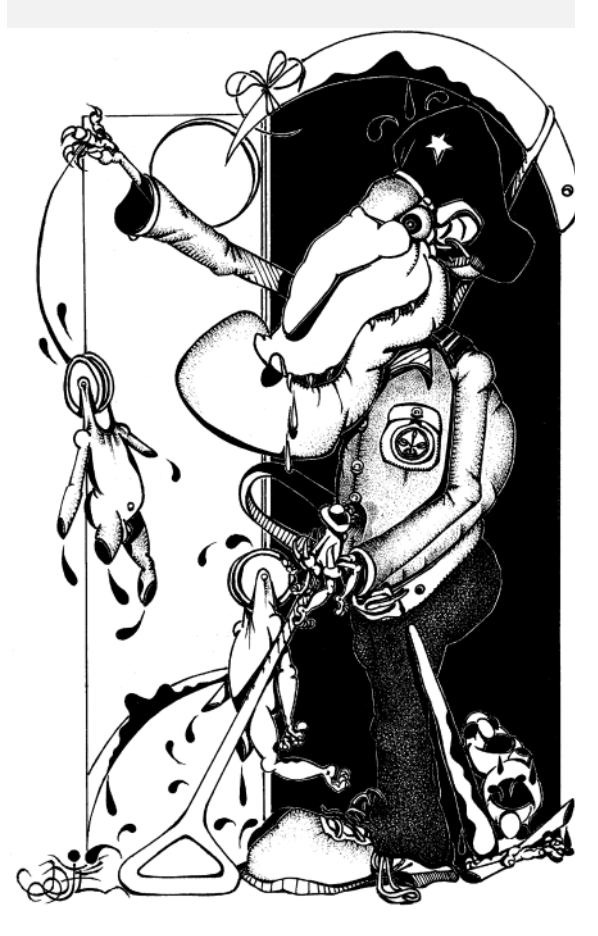

Mounir :
« Les QI sont des QHS, qui ont soi-disant été abolis. Un décret Guigou stipulait qu'au QI, on devait être deux en promenade, au sport, aux activités, afin de permettre une sociabilité. L'isolement sensoriel est a priori *interdit, mais en fait c'est tout le contraire. Ma violence à l'intérieur n'était qu'une résistance face au système et une façon de survivre aux tortures. J'ai fait une vingtaine de maisons d'arrêt en cinq ans. Je n'ai passé que dix mois de détention normale à Moulins. L'isolement, c'est presque comme le mitard (à part la télé, les cantines et les parloirs). Pendant plus de cinq ans, je n'ai pas pu porter mon regard au loin. J'avais toujours des matons autour de moi. A la Santé, c'est même les matons qui décident de la lumière, il n'y a pas d'interrupteur dans la cellule.*

Le transfert, par exemple : avant 2003, avant les ERIS, il y avait le problème du paquetage qui met toujours beaucoup de temps à arriver, et qui parfois n'arrive pas. Depuis la création des ERIS, en plus, ils arrivent cagoulés. En 2003, à Bois-d'Arcy, j'étais dans ma cellule, j'avais mis mes boules Quiès pour étudier. Les fouilles pouvaient intervenir à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Il était 21 heures, je vois des cagoules, des boucliers, des matraques qui rentrent. J'ai peur, je leur jette un tabouret. Ils me foutent par terre et me rentrent les doigts dans les yeux, me serrent les parties. Comme à chaque fois, je résiste, donc je prends des coups ; ils me menottent aux mains et aux pieds. Ils me mettent à plat ventre dans la promenade. Je suis resté comme ça pendant deux heures, j'ai demandé un médecin : refus. Dans ces moments durs, j'avais des horreurs en tête : ça réveille la haine, ça empêche tout sentiment de culpabilité. Ils me remettent en cellule, toujours attaché. Sans matelas, à plat ventre, attaché au lit. A 4 heures et demie, ils me donnent un caleçon, un tee-shirt, des claquettes, et ils me descendent comme ça au greffe : transfert. Les ERIS me mettent un bandeau sur les yeux, je suis entravé. Ils m'emmènent à la Santé.

Je refuse systématiquement les fouilles humiliantes, donc c'est toujours des problèmes.

A Douai, on m'a cassé le poignet et j'ai eu quatre points de suture à la lèvre. J'ai porté plainte en 2004, et toujours rien ; j'ai pourtant eu le nom du surveillant qui m'avait frappé. J'arrivais de Rouen après quarante-cinq jours de mitard pour tentative d'évasion. Je demande à aller au sport : le directeur me répond qu'il n'y en a pas. Quand j'arrive, je suis menotté, je vois un mec se pointer pour me dire : « Ecoute, ici, les mecs comme toi, je les mate ; moi, mon kif, c'est le GIGN *». Je lui réponds : «* Eh bien va te faire enfiler par eux! *» Il me saute dessus; heureusement, l'escorte le repousse ; puis je refuse la prise d'empreintes. Mitard, attaché à poil au sol. Je prends des coups ; puis le directeur arrive : «* Ici, c'est nous la loi *». On me jette un plateau avec de la bouffe dessus. Un autre directeur arrive : «* Je vais vous détacher *». Il m'apporte mes habits, je m'habille et je m'allonge pour me reposer. A 6 heures du matin, la porte s'ouvre, je vois le premier mec (c'est même pas un animal social), toujours là, les manches relevées. Ils me foncent dessus, je me retrouve menotté par terre. Il me serre le cou en criant : «* J'ai fait la guerre ! Mon fils, c'est un CRS! *». Un autre prend son élan et me met dans la tête un coup de pied qui m'ouvre la lèvre. Ils m'emmènent au greffe pour prendre mes empreintes –en me forçant le poignet si fort qu'ils me l'ont cassé. Heureusement, les infirmiers qui arrivaient ont prévenu mon avocate. Dans ces quartiers, j'ai toujours suivi des études par correspondance.*

Début 2006, on me met en centrale, en détention. Il y a moins de pression. Bien que j'aie une grosse colère contre ces gens-là, je me suis dit : il faut dépasser un peu cette haine. J'ai trouvé des gens qui m'ont aidé, qui m'ont fait évoluer, qui m'ont donné envie de me dépasser ; c'est les profs. J'ai passé des diplômes, j'ai suivi le plus de stages possible. J'ai essayé de dépasser ce qui m'arrivait... et on m'a retransféré à Bois-d'Arcy, sans

paquetage et à l'isolement. L'isolement est illégal, et vous le savez très bien. La prison, avec des conditions comme ça, elle est sans issue. Il est illusoire de penser qu'avec des peines de vingt ou trente ans on peut revenir sans aide, alors avec l'isolement ! En prison, il n'y a pas de mécanismes qui aident à un retour à la société. Heureusement qu'il y avait les profs. On vous voit toujours avec votre passé criminel, même si vous l'avez dépassé. Je n'ai vu qu'une infernale machine à entretenir et à reproduire la violence et le crime. Si vous voulez qu'on change, qu'on suive vos lois, il faut vous aussi vous soumettre à vos lois. »

La présidente lit ses rapports disciplinaires, parle de la découverte d'un morceau de cannabis… ridicule, d'autant qu'à la lecture du mot SPIP, elle pense qu'il s'agit d'un organisme alors que cette abréviation désigne le Service pénitentiaire d'insertion et de probation !

Christophe :

« Pas de coups, mais des pressions psychologiques, comme ce qui a été fait à ma mère à Luynes, ou à Mounir et à Cyril. J'aurais préféré une bonne bagarre à toute cette pression directe et indirecte.

Le parloir hygiaphone : ne pas pouvoir prendre ma mère dans mes bras, et ne pas pouvoir lui montrer que je suis triste. Nous ne pouvons pas montrer nos émotions à nos familles.

A Luynes, les effets psychologiques, c'est que j'ai voulu casser la porte du parloir, attraper le premier surveillant venu et le fracasser. Chez moi, ce n'est pas naturel. Il faut m'y pousser.

S'en prendre aux familles, c'est comme si j'envoyais des copains humilier les familles des matons. Moi, je m'y refuse ; je ne toucherais pas à une famille, à un enfant. Ils n'y sont pour rien.

L'hygiaphone... une fois, à Strasbourg, un hygiaphone, double plexi crado. J'ai refusé, il y en a un qui m'a attrapé le bras, je l'ai repoussé, puis je suis allé au parloir ; avec la personne qui était là, nous avons pleuré –quelques larmes de rage.

Le transfert : on part sans paquetage, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Avec les ERIS, c'est rarement pacifique : faire des compromis, ce n'est pas se compromettre.

Pour résister à cette pression, j'ai souvent imaginé être violent. Toujours penser, jamais faire. C'est horrible de pousser quelqu'un à ces extrémités. Les punitions sont trop longues. Le but de ces conditions d'incarcération, c'est de nous pousser soit au suicide, soit à la haine. Nous sommes bien vivants, et nous n'avons pas la haine. Nous sommes restés les mêmes qu'en entrant.

Je n'ai pas la haine... je n'ai ni avenir, ni perspective. Dans ma situation, l'espoir c'est du poison.

JEUDI APRÈS-MIDI

Les plaidoiries des parties civiles ; l'avocat de la pilote commence : *« Marielle Simon ne fait pas de littérature avec son courage. Elle a un esprit clair et une pensée rigoureuse. Sa question est :* « Pourquoi est-ce qu'on m'a tiré dessus ? »

Ce que je vais dire, c'est ce que je pense de tout un système. L'AP mijote dans une culture qui fait croire aux surveillants des miradors qu'ils sont en droit de tirer sur un otage dans un hélicoptère, protégés par des règlements aléatoires. Comme par hasard, pendant les vingt heures de prise d'otages des surveillants, il n'y aura pas un seul coup de feu.

J'ai entendu les regrets de Cyril Khider vis-à-vis de Marielle Simon, et je suis sûr de leur sincérité, car on ne lui a pas appris à s'excuser. Je les prends avec l'espoir que son examen de conscience a commencé.

J'ai entendu les cris de révolte sur les conditions de détention : ils sont fondés, tous les avocats le savent. Les prisons sont la honte de la

UN AUTRE EXEMPLE DE TIR SUR UN HELICOPTERE LORS D'UNE TENTATIVE D'EVASION…

Un chiffre suffit à évoquer ce qu'est la prison mouroir de « Sainte-Morte » : on y a compté, au cours de l'année 1992, six morts. Un prisonnier a été assassiné, deux autres ont été terrassés par des crises cardiaques, trois enfin se sont suicidés par pendaison. Le dernier s'est donné la mort dans sa cellule du quartier d'isolement, le 25 octobre dernier, à 20 heures. Le journal local ne lui a pas même consacré une ligne : un sous-homme, une bête, un chien. Des camarades ont demandé au directeur ce qui s'était passé. Il leur a répondu : « Selon les statistiques, nous sommes dans la norme *» !*

Mais ce n'est pas le propos. Comme témoin oculaire, je voudrais rapporter ici le tragique assassinat de notre camarade Christian Bethmont par les matons. Auparavant, décrivons rapidement la sécurité extérieure de la maison centrale de Saint-Maur. Les deux murs d'enceinte sont espacés d'une dizaine de mètres. Neuf miradors, dont les vitres sont blindées, sont répartis sur ces murs. Quatre d'entre eux coiffent le terrain de sport. Des câbles antihélicoptère sont tendus depuis les toits, distants les uns des autres de soixante-dix centimètres. Que l'on se trouve dans la cour de promenade ou sur le terrain de sport, lorsqu'on regarde le ciel, on voit une véritable toile d'araignée.

C'est dans ce contexte qu'une trentaine de prisonniers se trouvaient sur le terrain de sport, mardi 8 septembre 1992. Il était 14 h 50 quand, soudain, un bruit fracassant enveloppa le silence de la centrale. Un hélicoptère apparut et se plaça en vol stationnaire au-dessus du terrain. La porte arrière s'ouvrit et l'un des passagers lança une corde et un sac.

Dès que l'extrémité de la corde toucha le sol, l'un des prisonniers présents, Christian Bethmont, simplement vêtu d'un short et d'un maillot de corps, commença à grimper. Les gardiens placés dans les miradors ouvrirent alors le feu à la fois contre Christian et contre l'hélicoptère et ses occupants. Christian, couvert de sang, continuait son escalade parmi les projectiles ; les vitres de l'hélicoptère s'éparpillaient au sol. Blessé, le pilote opéra une manœuvre et Christian se prit dans les câbles et, la peau des mains arrachée, il tomba. Encore conscient, il se redressa sur ses jambes. Entre-temps, l'appareil s'était posé en catastrophe entre les deux murs d'enceinte.

Certains des prisonniers se précipitèrent sur Christian tandis que d'autres se dirigeaient vers les matons qui, derrière une vitre, assistaient à la mise à mort d'un homme. Ils leur demandèrent d'ouvrir la porte afin de permettre d'évacuer le blessé ; mais les matons avaient tout bloqué. Christian vivait encore. Il nous regardait tous autour de lui, sans mot dire. Nous l'avons allongé sur une couverture. Il avait trois trous énormes dans le corps : l'un dans la cuisse, un autre au niveau des reins et un dernier à l'omoplate. La balle lui était sortie par la poitrine : lorsqu'il a été touché, il tournait le dos à ses assassins. Il était couvert de sang.

Huit à dix minutes ont passé, puis une nouvelle série de coups de feu a éclaté. Des miradors, on tirait sur l'appareil immobilisé à terre. Les détenus du troisième étage, qui voyaient ce qui se passait, nous disaient que les tirs visaient deux personnes – le pilote et son ami – qui étaient descendues de l'hélicoptère et se dirigeaient, les mains en l'air, vers un mirador.

Peu à peu, Christian perdait connaissance. Il était très pâle et se vidait de son sang. Autour de lui, nous nous relayions pour lui faire du bouche-à-bouche, des massages cardiaques, etc. Les matons refusaient toujours d'ouvrir. Nous avons alors allongé notre camarade sur un chariot de tennis, que nous avons conduit devant la porte d'accès au terrain. Puis nous nous sommes tous éloignés à l'autre bout du terrain, dans l'espoir qu'ainsi les matons ouvriraient la porte afin d'évacuer Christian. Rien n'y fit, ils persistèrent dans leur refus.

Il y avait cinquante minutes que Christian était tombé lorsqu'à 15 h 40, les gendarmes arrivèrent enfin et le firent évacuer. A ce moment-là, il était froid, mort sans doute.

Ensuite, nous fûmes conduits un à un à la salle de musculation pour y subir une fouille à corps, puis emmenés, entre 16 heures et I1 h 30, vers le quartier d'isolement. Devant l'infirmerie, Christian était allongé sur un chariot, couvert d'un drap.

Plus tard dans la soirée, le directeur choisit trois hommes - Max Jardon, Redouane Khoutir et Karim Khalki - parmi la trentaine de prisonniers présents et les plaça au quartier disciplinaire. Les autres regagnèrent leurs cellules. Le lendemain matin, mercredi, deux autres détenus – Pierre Etcheverria et Mohamed Rhadi, dit « Kamel » – ont été à leur tour conduits au mitard. Les cinq écopèrent de quarante-cinq jours de cachot.

Quinze jours plus tard, le directeur fit sortir Kamel du quartier disciplinaire et lui dit que puisqu'il avait des doutes à son propos, il l'avait placé à l'isolement. Kamel a été transféré vers

république, disaient les sénateurs en 2000, un an avant les faits ; comment ne pas comprendre la révolte des prisonniers?

Je sais bien que l'opinion publique dit en général des criminels que c'est de leur faute. On disait la même chose pour la peine de mort. Il faut maintenant abolir la torture en prison. Surveiller oui, humilier non.

Dans une société civilisée, on ne tire pas sur des otages comme ça a été fait dans une école en Russie. Marielle Simon a failli être tuée deux fois : une balle à quinze centimètres d'elle, une autre dans le réservoir.

Il n'y avait pas de détenus sur l'échelle ; qu'est-ce qu'elle avait fait pour qu'on lui tire dessus ?

Il y a dans la circulaire de 1998 des consignes précises qui interdisent de tirer sur un hélicoptère, mais il y a des agents de la pénitentiaire qui les lisent d'une drôle de façon. Les surveillants ont répété qu'ils n'hésiteraient pas à tirer sur un hélicoptère, bien que ce soit formellement interdit dans le cahier des charges.

Est-il courant que des agents n'obéissent pas aux consignes, que des fonctionnaires revendiquent leur désobéissance ? Ils ont fait leur loi à eux derrière les murs opaques de la prison. Il y a des surveillants républicains qui obéissent à la loi. Le règlement de Fresnes dit que la légitime défense, c'est quand il n'y a pas d'autres solutions. Taffin aurait pu s'allonger ou se retirer dans l'escalier pour se protéger.

Pueyo a dit que si on quitte son poste, on est poursuivi pour abandon de poste. Absurde : l'architecture du mirador ne permet pas de se protéger, et on n'a pas le droit de partir. Les gardiens deviennent donc des kamikazes.

M. Taffin n'a pas cherché à se protéger, il s'est exposé en sortant son arme et il a tiré sans état d'âme, pour ne pas baisser son froc. Il a cru monter au combat. Ce n'est pas de la légitime défense : il aurait pu faire autrement.

D'autre part, il n'y a pas eu de riposte aux coups de feu de Christophe Khider lors de la prise d'otages des surveillants ; jamais on n'a pris le risque de tirer sur eux. Pourquoi le Raid n'a pas tiré? Parce qu'il y avait les otages. Là, on s'est comporté avec des précautions extrêmes auxquelles Marielle Simon n' a pas eu droit. M. Ivarse a décrit la « voix blanche *» de Stefan, le surveillant pris en otage ; Marielle Simon, elle, était complètement blanche quand on lui a tiré dessus. Y a-t-il les bons otages, ceux de l'AP, et les autres ?*

Même si Taffin a visé le passager, il n'est pas tireur d'élite. On ne peut pas dire qu'il a fait attention. Dernière idée inacceptable : le pilote pourrait être un des malfaiteurs. Le seul cas que je connaisse est celui de Nadine Vaujour ; et il n'y a qu'à Fresnes que l'on a tiré sur un hélicoptère. [Ce dernier point n'est pas exact, NDLR]

Le simple fait qu'il y avait un otage interdisait de tirer. C'est ce qu'a fait le Raid : 85 % de négociations, « On n'intervient que si la vie des otages est vraiment en danger *».*

Il ne fallait pas tirer sur Marielle Simon. C'est bien joli, les théories de la pénitentiaire, mais je préfère les solutions concrètes. »

Plaidoiries des deux avocats de la pénitentiaire, Winter et Cahen :

ils ont aligné les inepties habituelles. *« Je suis en colère parce que j'ai entendu certains propos... J'ai cru comprendre qu'on inversait le procès. J'ai été déçu, touché de tout ce que j'ai vu et entendu ici. Ce n'est pas digne d'une cour d'assises. Ici, le respect n'avait pas sa place, en tout cas pour les victimes. Quand on compare l'AP à des nazis, je trouve cela inacceptable. On peut faire de la défense, mais pas de l'offense.*

Ce qu'il faut retenir, c'est que Christophe a pourri Cyril et que Cyril a dit être celui qui était couché avec l'échelle. J'ai vu dans le film que Cyril est celui qui est à genoux sur la banquette, c'est donc lui qui a tiré. » Sans intérêt…

VENDREDI MATIN

Le réquisitoire :
L'avocat général commence par une description mélodramatique, histoire de tout remettre en ordre dans la bonne logique victimaire…

« C'était le 27 mai 2001, il faisait beau. Il y avait des gens qui se préparaient à faire un baptême de l'air. D'autres, plus jeunes, s'apprêtaient à aller jouer au football sur un terrain de l'Haÿ-les-Roses. Toute une sereine tranquillité baignait dans le bonheur des familles en ce jour de fête des mères [etc.] *...mais le cours de la vie de ces personnes va basculer parce que Christophe, trente ans de réclusion criminelle, et Mounir Benbouabdellah, quinze ans de réclusion, ont décidé de s'évader. Est-ce que vous croyez une seule seconde que tous les dimanches, ils attendent une belle, comme on a essayé de vous le dire? Bien sûr que non ! Tout était prévu, scientifiquement prévu. De l'autre côté, Cyril est prêt lui aussi, avec ses trois amis et complices qu'il connaît bien.*

Les rôles sont distribués. Tout a été préparé, repéré, on connaît exactement les horaires des vols d'hélicoptères. L'association de malfaiteurs est largement constituée.

Acte I : la prise de l'hélicoptère
Tout est calculé. Marielle Simon est prise en otage. Tout ça devant des familles, des enfants qui visitent l'abbaye. C'est une opération brutale, rapide, très efficace. Quinze minutes de vol, quinze minutes d'angoisse où le passager de gauche enlève sa cagoule. Derrière, un autre sort une Kalachnikov. Pourquoi ? Ne vous laissez pas prendre par une hésitation entre vol et détournement : oui, il y a vol, oui, il y a association de malfaiteurs, oui, ils sont armés, oui, Cyril y participe au premier chef, oui, Christophe est l'organisateur, oui, Mounir a participé à ce projet.

Acte II : les tirs sur le mirador
[Réquisitoire prononcé sur un ton très théâtral, comme si on n'avait pas pu prendre la mesure des mensonges de l'AP pendant l'ensemble des débats].

Le surveillant fait les sommations : « Halte, halte, halte ou je tire! *». Pour l'hélicoptère, il faut neutraliser le mirador, car le surveillant n'a pas eu peur comme ils l'avaient prévu. Ils ne sont pas arrivés en tirant, ils l'ont fait parce que le surveillant ne s'est pas enfui à leur vue. Le Famas n'était pas factice mais juste enrayé, sinon il aurait servi aussi. Si vous ne répondez pas oui à la préméditation, vous répondrez oui à la volonté de tuer.*

Il y a neuf impacts, tous ciblés autour de la fenêtre. Oui, on a voulu tuer, parce que le mirador voulait empêcher l'évasion. Nicolas Taffin est devenu ici un peu l'accusé. En fait, il n'a pas vidé son chargeur sur l'hélicoptère, il a fait un choix. S'il s'était accroupi, il pouvait encore être touché. Il a fait le choix le plus approprié pour sauver sa vie. Taffin exerce un métier difficile, pas reconnu, un métier qui n'apporte pas de gloire. Taffin a estimé exercer son devoir. Dans une prison, les surveillants ne portent pas d'armes alors qu'ils vivent entourés de gens dangereux. Taffin a exercé sa légitime défense. Deux tirs contre vingt-sept.

Oui, on aurait dû entendre d'autres détenus, mais ceux que j'ai entendus ne m'ont pas convaincu. Taffin est touché, il tombe. Il demande à voir ses enfants. Puis il est emmené par le SAMU. Pendant plusieurs jours, les médecins restent réservés sur son état : le chirurgien a dit que c'était passé à deux centimètres.

Pour ces tirs, la responsabilité de Cyril est engagée : il a permis ces tirs en apportant les armes ; il a d'ailleurs reconnu tout ça, il a facilité la commission de ces tirs. Pour les deux autres, ce sont eux qui ont organisé le commando. Ce sont les instigateurs.

la maison d'arrêt de Fresnes. le 23 octobre, et affecté au quartier d'isolement. Il en est sorti au début du mois de janvier et se trouve maintenant en détention « ordinaire ». Il reste toutefois inculpé de « complicité de tentative d'évasion *» et d' «* association de malfaiteurs *», alors qu'il est libérable le 24 février prochain.*

En outre, alors que Kamel est âgé de vingt-neuf ans et vit en France, avec sa famille, depuis l'âge de quatre ans, le ministère de l'Intérieur vient de lui signifier une mesure d'expulsion du territoire français. Kamel a introduit un recours auprès du tribunal administratif et est décidé à refuser cette mesure.

Jean-Michel Bethmont et son ami Khaled Hamza, qui a été atteint d'une balle à deux millimètres du cœur, sont tous deux inculpés de « détournement d'aéronef *», «* séquestration de personnes prises en otages en vue de commettre un crime *», «* tentative de meurtre *», «* complicité de tentative d'évasion avec violences *», «* association de malfaiteurs *» et «*détention et transport d'armes prohibées *». Le premier se trouve au quartier d'isolement de la MA de Fleury-Mérogis et le second, à celui du CP de Châteauroux.*

Pierre Etcheverria, Max Jardon, Redouane Khoutir, Karim Khalki et Mohamed Rhadi sont, pour leur part, inculpés de « complicité de tentative d'évasion *» et d'«* association de malfaiteurs *». Max est, de plus, inculpé de «* tentative de meurtre *». Pierre, Max, Redouane et Karim sont tous placés en quartier d'isolement, Pierre à la M.A. de Bois-d'Arcy, Max et Karim à la M.A. de La Santé, et Redouane à Fleury-Mérogis.*

JANVIER 1993, UN AMI DE CHRISTIAN.

UN AUTRE EXEMPLE DE PROCES POUR EVASION, LANNEMEZAN 1989

LUNDI 25 NOVEMBRE 1989

Neuf prisonniers comparaissaient devant le tribunal correctionnel de Tarbes pour y répondre de leur évasion de la maison centrale de Lannemezan (Pyrénées-Orientales), le 6 décembre 1989. Ce jour-là, après avoir fait sauter la porte de l'un des miradors de l'établissement à l'aide d'explosifs, les candidats à la « belle » avaient désarmé un surveillant en le menaçant d'une arme factice avant de franchir le mur d'enceinte avec une corde. Tous avaient été repris.
Le premier, Thierry Etienne, était retrouvé en ville deux heures après l'évasion. Le 8 décembre, Olivier Leap, blessé à une cheville, était cueilli à Saint-Lary, près de son lieu de départ. Le lendemain, Pierre Etcheverria et Gilbert Ghislain étaient arrêtés dans un bar de la banlieue de Pau (Pyrénées-Atlantiques). Le 27 décembre, Ladi Bouazza, qui avait réussi à regagner son pays d'origine, était arrêté en Tunisie avant de faire l'objet d'une procédure d'extradition. Enfin, le 8 mars suivant, Frédéric Boulay, Vincent Cuevas, Philippe Fabre et Frédéric Inesta étaient interceptés au cours d'une fusillade avec les hommes du SRPJ. alors qu'ils s'apprêtaient à effectuer un braquage à Grabels, une petite commune proche de Montpellier (Hérault). Deux d'entre eux, V. Cuevas et F. Inesta furent blessés lors de cet accrochage.

Seuls six d'entre eux étaient présents dans le box des accusés. Thierry Etienne, vingt-six ans, récemment protagoniste avec Lionel Cardon d'une prise d'otage à la maison centrale de Saint-Maur pour dénoncer les quartiers d'isolement où il croupit, pour sa part, depuis 1989, avait écrit à la présidente du tribunal, MeCéra, pour lui dire son refus de « participer à une mascarade *». De leur côté, Frédéric Boulay, vingt-huit ans, et Gilbert Ghislain, vingt-sept ans, sont actuellement incarcérés en Espagne après avoir participé, le 5 novembre 1990, à une seconde évasion collective de la même maison centrale de Lannemezan, en hélicoptère cette fois.*

Dès l'entrée des inculpés dans la salle d'audience, le climat de ce procès était entendu. C'est en effet entravés aux chevilles et menottes aux poignets qu'ils durent comparaître, flanqués d'un chien policier jusque dans le box, tandis que quelques quatre-vingts policiers, gardes mobiles, gendarmes et CRS occupaient le prétoire et les couloirs du palais de justice, dans des

Acte III : la fuite de l'hélicoptère

L'opération a échoué, non pas parce que la corde était trop courte, mais parce qu'elle s'est prise dans les filins.

Cyril a eu un parcours qui l'a mené à la délinquance. C'est néanmoins celui qui a le plus progressé, notamment en détention : il a fondé une famille, il s'est cultivé. Il est passé d'un amour fraternel à mort à un amour plus détaché. Vous en tiendrez compte, même s'il a un rôle majeur.

Acte IV : prise d'otages à la prison de Fresnes

Vous aurez aperçu la résolution immédiate de Christophe et Mounir d'agir. Les policiers et les surveillants qui ont témoigné vous ont montré leur courage et leur volonté d'éviter un autre drame. C'est grâce à leurs réactions que les deux ont fini par se rendre, et tout ça malgré leur peur de mourir.

Christophe vous a expliqué que trente ans de réclusion, c'était trop ; il a oublié de vous dire qu'en fait, cela signifie au plus vingt-cinq ans, car il a déjà bénéficié d'un crédit de remise de peines de cinq ans. Christophe est puéril, fier, sans regret. Il a encore beaucoup de chemin à faire. Il vient encore de chercher à s'évader. Il ne tient compte de rien, sauf de lui-même. Mounir a montré un narcissisme surdéveloppé. Lui aussi a essayé de s'évader à nouveau, alors qu'il avait bénéficié d'une remise de peine de trois ans et demi. Il aurait pu demander très rapidement une libération conditionnelle, mais non ; c'est tellement plus simple d'accuser le système.

Ils ne se sont pas levés à votre entrée. Ils vous ont toujours défiés. Vous les condamnerez pour leur dire que ce qu'ils ont fait est inacceptable, pour protéger la société de tels individus. Leur évolution n'est pas suffisante pour qu'ils puissent réintégrer la société. Vous les punirez, et vous protégerez ainsi la société.

Je requiers dix-huit ans pour Christophe, seize ans pour Mounir, avec une interdiction définitive du

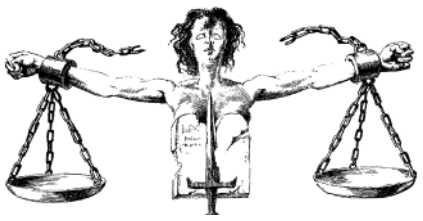

territoire, et quinze ans pour Cyril. »

VENDREDI APRÈS-MIDI

Ripert ouvre le feu des plaidoiries de la défense :

« On vient d'avoir droit à un réquisitoire bien ficelé, trop bien ficelé ; en fait, un scénario tronqué, manipulé. Monsieur l'avocat général, la justice, ce n'est pas du cinéma, d'autant que dans votre scénario, vous avez oublié les prisonniers.

Dix-huit, seize, quinze ans : avec de telles peines, c'est certain, vous légitimez leur tentative d'évasion : c'est vous qui commencez à faire des prisons françaises des camps de concentration modernes. Vous demandez qu'on les condamne à mourir enfermés. Il est de leur devoir de se rendre justice à eux-mêmes, quand la justice ne se rend plus. Vous n'avez parlé que de répression. Moi, je vais vous parler de droit, de justice, de liberté ; et l'on verra bien quel discours triomphera : celui de la négation de la république ou celui de l'avenir et de la liberté.

Christophe et Mounir ne mendient pas votre clémence ; le droit est de leur côté. Les condamner à ces peines extravagantes, c'est refuser de rendre justice ; mais notre société condamne l'homme avant le crime... c'est pour ça qu'on construit de nouvelles prisons.

Vous voulez condamner ces hommes, et pour cela, vous êtes prêts à tricher aussi bien sur les faits que sur le droit. Vous aurez le choix, non pas entre la sévérité et la clémence, mais entre la vérité et le mensonge.

Qui a tiré le premier, et pourquoi ? Cette question est au cœur du débat depuis le début ; elle ne modifie en rien les infractions reprochées, mais pourrait influer sur les peines, car cela détermine les circonstances de cette infraction.

Taffin est une vraie victime ; mais de qui, de quoi ? Les surveillants,

les policiers, les gendarmes ont toujours raison, même quand ils ont tort. La victime est toujours surprotégée.

Le récit de Taffin me laisse perplexe, avec son besoin récurrent de répéter qu'il n'a pas tiré le premier. Dans sa première déposition, il disait avoir tiré plus d'une dizaine de coups et ne pas savoir d'où venaient les coups de feu. De l'autre côté, l'hélicoptère n'avait aucun intérêt à tirer le premier. Comme ils l'ont dit, il leur suffisait de le tenir en joue. Si l'hélico avait tiré le premier, il aurait touché Taffin tout de suite : c'est plus difficile de tirer précisément quand celui qui est en face tire aussi.

Taffin s'arroge le droit de tirer sur un hélicoptère, et sur un détenu qui ne menaçait pas sa vie. C'est une tentative d'assassinat. La circulaire qui régit le droit de tuer lors d'une tentative d'évasion nous vient tout droit de la France vichyste de Pétain, en 1943.

Vous avez entendu le témoignage de Mme Simon en face de la détermination de tuer de Taffin…

Vous avez compris ce que sont les experts : ils sont tout-puissants, ils racontent n'importe quoi, et pourtant ils dominent la justice, leur parole est divine. Je vous rappelle seulement qu'ils sont payés par cette justice et que souvent, ils disent exactement ce qu'elle veut entendre.

Il n'y a pas eu vol d'aéronef, mais détournement (dix ans de prison contre vingt), il n'y a pas de complicité de tentative d'assassinat ; juridiquement, il ne peut pas y avoir association de malfaiteurs. En fait, Christophe et Mounir ne peuvent pas encourir une peine supérieure à dix ans…»

L'avocat de la défense rappelle enfin qu'en France, on a aboli la peine de mort, mais pas le droit de tuer, comme le prouvent la pénitentiaire et la police. Il est aussi ignoble d'inscrire : «*Liberté, Egalité, Fraternité*» sur le portail des prisons que : «*Le travail rend libre*» devant les camps de concentration.

«*L'évasion est un droit à la vie*», conclut-il.

Si nous ne retranscrivons pas la plaidoirie de Delphine Boesel, c'est parce que nous n'étions pas dans la salle à ce moment-là ; qu'elle veuille bien nous en excuser. Quant à celle de Pierre Lumbroso, elle ne nous a pas paru particulièrement

intéressante.

SAMEDI MATIN

La présidente demande aux trois hommes qui se tiennent dans le box s'ils ont quelque chose à dire…

Mounir : « *J'ai de la compassion pour une personne et une seule, Mme Marielle Simon. Notre comportement ici n'était pas dirigé contre elle ni contre les jurés, mais contre la partialité de la justice au service des parties civiles de la pénitentiaire.* »

Christophe : « *Pour ma défense, je n'ai rien à ajouter. J'ai un message pour la seule personne parmi les parties civiles qui soit vraiment digne, courageuse, droite même face à la pénitentiaire, Marielle Simon : dans ma famille, les femmes sont les patronnes.*

Si j'ai crié et invectivé contre les parties civiles, ce n'était pas contre les hommes de l'époque, mais contre les menteurs qu'ils sont devenus. Nous avions même décidé de ne faire aucun reproche aux deux Laurent… Si je ne me suis pas levé, ce n'est pas contre l'être humain, c'est contre votre robe. J'ai une demande à faire, à vous faire, à l'être humain. Le temps du délibéré, je voudrais être avec mon frère Cyril au dépôt, même entravé et menotté. »

Le procureur de service tente de s'y opposer, montrant une dernière fois le vrai visage de l'accusation.

Après un court délibéré, la cour accède à la demande de Christophe qui se lève avec Mounir pour remercier.

VERDICT

Christophe : quinze ans.
Mounir : treize ans.
Cyril : dix ans.

conditions de sécurité qualifiées d'« exceptionnelles ». D'emblée, Pierre Etcheverria, trente-deux ans, clarifia le sens du procès. « Je ne vous dirai pas qui a fait quoi. Quant à la corde, elle a été tressée le plus simplement du monde *» : avec les sandales de cordes vendues par l'Administration pénitentiaire. Les « accusés » se refusèrent donc à expliquer les préparatifs et les modalités de leur cavale, et notamment à éclaircir les conditions dans lesquelles ils s'étaient procuré l'explosif. Nul ne put non plus expliquer pourquoi l'alarme optique, installée dans le* no man's land *qui sépare les deux murs d'enceinte, était «* neutralisée *» ce jour-là. «* L'enquête a montré que l'armoire de commande avait été visitée *», a simplement constaté la présidente. Le tribunal ne fut donc pas le lieu de l'examen des responsabilités individuelles dans une initiative collective indiscutablement légitime.*

Et rien ne sut empêcher les rebelles de crier leur rage et le désespoir auquel on les accule en les assassinant à petit feu dans les quartiers d'isolement depuis ce mois de décembre 1989. « Je me suis libéré pendant trois jours, ça m'a fait respirer. On m'a mis au monde pour vivre, pas pour aller en prison *», clama Olivier Leap, vingt-sept ans. «* Je suis condamné à trente-deux années de prison, je n'ai aucun avenir, aucun espoir *», renchérit Philippe Fabre, trente et un ans. «* La pénitentiaire est en train de me détruire *», ajouta Vincent Cuevas, trente-cinq ans.*

Le procureur de la République, M. Jean La Bonnardière, rétorqua platement qu'il refusait « de laisser faire ici le procès de la prison par des garçons qui ont délibérément suivi le chemin de la délinquance et qui se refusent à toute discipline dans quelque milieu que ce soit *». Après qu'il eut requis huit ans d'emprisonnement pour Pierre Etcheverria, qu'il présenta comme «* le "concepteur" et le chef de file de l'évasion *», et six ans pour ses camarades, Me Christian Etelin lui rappela quelques vérités élémentaires. «* Vous avez sollicité des peines exemplaires parce que les conditions de l'évasion ont ridiculisé le système pénitentiaire. Ici, c'est son procès qu'on fait parce que ces garçons, au mépris de tous les droits, parce qu'on les change de prison tous les trois mois, sont depuis plus d'un an placés en isolement total *», tonna l'avocat toulousain avant de conclure à l'intention du tribunal : «* Ne leur faites pas payer la faillite d'un système *». Dans la soirée, le tribunal rendait son verdict : Pierre Etcheverria a été condamné à deux ans d'emprisonnement et les cinq autres évadés, à dix-huit mois chacun. Ces condamnations s'ajoutent, sans possibilité de confusion, à celles, très lourdes, qu'ils purgent actuellement. Sauf pour Philippe Fabre et Frédéric Inesta, qui voient cette peine absorbée par celle de douze années de réclusion criminelle qui a été prononcée par la cour d'assises du Tarn, le 14 novembre précédent, pour deux braquages effectués durant cette trop brève cavale.*

UN PAVÉ DANS L'URNE

Je peine à l'italienne

La politique sécuritaire de l'Italie avait toujours été vue comme en-deçà des canons européens : corruption, collusions maffieuses, tribunaux d'exception, dérives des services secrets…
Boudée par la France socialiste pendant les "années de plomb", sa justice et son système judiciaire étaient désavoués par ses pairs…

Depuis quelques années, les choses ont changé ; tant et si bien que l'Etat italien a pris valeur d'exemple. Même la comparaison, en France - flatteuse pour une certaine "droite décomplexée" -, de Sarko avec Berlusconi, talonnettes à l'appui, dénote une certaine tendresse.

Après avoir montré "patte blanche" au début des années 90 (*mani pulite*, l'opération "mains propres"), l'Italie s'est placée au premier rang européen pour le nombre de policiers par tête d'habitants ; aujourd'hui, elle se trouve à la pointe de la constitution d'Europol, tant en nombre d'hommes investis qu'en initiatives diplomatiques.

Il est loin, le temps où le pouvoir berlusconien embourbé dans des histoires de corruption refusait le mandat européen. Aujourd'hui, le gouvernement de Romano Prodi le sollicite et l'encourage. Le ministre de la justice, Mastella, clame haut et fort sa demande d'extradition de 112 "terroristes" en cavale depuis les années 80… Le mouvement est bien lancé, avec l'aval des Etats membres, et en particulier de la France, comme on l'a vu avec l'extradition de Paolo Persichetti et les recherches lancées contre Cesare Battisti.

Les magistrats italiens lancent des procédures qui dépassent les frontières : on a vu une cour italienne se rendre à Saragosse pour juger quelques émeutiers espagnols du G8 de Gênes et une cour de Bologne lancer une procédure de terrorisme international suivie par le parquet parisien qui interpelle et juge des militants italiens sur le sol français.

Plus que tout autre pays membre, l'Etat italien justifie son existence par la criminalisation des mouvements sociaux. De même que l'Etat algérien a géré militairement la société sous couvert de guerre au terrorisme, l'Etat italien ronge jusqu'à l'os le concept de "contre-révolution permanente". Ayant survécu à une révolution dans les années 70, à une corruption généralisée dans les années 90 aboutissant à la banqueroute de l'Etat, celui-ci s'est replié sur le droit et la magistrature, derniers bastions de son existence : les juges ont sauvé l'Italie. Cette résistance à l'adversité paye, à la longue.

La répression des mouvements politiques en Italie a fini par paraître exemplaire aux autres Etats membres ; les méthodes qui servent en France au traitement pénal du grand banditisme et de l'islamisme ressemblent à celles que l'Italie réserve aux mouvements sociaux.

L'"association de malfaiteurs" devient en Italie "association subversive", et la "bande organisée à des finalités terroristes" appliquée aux islamistes en France devient en Italie la "bande organisée à des finalités terroristes" appliquée aux communistes révolutionnaires, aux anarcho-insurrectionnalistes et aux squatteurs.

Lavaur, Mezieux :

les EPM ferment leurs portes … sur les premiers mômes

« Après un mois de présence à l'établissement pour les personnels, nous étions très impatients de recevoir les premiers détenus », confesse Nadège Grille, chef de l'EPM de Lavaur. *« Maintenant plus rien ne peut nous arrêter dans la progression de l'établissement. Le vrai « petit bonheur » c'est de voir que mes personnels ont les réflexes pénitentiaires, tout est là, c'est comme si on avait quitté la détention hier soir ; il y a le savoir-faire en plus de leur motivation que j'avais déjà remarquée »*. Et Dominique Audry, responsable de la PJJ à l'EPM d'ajouter : *« Malgré l'absence d'une partie des personnels PJJ, tout se déroule comme prévu et ça se passe bien grâce à la présence de l'encadrement »*.

Enfin "on" avait trouvé la solution à la "délinquance des mineurs", en alliant par un dosage millimétré, éducation et répression, ou plus clairement en mariant un maton et un éducateur, dans des "taules-écoles". Après des inaugurations en fanfare (semaine "festive" à Lavaur avec vin d'honneur, match de rugby Administration pénitentiaire Vs Protection judiciaire de la jeunesse, concert d'orgue à l'église, et autres visites commentées de l'EPM, le tout organisé par B. Carayon, maire de Lavaur) dès l'ouverture de ces prisons, le mélange s'est avéré explosif et comme le soulignait dans un tract des éducateurs opposés au projet *« ces EPM ne peuvent qu'engendrer des situations de violences, car contrairement à l'habillage éducatif dont on veut les parer, ils sont avant tout, voire essentiellement, des lieux de contention.»*

A Lavaur, le jour de l'ouverture, les éducateurs étaient en grève pour réclamer plus d'argent, plus de sécurité, s'appuyant entre autres sur *« l'aspect anxiogène de l'enfermement »*… mais pour eux.

Douze jeunes ont été transférés de Seysses (Toulouse) puis d'autres sont arrivés de Nîmes à plus de 300 kms, facilitant comme convenu le lien avec les familles.
Dès la première semaine, un jeune a été placé en cellule d'isolement ne supportant pas le caractère obligatoire de la vie collective. Il aurait détruit en partie le mitard.
Quelques jours avant l'ouverture, les écoles de Lavaur ont été cadenassées et leurs serrures bouchées, action revendiquée par des graffitis «Ecole fermée, prison ouverte».
Dans le même temps, à Mezieux (Lyon), quatre jeunes qui refusaient de regagner leurs cellules s'en sont pris au bâtiment et au personnel. Celui-ci a demandé l'intervention des ERIS (Equipes régionales d'intervention et de sécurité). Trois des jeunes ont été placés au quartier disciplinaire, le quatrième a été renvoyé… au quartier mineur de la prison de Villefranche.
A Porcheville, un collectif s'est monté : pasdepm@no-log.org.

Coup de gueule d'un éducateur PJJ en colère répondant aux grévistes de Lavaur

« Où l'on atteint le lamentable, l'acmé de la dérision, le niveau zéro de l'éthique et de la réflexion, le zéro absolu du professionnalisme....Toute honte bue toute pour moi qui ai participé à la formation de ces individus-es. Où sont les valeurs, les principes humains, l'histoire et tout ce que j'ai tenté de transmettre pendant des années ? La lecture du communiqué que vous avez reçu me fait gerber. Il est insupportable de voir mêlés l'intérêt des jeunes avec de sordides euros, d'inquiétantes alarmes et des intérêts de merde.
Ils savaient tout cela (nous n'avons eu de cesse de le leur dire) et ils y sont allés quand même.

QU'ILS SE TAISENT!! Et qu'ils partent »

Passe-Muraille

Interview de Christophe, animateur de l'émission

- Christophe, tu animes une émission de radio de deux heures tous les dimanches soirs à Bruxelles. Avant de parler de la situation des taules en Belgique, présente-nous Passe-Murailles…
- L'émission est diffusée sur radio Air-Libre. Il y avait un paquet de radios libres à Bruxelles, Air-Libre est une des deux seules qui restent, une des dernières radios sur laquelle on peut dire un peu ce qu'on veut. Passe-Muraille a vingt-cinq ans, il y a eu un paquet d'animateurs et d'animatrices – surtout deux animatrices pendant pratiquement vingt ans, deux ex-détenues longue peine. J'ai repris il y a trois ans à peine. L'émission ne s'est jamais arrêtée à part une pause dans les années 80 et quelques incidents dont on parlera plus tard, comme les flics qui harcèlent l'émission…

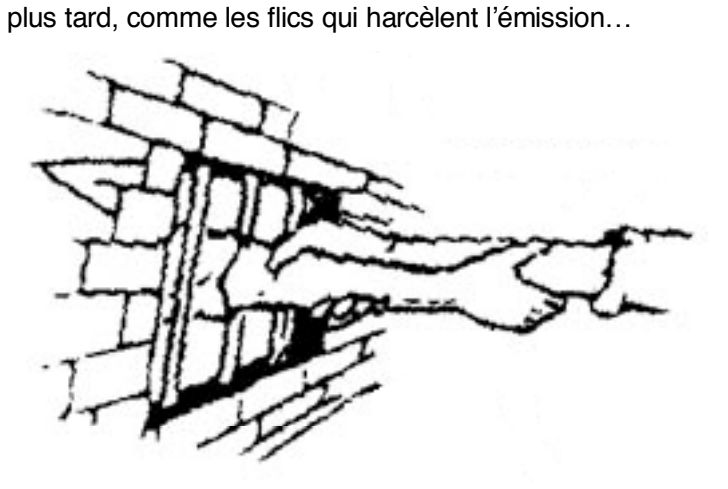

- L'idée, c'est de maintenir un lien intérieur-extérieur ?
- Ouais, comme pratiquement toutes les autres émissions de ce type : on lit le courrier des détenus à l'antenne, il y a des familles ou des potes qui appellent pendant l'émission pour passer des petits "bonjour" à ceux qui sont derrière les barreaux.

- Vous êtes écoutés dans combien de taules ?
- Air Libre n'émet que sur Bruxelles, mais il y a quand même trois prisons dans la ville, dont une pour les femmes ; la radio est juste à côté des prisons, en hauteur : les trois taules peuvent capter l'émission sans problème. Ça a toujours été comme ça ; les gens qui ont lancé la radio attachaient beaucoup d'importance à cette émission-là. Ils se sont fait virer maintes fois, le studio a bougé, mais ils ont toujours fait en sorte que la radio ne soit pas loin des prisons. L'idée, c'est le courrier, mais surtout de pas parler "au nom" des taulards. C'est pas parce que moi et deux autres, on anime une émission de prison, qu'on est des spécialistes de la taule ; moi, je n'ai pas été en taule, pas vraiment, trois petits mois il y a très longtemps, je n'ai pas purgé de longue peine.

- Il y a des tas de gens qui se substituent à tels ou tels, pour faire exister soit des idées, soit leur lutte, soit leur bonne conscience…
- On aurait vite fait de parler pour les pauvres sans-papiers, parler pour les pauvres taulards… Les premiers concernés, c'est pas eux qu'on entend…

- Surtout, ça ne fabrique pas grand-chose entre les gens. C'est le principe du spécialiste qui parle à côté, qui dépossède pas mal… et après on s'étonne que plus personne n'ait grand-chose à dire !
- C'est plutôt des discours qu'autre chose. Pour le courrier, pour savoir si une émission "prison" marche bien, tu regardes un peu dehors ; si ça bouge pas dehors, ça bouge encore moins à l'intérieur.

- Et en ce moment ?
- J'aurais préféré vous parler d'avant… (rire) d'après ce qu'on m'en a raconté, les années 80, ça avait l'air mieux ! A l'époque, pour l'émission, on piochait une lettre dans le sac du courrier, tellement il y en avait ! Maintenant, c'est plus le cas… L'émission est écoutée, mais quant à envoyer une lettre pour nous dire comment ça se passe dedans… C'est une certaine prise de risque et le peu de courrier qu'on reçoit, vient de détenus qui ne se font pas emmerder par les matons, des carrures – et des gens pas complètement isolés non plus. Eux se permettent d'écrire, mais les autres… on peut pas trop leur reprocher, parce que ça doit être dur. Leur courrier, ils le filent aux matons ! Après, il y a de petites ruses, on file le courrier à sa mère au parloir… Pour envoyer une petite lettre à la con à Passe-Muraille, c'est chaud… L'émission est grillée dans les trois prisons, les matons la connaissent bien et elle est

enregistrée par les flics tout le temps au cas où on dirait un truc dont ils pourraient se servir… A Bruxelles, Passe-Muraille est connu chez les prolos qui ont fait un petit séjour en prison.

- Il y a des gens qui passent à la radio à leur sortie de prison ?
- Avant, le mec qui sortait de taule passait à la radio, histoire de saluer ceux qui y étaient encore. Maintenant il y a d'anciens détenus qui passent, mais c'est des types qui ont vraiment la haine, qui ont pas envie d'oublier et qui veulent le crier sur les toits ! Je ne vais pas dire que c'est des militants, mais ils en font leur cheval de bataille et ils veulent pas lâcher l'affaire, ils essaient de motiver ceux qui sont dedans.

- Tu disais que l'émission est écoutée par les matons ?
- On sait qu'ils écoutent, parce qu'avec les taulards qui nous ont écrit, on a fait arrêter des tabassages, simplement parce que les matons ont entendu ça à la radio. Une bande de matons bien fachos qui tabassaient tout ce qui n'était pas complètement blanc et qui rentrait en prison ; pour eux, c'était facile, les cassages de gueule d'office, la première nuit, à l'isolement, surtout que c'étaient des petits jeunes. On l'a juste dit à la radio, et ça s'est arrêté. Ça voulait dire : *« Faites gaffe, on vous regarde, on est là, enfin, les taulards sont là, ils nous écrivent, et toutes vos saloperies qui sont censées rester top secret, au mitard, eh bien elles peuvent sortir dehors »*. Il y a aussi des trucs plus cons : les matons avaient mis des affiches du Vlamse Blok - un parti raciste genre Front National - dans les coursives ;- on a réussi à faire enlever leurs affiches ! A Bruxelles, les trois-quarts des détenus sont d'origine étrangère… la directrice a fait retirer les affiches. C'est rien, mais bon …

- ... elle ne les a pas enlevées de leurs têtes. Tu peux nous expliquer comment des matons sont repérés, identifiés : untel est un faf, il travaille ici, untel a fait cela ?
- C'est les détenus qui nous écoutent, qui sortent des courriers avec des trucs précis sur des gars, on a reçu des listes d'adresses avec tous les matons d'une taule… Le truc, c'est qu'à la radio, on est écouté et enregistré par les flics, c'est eux qui nous l'ont dit.
On ne mentionne jamais les noms de famille des matons parce qu'ils portent plainte pour diffamation quand ils veulent, ils n'arrêtent pas. Mais il y a toujours moyen d'en désigner un sans mentionner son nom : il y en a un qui s'appelle "Astérix" parce qu'il a des grosses moustaches, l'autre il s'appelle "Gros-cul"… les taulards savent très bien de qui on parle.

- Cette individualisation va de pair avec une hyper organisation chez les matons à travers un syndicat.
- Ils sont tous syndiqués. En Belgique, tu es obligé d'être syndiqué pour travailler et ça c'est valable pour tout le monde. Pour avoir accès au boulot, tu vas prendre ta carte. C'est la cogestion aboutie… Il y a un syndicat chrétien, un autre socialo, même un syndicat "neutre" qui est gratos, mais avec celui-là, tu peux t'accrocher avant de toucher ton chômage, car c'est le syndicat qui paie ton chômage… C'est un système assez particulier, c'est belge ! Les matons sont presque tous au même syndicat réac, et là, tu peux parler de 80%. Je sais pas si c'est ça la "solidarité", mais ils se serrent les coudes, les mecs…

- Tu peux parler un peu de ces histoires de grève qui viennent désamorcer tout ce qui pourrait venir de l'intérieur : soit des grosses saloperies qu'ils ont faites, soit des mouvements à l'intérieur ?
- C'est toujours le même plan : un ou plusieurs détenus se disent : *« on ne peut plus supporter ça »* (ils peuvent en supporter beaucoup, même des tabassages réguliers sur le même pauvre type ou des plans racistes). Ils prennent leur courage à deux mains pour nous écrire, mais dès qu'on arrive à dénoncer un truc, crac, la grève. Les matons vont plus vite que nous, avec notre petite radio, nos brochures… et puis les gros canards et la télé nationale n'en ont rien à foutre de nous. Les matons disent qu'ils ne sont pas assez, qu'ils veulent des caméras, qu'ils veulent être armés… Dès qu'on découvre qu'un maton a frappé un mec, qu'on arrive à prouver que : *« non, le type, il ne s'est pas pendu tout seul, il a été tabassé à mort avant qu'on l'accroche au plafond »*… les matons font grève direct. Là, c'est la panique totale au ministère, ça fait flipper tout le monde et ça fait bien chier les détenus : plus de promenades, plus de courriers, plus de douches, plus rien. Il y a une tension incroyable et on oublie carrément d'où vient le truc. Le mec vient à peine d'être décroché du plafond, de sa corde…

- C'est le plus souvent pour des "raisons de sécurité", mais parfois même "au nom des détenus" !
- Ça, ils nous l'ont sorti l'été dernier. Dans les prisons de Saint-Gilles et de Forrest, côté mecs, ils sont à quatre en cellule, il y en a deux qui dorment par terre. Là, ils avaient même plus les bouts de mousse, qui ressemblent plutôt à des éponges remplies de tout ce que le corps humain peut secréter. La tension était vraiment trop grande… ils ont fait grève au nom des détenus ! J'imagine que parfois, il faut qu'ils fassent de "vraies grèves", sans qu'il y ait eu un tabassage, ou un meurtre – celui d'un détenu tué par un maton. Ça arrive souvent. Enfin, quand on réussit à le prouver, parce que tous les mecs qui sortent de taule les deux pieds en premier, on sait pas trop comment ils sont morts… C'est toujours décelé par un détenu de la cellule d'à côté qui a entendu brailler le mec toute la nuit ; et ça, il te l'écrit. Un mec qui va se pendre, il braille pas toute la nuit ; et puis on reconnaît bien un mec qui se fait péter la gueule – au bruit, je veux dire. Après, c'est pas facile, si tu as trois courriers qui te racontent le même truc, des mecs qui se connaissent pas, mais qui sont dans la même taule et qui ont entendu : *« Telle nuit, il y avait un boucan infernal, ils ont dû lui péter la gueule à mort »*… Toi, qu'est-ce que tu fais avec ça ? Il faut savoir qui est le détenu, il faut réussir à contacter sa famille…

- Il y a eu des mouvements à l'intérieur l'année dernière ?
- Bien sûr, il y a eu des mouvements l'été dernier suite à des tabassages répétés. Le tabassage, c'est régulier, en taule, et quand les mecs pètent les plombs, tu peux te dire que le rythme a augmenté. Je parle pas à leur place, c'est que des trucs qu'on nous raconte ; ils peuvent supporter des tabassages de temps en temps : un détenu qui est un peu chaud, qui envoie chier un maton, bon, ben, il s'est fait tabasser ; mais quand ça bouge et qu'il y a émeute, c'est que ça a été carrément hyper loin.

- C'était où, l'été dernier ?
- A Ittres ; c'est la prison la plus moderne de Belgique : les mecs sont carrément seuls en cellule, t'as les petits

meubles genre Ikea, tout est blanc, propre ; il y a des couleurs “sympas” sur les murs des coursives… c’est hyper aseptisé, et les mecs ne supportent vraiment pas. En même temps, c’est la taule où il y a le plus d’animations : cours de rap, cours de cuisine, la totale… T’entends ça, tu te dis, c’est cool, t’as envie d’y aller ; mais c’est la taule la plus dure. Les mecs, veulent pas y retourner, ils flippent d’aller là-bas. C’est là qu’il y a eu une émeute : refus de remonter de promenade, les mecs ont réussi à s’armer de bâtons et de trucs en ferraille ; les flics sont arrivés et les ont massacrés. Comme toujours, ils ont ciblé les “meneurs”, comme ils les appellent, pour un tabassage plus que corsé. Il y en a deux qui ont fini à l’hosto. Cinq gars qui étaient peut-être plus chauds, qui avaient écrit à l’extérieur à des gens comme nous, qui étaient repérés par les matons, ont été tabassés puis dispersés dans la Belgique. Transferts. Parfois, même pour des trucs plus sérieux – un maton, toujours le même, qui tue un détenu - ça ne bouge pas à l’intérieur.

- On a aussi entendu parler d’émeutes à l’extérieur, dans un quartier populaire…

- Je pense que tu fais référence à l’histoire de Fayçal, au printemps dernier, un mec qui avait fait de petits séjours. Au mitard, ici, ils filent de l’Aldol aux mecs qui pètent les plombs. C’est un calmant costaud, limité à deux injections maximum ; la deuxième est même déconseillée, mais si le mec est encore debout après la première dose, ils lui en filent une deuxième. Il est mort de ça : overdose d’Aldol. On a su par un témoignage anonyme de quelqu’un qui travaille en prison que Fayçal avait reçu une troisième injection. Nous, on s’en fout, qu’il en ait eu une, ou deux… il est mort ; mais par rapport à la loi, ils cherchent un coupable – quand il le faut. Dès que c’est sorti dans les gros canards, ça a pété le soir même aux Marolles, le quartier populaire du centre de Bruxelles d’où il venait. Les jeunes ont cramé des caisses, pété le bureau de l’aide sociale, mais il ne s’est rien passé à l’intérieur. Sans les témoignages, ça n’aurait été nulle part, parce que Fayçal était mort d’un “arrêt cardiaque”, c’était la raison donnée par les flics.

Il y en a combien, de Fayçal, qui clamsent d’arrêt cardiaque, ou pendus ? Quand il y a mort d’homme, souvent, il y a quand même quelqu’un qui écrit, qui bouge. Le même mois, dans un centre fermé pour les sans-papiers près de Liège, il se passait des trucs bien sordos : le mitard, un cachot pourri où des détenus restaient un mois et sortaient complètement dingues. Des matons et des infirmières qui bossaient dans ce centre ont témoigné parce que ça allait trop loin. Il y a eu comme une petite vague : quelques matons se sont désolidarisés de leurs collègues qui tabassent régulièrement, mais ça n’a pas été plus loin que ça.

- Tu peux nous parler un peu de ce qui se passe pour les mineurs ?

- Ils les mettent dans des centres pour mineurs qui n’ont pas le statut de prison. Ils ont peut-être un peu plus de liberté que dans une prison pour adultes, un terrain de foot… mais les mecs, ils sont en cellule le soir. L’administration est un peu coincée parce que les matons-éducateurs qui gardent les jeunes refusent parfois un détenu parce qu’il est un peu chaud ; c’est toujours le même truc : *« Si vous ne nous le retirez pas, c’est la grève »*. Comme le jeune en question est toujours mineur, ils ne le mettent pas en prison ; plusieurs ont fini en hôpital psychiatrique – il fallait trouver un endroit. Les éducateurs prétendent que le jeune est violent, plus violent, plus dangereux que les autres : il doit avoir quelque chose qui tourne pas rond, celui-là ! On colle au jeune détenu l’étiquette de malade mental, violent, agressif, et il finit en HP, mais là, les infirmiers n’en veulent pas non plus. Pour le moment, ils n’ont pas trouvé d’autre endroit où les mettre. Ces jeunes finissent sous camisole chimique, bourrés de médocs, des types qui ont seize, dix-sept ans ; à dix-huit ans, ils partent au quartier des jeunes majeurs… On les balade à droite à gauche en attendant leurs dix-huit ans. Après, ils sont au placard et l’affaire est finie. Il y a aussi des prisons pour mineurs en préparation. Il y en a déjà une de faite et d’autres à venir. Quant au statut des gardiens qu’ils vont y mettre : des éducateurs, des matons… c’est encore un peu vague.

Ces projets ont d’autant plus la cote qu’il y a une affaire qui a fait beaucoup de bruit : la mort d’un jeune poignardé par un gars de son âge qui a ému toute la Belgique. Ici, ils sont champions pour s’“émouvoir” ; tout un pays ! Tu as la soirée à la télé, tout le monde pleurniche. Le gars qui a fait ça, il fallait vraiment qu’il en prenne plein la gueule, alors ils ont décidé de le juger comme un adulte. C’est une bagarre qui a mal tourné, mais là, c’est le petit Blanc, le petit Belge studieux à l’école et aimé de tous ses camarades qui s’est fait agresser par deux mystérieux jeunes gens qu’on a pris pour des Marocains. Il y a ici une communauté importante, les gens les appellent : “les Marocains”, mais ils sont nés ici. Comme ça s’est passé dans une gare, les caméras ont filmé, et on a bien cru reconnaître le faciès maghrébin. Il s’est avéré que les types, c’était deux Polonais, mais jusqu’à cette découverte, pendant une semaine, c’était bien clair dans les journaux : les deux bronzés avaient attaqué le petit… un racisme évident. Même détrompé, le pays entier exigeait quand même une peine exemplaire, alors ils ont fait sauter l’excuse de minorité.

- L’une des prochaines mesures de Sarkozy, martelée pendant sa campagne avec une arithmétique absurde et démagogique, c’est d’en finir avec l’excuse de minorité … A la belge, ça donne un gros flan médiatique : émotion, “Victimes, je vous aime”…

- Ces trucs de marche blanche, ça a commencé il y a quelques années pour des gamines violées et assassinées. Le pays entier, en blanc, a défilé dans la rue en marche silencieuse ; c’est ressorti quand ce jeune a été poignardé. A la mort de Fayçal, assassiné par les matons, sa famille a organisé une marche du même type : il n’y avait que des gens de la communauté maghrébine, plusieurs centaines de personnes. Pour nous, c’est beaucoup, mais comparé aux milliers, peut-être aux millions de ceux qui sont descendus dans la rue quand un petit Blanc s’est fait poignarder… A un mois d’intervalle, le contraste était flagrant.

- D'un côté, c'est l'Etat et les matons ; de l'autre, c'est un Maghrébin ou un Polonais, mais un mec tout seul. C'est pas pareil non plus. Sinon, est-ce qu'il y a comme en France, par exemple, des organisations comme l'observatoire international des prisons (OIP), des associations humanitaires ou caritatives qui occupent le terrain d'une critique de la prison "soft" ? Comment ça se passe, ici ?

- Tu as l'OIP Belgique ; une petite structure, pas comme en France – même pas dix personnes. Ceux que j'ai rencontrés sont de jeunes avocats qui veulent aider les malheureux. Ils entrent dans les prisons quand ils veulent ; ils ont le droit d'aller au mitard dès que quelqu'un y est. Une dame qui est à l'OIP est venue à l'émission nous raconter : ils ne sont pas beaucoup, ils n'ont pas beaucoup de temps, ils ne sont pas payés, alors ils y vont une fois de temps en temps – et une cellule au hasard…soi-disant. Il y a une petite boite "OIP" dans la prison, où les prisonniers peuvent déposer des petits mots, la boîte est à côté du bureau des matons. Si tu t'approches pour y déposer un truc, t'es grillé.

- Pire que d'envoyer un courrier à Passe-Muraille ?

- C'est du même genre. Les gens de l'OIP torchent tous les deux ans des rapports qui reprennent en gros tout ce que nous, on dénonce. Sur les trente-trois prisons de Belgique, ils te disent pour une dizaine, prises au hasard, qu'il y a tant de prisonniers en trop. Tu apprends que ça va pas du tout dans les prisons belges, ça va pas plus loin. Quand il y a des faits graves, comme un type assassiné par un maton, avant qu'ils l'écrivent dans leurs rapports ou dans leurs communiqués, il faut que ce soit prouvé, l'affaire clôturée, etc. Donc ils s'occupent quasiment jamais de ce genre d'histoires ; ou alors, deux ans plus tard…

Ils sont gentils, mais ça sert à rien. Ils ont le droit d'entrer dans les prisons, mais s'ils font trop chier, on le leur retirera. Du coup, ils dénoncent qu'il y a des rats dans telle prison, que la bouffe est trop dégueulasse, qu'il n'y a pas assez de vitamines ! Ils ne peuvent pas aller plus loin. Il y a aussi un truc qui fait partie de la prison : les "commissions de surveillance". Ça a changé de nom récemment ; il y en a une dans chaque prison. Quand tu es détenu, tu peux leur écrire pour dénoncer ce qui va pas…

il y a encore deux ans, il y avait peut-être cinq, six personnes dans la commission de surveillance de chaque prison, et c'étaient le chef maton, le dirlo de la taule… tu vois le truc ? Tu écrivais au mec qui t'avait pété la gueule pour lui dire : *« Ecoutez, ça va pas, on m'a tabassé hier, c'est vous ! »*… Tu avais carrément un procureur, des juges… C'est un gars emprisonné à Verviers, près de Liège, qui avait remarqué ça. Ils veulent vraiment savoir comment ça se passe à l'intérieur, mais ils présentent ça comme du bénévolat pour aider les taulards : *« La commission de surveillance, c'est un truc gentil, c'est pour t'aider ! »* L'OIP a dénoncé cette situation et les autorités ont décidé qu'il fallait des commissions de surveillance avec des gens indépendants de la taule, mais ça n'a rien changé.

- Tu peux nous raconter les pressions que tu as subies ?

- D'abord le contexte : à Mons, des matons se sont fait choper pour un trafic de drogue bien organisé : le chef maton allait pécho en Hollande et les autres matons vendaient pour lui à fumer, un peu de came, à boire, des téléphones portables… L'enquête a été lancée au moment où la mère d'un jeune détenu qui avait passé quelques mois dans l'aile psychiatrique de la prison a porté plainte pour maltraitance sur son fils. Il y a des ailes psychiatriques dans certaines prisons ; dans celle-là, c'est le même régime que pour les autres détenus, sauf qu'ils sont à part. Le type était traumatisé, il pouvait plus parler. C'était de la torture morale et physique, pas juste du tabassage à l'ancienne ; il y avait des trucs bien tordus en plus. Les gars parlent en promenade : le truc de l'aile psychiatrique de Mons était apparemment bien connu dans le reste de la prison et on a eu des témoignages très graves par quelques contacts de l'intérieur.

On diffusait ça à la radio et dans les petits journaux anticarcéraux, notamment *La Cavale*, qui publie des témoignages de détenus en néerlandais et en français ; c'est arrivé aux oreilles des flics et ça leur a pas plu – tout ça sur fond de feuilleton : tous les jours, il y avait un autre maton ripou qui tombait. Combien de temps ils sont restés, ça, c'est une autre affaire…

Nous, on recevait des infos qui circulaient dans la prison, comme des photos prises avec des téléphones portables de deux détenus de l'aile psychiatrique se masturbant mutuellement sous la contrainte… prises par les matons eux-mêmes ! Tu vois le délire ! Faut vraiment être con pour faire ça ! Ça n'a pas plu aux flics chargés de l'enquête.

La police fédérale, ici, c'est un truc assez costaud qui s'occupe des gros trucs : braquage, meurtre…

Ils se sont servis d'un communiqué qu'avait écrit un détenu qui travaille avec nous, qui n'a pas peur des matons, un vieux caïd de soixante balais. Comme ils chient dans leur froc face à lui, il n'a pas de problème pour témoigner et il ne se gêne pas pour envoyer des communiqués aux directeurs des prisons. Il a envoyé à celui de Mons la copie d'un témoignage qui circulait ailleurs.

Le détenu qui a écrit ce texte dénonçait le chef maton pour les trafics de défonce, mais surtout pour ce qui se passait dans l'aile psychiatrique.

Le directeur et le chef maton ont porté plainte pour menaces, alors que c'était juste : *« Voilà, on est au courant de ce que vous faites »*. Il y a eu une enquête pour menaces associée à celle en cours pour trafic de drogue : perquise en cellule chez le gars qui avait écrit ça, ils lui ont pris son ordinateur, tout son bazar, et ils sont venus faire la même chose chez nous avec des pressions un peu plus personnelles concernant ma vie privée, pour bien dire qu'ils m'ont à l'œil, qu'ils savent très bien qui je suis. Je suis Français, j'ai une carte de séjour de cinq ans, et là, je dois la renouveler. Pour ça, faut pas avoir de condamnation, les mecs me l'ont bien rappelé.

On a pas été assez costauds pour continuer, enfin on a pas su quoi faire ; on a envoyé l'info concernant l'aile psychiatrique : aucune répercussion, surtout pas de la part des journaux.

Les flics voulaient que ce soit juste une affaire de trafic de drogue aux yeux des médias et de tout le monde, mais en taule les gars en parlaient. Par exemple, un longue peine a réussi à se pointer au tribunal en combinaison orange à la Guantanamo, avec écrit dans le dos : "GuantanaMons". La blague, enfin le truc rigolo est sorti dans les journaux, mais pas le reste.

On donnera des nouvelles.
Ciao Christophe.
Vive les frites belges et la rebié consignée !

Voici une liste de librairies où on peut trouver L'Envolée.
Elle est incomplète, et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops…) où nous pourrions déposer le journal.

Le Migou. 27, rue Dessoles, 32000 Auch.
L'Autodidacte. Place Marulaz, 25000 Besançon.
D. Roignant. 21, rue Navarin, 29200 Brest.
Et Après Pourquoi Pas. 5, rue Pasteur, 71100 Chalon-sur-Saône.
Le local Libertaire. 61, rue Jeannin, 21000 Dijon
(jeudi soir et le samedi après-midi).
Le Local Autogéré. 7, rue Pierre Dupond, 38000 Grenoble.
La Dérive. 10, plave St Claire, 38000 Grenoble.
L'Encre Sympathique. 93, rue Saint Laurent, 38000 Grenoble.
Les Bas Côtés. 59, rue N. Chorier, 38000 Grenoble.
Librairie Le Sphinx. 12, place Notre-Dame, 38000 Grenoble.
Infoshop les Imposteurs. c/o CCL. 4, rue de Colmar, 59000 Lille.
A Plus d'un Titre. Quai de la Pêcherie, 69000 Lyon.
La Gryffe. 5, rue Sébastien Gryphe, 69000 Lyon.
Monnaie de Singe. 46, rue Consolat, 13001 Marseille.
Scrupules. 26, rue Faubourg-Figuerolles, 34000 Montpellier.
L'Atelier. 2 bis, rue Jourdain, 75020 Paris.
Le Tiers-Mythe. 21, rue Cujas, 75005 Paris.
Le Kiosque. 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris.
Librairie Entropie. 198, bd Voltaire, 75011 Paris.
Publico. 147, rue Amelot, 75011 Paris.
Alfagraph. 5, rue d'Échange, 35000 Rennes.
La Manufacture. place Maurice Faure, 26100 Romans-sur-Isère.
La Voix au Chapitre. 67, rue Jean-Jaurès, 44600 Saint-Nazaire.
Quai des Brumes. 120 Grand-Rue, 67000 Strasbourg.
Ombres Blanches. 50, rue Gambetta, 31000 Toulouse.
Terra Nova. 18, rue Gambetta, 31000 Toulouse.
Librairie Notre Temps. 30, Grande Rue, 26000 Valence.
Urubu. 17 Grande-Rue, 26000 Valence.

Librairie du Boulevard. 34, rue de Carouge, 1205 Genève.
Tropismes. 5, galerie des Princes, Bruxelles.
Aden. 1, rue Antoine-Bréard, Saint-Gilles. Bruxelles.

Bulletin d'abonnement **(à recopier sur papier libre)**

Nom .....
Prénom .....
Adresse.....
N° d'écrou .....

Je désire m'abonner 1 an à **L'Envolée.**
L'abonnement est de 15 euros par an, quand on peut.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de **L'Envolée**.

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez…

Y a de la mutinerie dans l'hertz :

Dijon : Sur les toits
Radio Campus - 92,2 FM.
Un dimanche sur deux de 18h à 19h.
Prison couverte : MA de Dijon.

Grenoble : Les Murs ont des Oreilles
Radio Kaléidoscope - 97 FM.
Tél. du direct : 04 76 09 09 09.
Le 1er et 3e mercredi du mois de 19h à 20h.
Prison couverte : MA de Varces.

Lille : La Brèche
Radio Campus - 106,6 FM.
Tél. du direct : 03 20 91 24 00.
Le 1er vendredi du mois de 20h à 21h.
Prisons couvertes : MA de Douai / Centrale de Bapaume / CD de Loos.

Marseille : Radio Galère - 88,4 FM
Prisons couvertes : MA des Beaumettes / MA de Tarascon / Centrale d'Arles (pour le moment fermée).
Haine des chaînes
Tél. du direct : 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille.
Un lundi sur deux de 20h à 21h.
Parloir libre
Tél. du direct : 04 91 08 28 10 / 82, avenue R. Salengro - 13003 Marseille.
Le jeudi de 20h30 à 22h et le samedi de 20h à 22h.

Région Parisienne : L'Envolée
Fréquence Paris Plurielle - 106,3 FM
et sur internet : www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr.
Tél. du direct : 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil.
Le vendredi de 19h à 20h30 (Rediffusion le lundi à 12h30).
Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny.

Rennes : Transmurail Express
Radio Campus - 88,4 FM. Tél du direct : 02 99 33 90 00 c/o Université Rennes II - Place du Recteur le Moaf - 35043 Rennes cedex
Le samedi de 12h30 à 14h. Prisons couvertes : MA Jacques Cartier / CP de femmes.

Toulouse : Bruits de Tôle
Canal Sud - 92,2 FM
et sur internet : www. canalsud.net.
Tél. du direct : 05 61 53 36 95 / 40, rue Alfred Dumesnil - 31400 Toulouse.
Le jeudi de 19h à 20h. Pas de messages.
Prisons couvertes : MA de Seysse / CD de Muret / MA de Montauban.

Valence : Collectif Solidarité Prisonniers
Radio Méga - 99,2 FM
et sur internet : www.radio-mega.com/solidarite@no-log.org.
Tél. du direct : 04 75 44 16 15 / 135 rue Prompsaul - 26000 Valence
Le 3e lundi du mois de 18h15 à 19h (Rediffusion le mercredi de 12h15 à 13h).
Prison couverte : MA de Valence.

ADRESSE DE L'ENVOLEE
43, rue de Stalingrad,
93100 Montreuil

Tous les articles publiés dans l'Envolée peuvent être utilisés, publiés, diffusés…

Tous les numéros de l'Envolée sont consultables sur le site :
http://lejournalenvolee.free.fr
e-mail : lejournalenvolee@free.fr

Dépôt légal à parution TGI Paris n° 20306 - Directeur de publication : Denise Le-Dû. - Impression : Expressions II, Paris XIe - Commission paritaire en cours.

LETTRE OUVERTE AUX ESPRITS NON FERMES

A Monsieur le rédacteur en chef du quotidien
PARIS/NORMANDIE

Monsieur, je vous écris ce jour de « ma » cellule des prisons de Fresnes en vue de mon prochain passage devant la Cour d'Assise du TGI de Rouen. Je vous soumets cette lettre ouverte en vous laissant toute liberté de la publier ou non, souhaitant toutefois que vous me donnerez, à moi aussi, la parole, comme à n'importe lequel de vos lecteurs ; non pas pour un droit de réponse de ma part, mais bel et bien pour un devoir de dire de la vôtre.

Je voulais vous confier qu'aucune communauté ne s'est autant battue pour la liberté de la presse et la liberté d'expression, même si les combats ont été avant tout ceux de vos lecteurs et lectrices les plus mal lotis. Je veux parler des Prisonniers et Prisonnières.

Dans les années 70, nous avons même eu des morts lors des grandes émeutes dont une des revendications était le libre accès à la presse ; toute la presse.

En effet, à l'époque, ne nous étaient permis que les journaux sportifs, et les autres se voyaient caviardés, censurés, quand ce n'était pas l'article entier qui était découpé, laissant une fenêtre, non pas ouverte mais. de néant, avec un total mépris de ce que le dos de l'article amputé pouvait porter.

C'est en cela, pour la mémoire de ces combats qui à ce jour n'ont – je crois – encore jamais été analysés par des sociologues, des historiens ou des… journalistes. Ceci pour une raison simple : la population carcérale a toujours été considérée comme quantité négligeable, bien que nous soyons plus de 60 000 lecteurs potentiels ; le journal gratuit METRO l'a bien compris puisqu'il nous est imposé, distribué gratuitement sous les portes des cellules sans notre accord tous les jours, sans que nous puissions le refuser tant l'information y est déshydratée dans une volonté politique de nous faire penser que l'information se résume à ces brèves de placards dont nous devons nous contenter de croire, et surtout d'accepter l'aliénation afin qu'une fois libres, nous soyons dans le réflexe et l'habitude, soit par masochisme, soit par nostalgie pathologique, de ne lire que ce quotidien.

Mais la présente n'a pas pour but de faire le procès de qui que ce soit, je sais trop ce qu'est un jugement à l'emporte-pièce.

Non, Monsieur, la présente n'a qu'un but et je souhaite de tout cœur que vous le comprendrez à défaut de m'ouvrir vos pages, et c'est ceci : Je veux vous parler de qui je suis là où vous allez, couvrant mon procès, parler de ce que je suis. Derrière une affaire judiciaire, il y a avant tout une histoire d'homme. Souvent, trop souvent hélas, les faits-diversiers inversent en laissant croire, quand bien même de bonne foi, qu'une affaire d'homme est pareille, semblable, à une histoire d'homme ; et c'est très grave, parce que cela conduit à des condamnations avant délibéré.

Je ne rentrerai pas dans les détails judiciaires des faits qui me sont reprochés, mais l'échelle des peines est telle que même le Tribunal pénal international n'en a encore jamais prononcé de pareilles, à savoir des peines éliminatoires de vingt à trente ans, quand ce n'est pas la peine définitive de perpétuité qui renvoie l'espoir des condamnés à la métempsycose et autres croyances en la réincarnation pour une seconde chance de vivre.

Même dans les tribunaux français, la peine pour complicité de crime contre l'humanité n'a pas franchi le seuil des dix ans de réclusion criminelle, et je n'en dirai pas plus sur le sujet, puisqu'elle est dans le cœur et l'âme de tous les incarcérés une épine dans le pied, un pieux dans le cœur, une arête dans la gorge et un clou dans l'âme. Plus qu'une injustice : une incompréhension.

Comme vous le savez, mon procès prévoyant plusieurs jours de débats, les membres du jury liront la presse, et la vôtre en particulier, lors des semaines précédant le verdict. Il est évident qu'en tant que « troisième pouvoir», votre influence va être considérable dans la balance, voire la bascule, de ma condamnation. Pour avoir ouvert le feu sur les forces de l'ordre, il est aussi évident que la Magistrature me verra comme un individu à écarter définitivement de la vie civile bien que je n'aie pas de sang sur les mains, n'en aie jamais eu et n'en aurai jamais, du simple fait qu'entre la vie des personnes et ma liberté, j'ai toujours fait le choix de perdre ma liberté : mon passé en témoigne.

Je voulais souligner aussi l'importance de l'appel des dix perpétuités de la centrale de Clairvaux qui ont appelé au rétablissement de la peine de mort pour eux-même, et uniquement pour eux-même. C'est aussi d'une importance, pardonnez-moi l'expression malheureuse, capitale. Ne me réduisez pas, dans vos chroniques durant ces jours difficiles et solitaires, à cette désespérance de souhaiter la mort plutôt que de me voir condamner à ne plus vouloir vivre ou survivre. Ne soyez pas des fossoyeurs qui m'enterreraient par avance sous les clichés d'un folklore du banditisme. 90 % des films, téléfilms, des romans traitent du fantasme de la criminalité. Les politiques se servent de la délinquance, si infime soit-elle, pour appuyer une absence de programme. Alors ne faites pas de moi, qui suis tout autre, un produit pour l'avidité et le manque d'imaginaire d'un scénariste, d'un politique ou d'un pigiste ; soit dit sans aucun cynisme, ni mépris des uns et des autres.

Le jeu de mot est facile, mais si vrai et juste pour une certaine presse qui vous rabaisse souvent, et à tort, à leur propre niveau : celui des charognards –en un mot donc, ne soyez pas des… « Jouirnalistes ». Avant d'être condamné, laissez-moi le crédit de la présomption d'innocence et ne donnez pas aux jurés les chiffres qui ne seraient plus que les mauvais numéros d'un loto pénal.

Quand vous coucherez mon nom sur le « marbre » de votre quotidien, que ce ne soit pas sous l'abécédaire symbolique de la rubrique «nécrologie». Faites vos jeux médiatiques, mais ne misez pas mon existence : je suis encore vivant. Quant à mes délits en eux-même, mon vécu – de mon enfance à ici et maintenant – est un labyrinthe dont je viens juste de comprendre que j'en suis, à défaut de l'issue de secours, la sortie d'os, de chair, de sang ; d'humanité. Ne me fermez pas cette porte en me verrouillant dans ma propre peau : celle que la justice va réclamer pour une descente de lit étatique.

Je vous prie de croire, Monsieur le rédacteur en chef, en mes salutations les plus simples mais les plus franches.

KHALED MILOUDI

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissements) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celles des établissements pénitentiaires. (art. D 444 du CPP)